



**HAL**  
open science

# Un hôtel méconnu de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans : étude archéologique et historique des 15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie

Clément Alix

► **To cite this version:**

Clément Alix. Un hôtel méconnu de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans : étude archéologique et historique des 15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie. Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, 2008, t. XIX (155, 156 et 158), n° 155 (1ère partie), p. 7-54; n° 156 (2e partie), p. 5-53; n° 158 (3e partie), p. 5-30. hal-01006264

**HAL Id: hal-01006264**

**<https://hal.science/hal-01006264v1>**

Submitted on 8 Jun 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais



Un hôtel de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans :  
15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie - 1ère partie

Rumeurs autour du mariage de Jeanne de France et de Louis II d'Orléans

---

---

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS**

**Nouvelle série – Tome XIX**

**N° 155 - 1<sup>er</sup> trimestre 2008**

---

---

**SOMMAIRE**

Le mot du président ..... 3

*Un hôtel méconnu de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans :  
étude archéologique et historique des 15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la  
Vieille-Monnaie – 1<sup>ère</sup> partie : la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup> siècle – fin du  
xv<sup>e</sup> siècle)*  
par CLÉMENT ALIX ..... 7

*Rumeurs autour du mariage de Jeanne de France et de Louis II d'Orléans*  
par FRANÇOISE MICHAUD-FRÉJAVILLE ..... 55

Activités de la Société au premier trimestre 2008 ..... 61



**Direction  
régionale  
des affaires  
culturelles  
Centre**



**UN HÔTEL MÉCONNU  
DE LA FIN DU MOYEN ÂGE  
ET DE LA RENAISSANCE À ORLÉANS :  
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE  
DES 15-17 RUE JEANNE D'ARC  
ET 13 RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE**

*1<sup>ère</sup> partie : la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup> siècle - fin du xv<sup>e</sup> siècle)*

par Clément ALIX <sup>1</sup>

Située dans le quart nord-ouest de la ville ancienne protégée par son enceinte du Bas-Empire (**fig. 1**), la maison étudiée est bâtie sur une grande parcelle d'angle correspondant aux n<sup>os</sup> 15-17 rue Jeanne d'Arc et au n<sup>o</sup> 13 rue de la Vieille-Monnaie (plan cadastral actuel, section BI, parcelles 72-73) (**fig. 2, fig. 9**). Elle comporte actuellement trois corps de bâtiments de plans rectangulaires qui se jouxtent. Le corps de bâtiment 1 (BAT 1) <sup>2</sup>, orienté nord-sud, présente son mur gouttereau oriental sur la rue de la Vieille-Monnaie et son mur pignon nord sur la rue Jeanne d'Arc. Son rez-de-chaussée abrite les locaux administratifs et de stockage d'un commerce

---

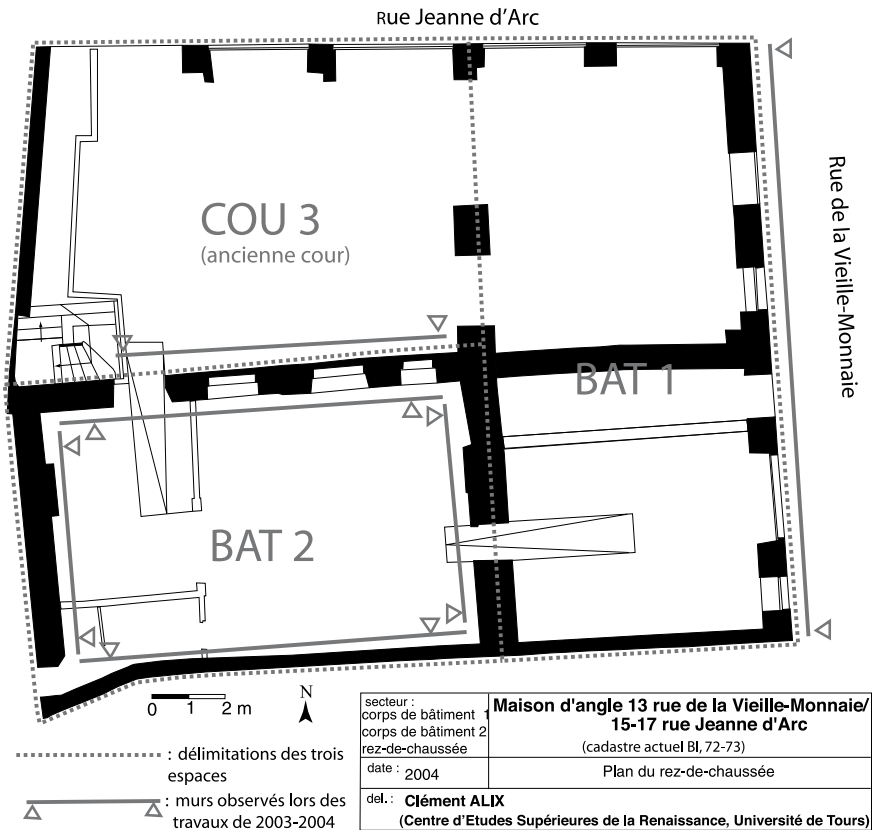
1. Cette communication s'inscrit dans le cadre d'un doctorat actuellement en cours sur l'habitat de la ville d'Orléans à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance (xiii<sup>e</sup> siècle - vers 1550), sous la direction d'A. Salamagne (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours). Le *corpus* se compose de bâtiments en pierre et en pan de bois dont certains ont fait l'objet d'études suivant la méthode de l'archéologie du bâti (JOURNOT 1999). Ces données sont mises en perspective avec les sources iconographiques et les sources écrites. Nous tenons à remercier J. Noblet pour sa relecture attentive, ainsi que F. Michaud-Fréjaville pour son aide dans la correction des transcriptions. Remercions également L. Mazuy (médiateur du patrimoine de la ville d'Orléans) et F. Aubanton (architecte des bâtiments de France) pour nous avoir facilité l'accès aux échafaudages lors des travaux de ravalement.

2. Pour faciliter la compréhension des différents espaces et le report aux figures, la numérotation utilisée lors de l'étude du bâti sera présentée entre parenthèses. Elle se compose d'un code de trois lettres indiquant la fonction de l'espace (BAT : corps de bâtiment ; COU : cour) qui est suivi du numéro d'enregistrement (**fig. 2**). Les numéros d'enregistrement de certaines entités architecturales seront également précédés d'un code de trois lettres (POR : porte ; FEN : fenêtre ; JOU : jour ; OUV : ouverture ; PLA : placard).



**Figure 1**  
**Plan de localisation du site**  
**(Plan cadastral de 1823 avec tracé de la première enceinte d'Orléans).**  
*Dessin Clément Alix d'après d'après Lefèvre 2004.*

(supérette). Il est surmonté de trois étages et d'un comble où sont aménagés des appartements d'habitation. Son mur gouttereau occidental est accolé aux deux autres corps de bâtiments. Au sud, le corps de bâtiment 2 (BAT 2) comporte un rez-de-chaussée qui servait auparavant d'entrepôt et qui a fait l'objet des travaux qui nous occupent ici : une extension de la surface de vente du magasin (supérette) y a été aménagée en 2004. Les niveaux supérieurs servent d'appartements (2<sup>e</sup> étage) et de débarras (1<sup>er</sup> étage et comble). Enfin, au nord, un troisième corps de bâtiment, situé en bordure de la rue Jeanne d'Arc, correspond à une construction tardive (XIX<sup>e</sup> siècle) réalisée à l'emplacement de l'ancienne cour de l'habitation (COU 3), qui comprend un rez-de-chaussée constituant la boutique primitive de la supérette et est surmonté en entresol d'un étage servant d'appartement. L'extrémité



**Figure 2**

**Plan du rez-de-chaussée avant les travaux de 2003, localisation des deux corps de bâtiments (BAT 1 et 2), de l'ancienne cour (COU 3) et des murs observés lors de l'étude archéologique de 2003-2004. Dessin et relevé Clément Alix.**

occidentale de cette ancienne cour abrite un couloir débouchant au sud sur un petit bâtiment en pan de bois renfermant l'escalier du bâtiment 2 (BAT 2).

L'analyse des façades rue de la Vieille-Monnaie et rue Jeanne d'Arc a eu lieu lors de leurs ravalements à la fin de l'année 2003. Celle-ci a été suivie par l'étude du rez-de-chaussée du bâtiment 2 (BAT 2) en 2004, seul espace intérieur qui ait subi des travaux de réaménagement. Dans les deux cas, les murs furent piquetés et échafaudés, permettant ainsi l'observation des maçonneries et la réalisation des relevés. Cela s'est accompagné d'une première recherche historique éclairant essentiellement les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, notamment à partir de textes, de sources iconographiques et planimétriques concernant le quartier. Plus récemment, l'étude des élévations a été complétée par la visite de certains espaces de l'habitation. Les deux niveaux de cave (BAT 1 et BAT 2), ainsi que le 2<sup>e</sup> étage et le comble du bâtiment 2 sont inoccupés et ont pu faire l'objet de quelques observations complémentaires.

Les différents niveaux du bâtiment 1 abritent des appartements et n'ont pas pu être visités. Enfin, l'ensemble des résultats a pu être croisé avec la découverte de nouvelles sources textuelles de la fin du Moyen Âge portant sur l'hôtel et les quelques parcelles avoisinantes.

Les résultats présentés suivent l'ordre des différentes phases dégagées lors de l'étude du bâtiment, depuis sa construction jusqu'à aujourd'hui, au travers de ses remaniements successifs. À chaque fois, les différents états de l'habitat peuvent être restitués et replacés dans leurs contextes respectifs. Ainsi sera-t-il possible d'apprécier les limites économiques du chantier, notamment au travers de la gestion des ressources naturelles. L'étude de l'environnement urbain permettra également de mieux cerner l'évolution de l'îlot et des parcelles qui le composent. Enfin, les éléments conservés en élévation, confrontés aux sources textuelles, nous informeront sur les fonctions et les utilisations de cette habitation, sur le statut des commanditaires et la manière dont ont pu vivre les différents occupants.

Cet article s'attache à présenter uniquement les parties édifiées entre le XIII<sup>e</sup> et la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, période qui correspond notamment à la construction de l'hôtel (phase 1). Il sera complété par une deuxième partie publiée dans un prochain numéro présentant les remaniements de l'époque moderne, en insistant particulièrement sur les aménagements très importants du XVI<sup>e</sup> siècle.

## PRÉSENTATION DE L'ÎLOT

Cet hôtel est édifié à l'angle d'un îlot actuellement délimité à l'est par la rue de la Vieille-Monnaie, au sud par la rue Étienne-Dolet (ancienne rue du Petit-Horloge), à l'ouest par la rue Louis-Roguet (ancienne rue des Petits-Souliers) et la place de la République (ancienne rue Saint-Maclou), et au nord par la rue Jeanne d'Arc. Le percement de la rue Jeanne d'Arc entre 1836 et 1841 entraîna dans le tissu urbain un profond remaniement dont l'ampleur peut être mesurée grâce à l'observation du plan cadastral de 1823 (**fig. 9**). Notre maison, qui occupait déjà l'angle nord-est de l'îlot, ouvrait au nord sur la rue des Basses-Gouttières et était bordée à l'est par la place des Quatre-Coins. Cette place presque rectangulaire sur les plans des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles doit son nom au fait que des rues aboutissaient à chacun de ses quatre angles. Sur son flanc oriental, la rue des Hennequins (au nord) et la rue des Éperonniers (au sud) rejoignaient toutes deux la cathédrale Sainte-Croix. Sur son bord occidental, la rue des Basses-Gouttières partait en direction de la place du cloître Saint-Samson, tandis que la rue de la Vieille-Monnaie, descendant vers le sud, est la seule de toutes ces voies qui subsiste aujourd'hui. Cette dernière rue, d'abord appelée rue de la Chèvrerie puis rue de la Monnaie, est attestée dans les textes dès le XIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

---

3. Voici les mentions relevées : « in Capraria Aurelianensis » ; « in vicio de la Chevrerie Aurelianis », 1282 ; « La Cheverie », 1291-1292 ; « in Capraria », début du XVI<sup>e</sup> siècle ; « rue de la Chievrerie, 1351 ; « rue de la Chevrerie ou de la Monnaie », 1557 (SOYER 1979, p. 436, n. 4 ; GAILLARD 1998, p. 146 ; BLOCH-SOYER 1917, p. 216-217, 230, 233, 337). Dans cette rue, une

Quant au reste de l'îlot, son angle nord-ouest accusait un retrait permettant l'aménagement d'une place qui, avec l'espace dégagé par le carrefour de la rue des Basses-Gouttières, de la rue Saint-Samson et de la rue des Petits-Souliers, formait le cloître Saint-Samson<sup>4</sup>. L'église du prieuré Saint-Samson se trouvait en effet sur la rive nord de ce carrefour (**fig. 9**). Dans la partie nord-ouest de notre îlot se trouvait également l'église paroissiale Saint-Maclou (attestée dès le XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>5</sup>. D'après le plan de Perdoux (ADL, A 598, feuille 10, parcelle n° 218), son mur gouttereau nord venait border la place du cloître Saint-Samson. Cette église sera désaffectée en 1769 et démolie vers 1771, tandis qu'un jardin, visible sur le plan cadastral de 1823, fut créé à sa place et donné au prieur de l'église Saint-Samson (LEPAGE 1901, p. 396).

Deux autres opérations d'urbanisme vont contribuer à modifier la morphologie de l'îlot. En 1865, toute sa partie nord-ouest est détruite, ce qui entraîne la disparition du jardin marquant l'emplacement de l'ancienne église Saint-Maclou ainsi que celle de sept ou huit maisons. Les nouveaux bâtiments construits furent dotés de façades placées en retrait vers l'est, en suivant l'alignement de la rive orientale de la rue des Petits-Souliers. Cet élargissement de la voirie permit de dégager les abords du musée de la ville (dans la maison des Créneaux, ancien hôtel de ville) et de créer la place de la République. Enfin, immédiatement au sud de notre hôtel, toute la partie centrale de l'îlot fut détruite dans les années 1960 afin de construire un grand bâtiment abritant des commerces, des bureaux et des logements accessibles depuis la place de la République, l'ensemble étant assis sur un garage souterrain dont l'entrée se trouve rue de la Vieille-Monnaie (n° 5 de la rue). Cette opération entraîna la destruction des quatre anciennes maisons situées aux n°s 5, 7, 9 et 11 (plan cadastral de 1823, section B, n° 577, 581, 582, 583 ; **fig. 9**).

## **PHASE 1 : LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL AU MILIEU DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE**

Nous disposons d'une vision fragmentaire de l'édifice qui se composait des corps de bâtiments 1 et 2 (BAT 1 et 2), tous deux munis d'un rez-de-chaussée bâti sur cave, puis de trois étages et d'un comble. Ces deux corps de bâtiments jouxtaient la cour (COU 3) qui était probablement fermée au nord par un mur de clôture ouvrant sur l'ancienne rue des Basses-Gouttières. Pour l'ensemble du gros œuvre, les murs sont construits en petit appareil de moellons irréguliers de calcaire dur, simplement dégrossis au pic

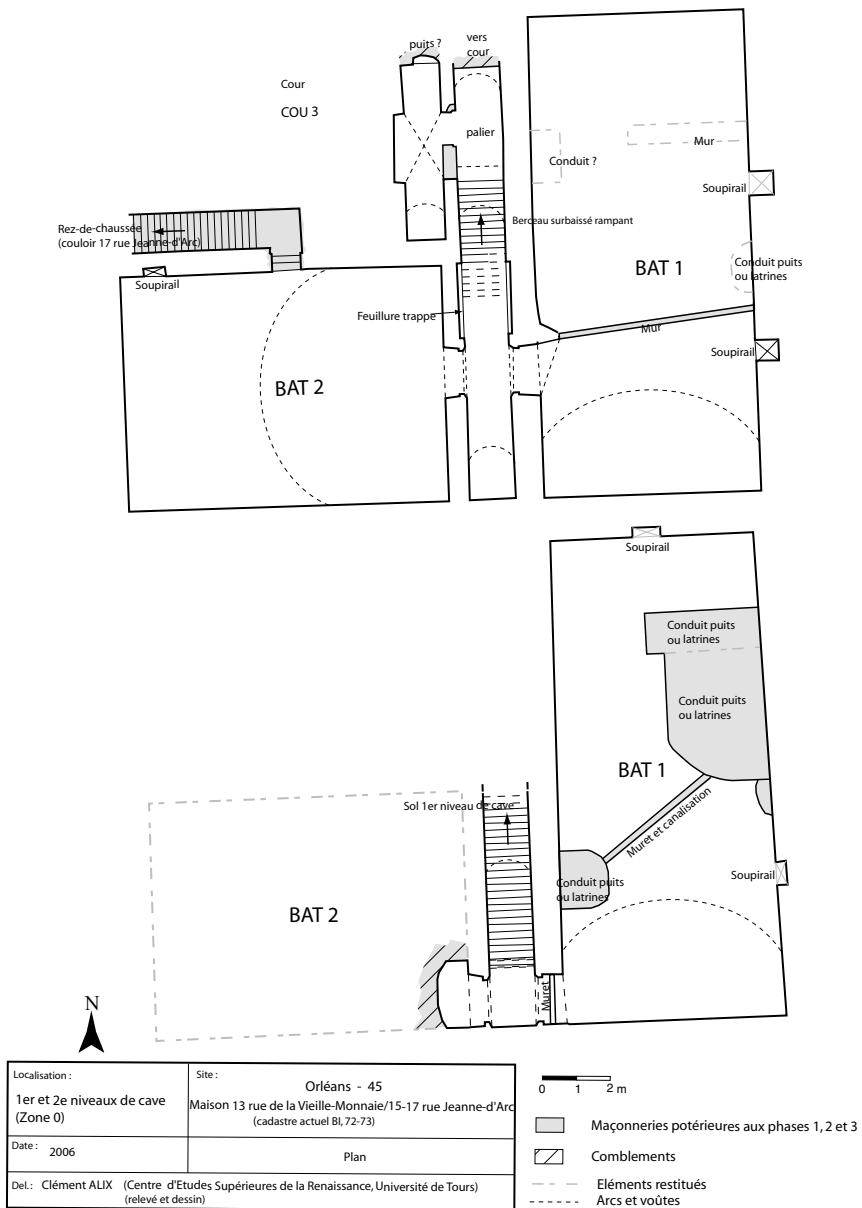
---

« maison des Chevres » est attestée dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle : elle se situait à son extrémité sud-est, à l'angle formé avec la rue Étienne-Dolet (ADL, 2 J 2485).

4. « Plan général de la ville d'Orléans divisé en 16 feuilles » de Perdoux, 1779 (ADL, A 598, feuille 10) ; Plan Legrand, XVIII<sup>e</sup> siècle (ADL, 2 J257) ; plan du « Prieuré St. Samson, l'emplacement du collège, 4 septembre 1764 » (ADL, D 504) ; plan cadastral 1823, section B (AMO, 234, 1 Fi 056).

5. Cette église, dont la première mention date de 1291-1292, aurait été un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de Beaugency (GAILLARD-DEBAL 1987, p. 31).





**Figure 3**  
**Plan des deux niveaux de cave.**  
*Dessin et relevé Clément Alix.*

ou au marteau têt, et liés au mortier de chaux. Ces moellons irréguliers étaient destinés à être masqués par un enduit.



**Figure 4**

**2<sup>e</sup> niveau de cave.**

**a : Sous le corps de bâtiment 1 (BAT 1), ensemble de la salle vers le nord ;  
conduit de latrines appuyé contre le mur est.**

**b : Couloir séparant les deux salles, porte vers la salle ouest (BAT 2) ;  
au premier plan, arc mouluré d'un chanfrein avec congés au départ de l'escalier.**

*Cl. Clément Alix.*

## *Les caves*

Les corps de bâtiments 1 et 2 sont construits sur deux niveaux de cave composés chacun de deux grandes salles correspondant parfaitement à l'emprise au sol de ces bâtiments (**fig. 3**). Chaque salle est couverte d'une grande voûte en berceau surbaissé et possède des murs bâtis en petit appareil de moellons avec des assises irrégulières d'environ 12 cm de hauteur (**fig. 4a**)<sup>6</sup>. La lumière et l'aération sont fournies par de petits soupiraux dirigés vers la cour, la rue de la Vieille-Monnaie et l'ancienne rue des Basses-Gouttières. Seul un soupirail a conservé son encadrement interne originel, couvert par un linteau en calcaire dur (1<sup>er</sup> niveau, salle orientale, mur est, soupirail sud). Au 2<sup>e</sup> niveau de cave, la salle occidentale est actuellement presque entièrement comblée suite à des effondrements. Quant à la salle orientale, son niveau de sol est exhaussé d'environ 70 cm par rapport au sol originel.

À chaque niveau, ces deux salles sont séparées par un couloir abritant l'escalier d'accès situé à l'aplomb de l'extrémité orientale du bâtiment 2. On descendait donc au 1<sup>er</sup> niveau de cave par un escalier droit aménagé dans le côté est de la cour. En haut, cet escalier est précédé d'un palier situé en contrebas du sol extérieur actuel. Comme la partie supérieure de cet escalier est actuellement comblée, il faut probablement restituer une courte volée de marches qui permettait de relier ce palier à l'ancienne cour. Ce palier dessert à l'ouest une petite pièce latérale munie d'un sol de pavés (pierre dure) et dont l'espace central est couvert par une voûte d'arête. La porte percée dans son mur nord, actuellement murée mais dont subsiste le seuil, ouvrait sur un autre espace correspondant peut-être au conduit d'un puits à eau remontant vers la cour. L'escalier de descente est constitué d'une seule volée qui se prolonge sans repos vers le 2<sup>e</sup> niveau de cave. L'accès était délimité par une trappe située au sol du 1<sup>er</sup> niveau, fermée par des vantaux en bois se logeant dans des feuillures<sup>7</sup>.

La mise en valeur très simple n'est constituée que par les éléments de moulures des ouvertures (chanfreins des portes et soupiraux). Ainsi, l'arc qui interrompt la voûte en berceau rampant couvrant l'escalier est décoré sur chaque arête d'un chanfrein terminé par de petits congés (**fig. 4b**).

La cohérence de plan et de structure entre les deux niveaux de cave atteste leur contemporanéité. La présence de caves en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> niveaux de sous-sol n'est pas rare dans le centre d'Orléans ; il s'agit souvent de petites exploitations ponctuelles de calcaire de Beauce (carrières souterraines) réaménagées en cave entre le XIII<sup>e</sup> et la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>.

---

6. La salle occidentale du 1<sup>er</sup> niveau de cave est entièrement recouverte d'un enduit au ciment peint en blanc lié à la dernière utilisation de cet espace comme atelier à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

7. L'accès aux caves s'effectue actuellement par un escalier droit percé au XIX<sup>e</sup> siècle dans le mur nord de la salle occidentale et qui remonte vers le couloir du rez-de-chaussée du 17 rue Jeanne d'Arc, sous l'escalier du bâtiment 2. Sous le bâtiment 1, un autre escalier (non observé) relie le rez-de-chaussée à l'extrémité nord de la salle orientale du 1<sup>er</sup> niveau de cave.

8. Quelques exemples de salles en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> niveaux de caves couvertes de grands berceaux à Orléans : 15 rue des Trois-Clefs, 17 rue des Trois-Maries, etc. (ALIX 2007 b, p. 2). Dans certaines carrières transformées en caves entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, on retrouve souvent le

L'ensemble présente des dispositions tout à fait communes à de nombreuses caves orléanaises et que l'on rencontre fréquemment pour la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne ; l'absence d'éléments architecturaux déterminants ne permet pas de dater plus précisément sa construction. Il est toutefois fort probable que les caves aient été construites dans la phase 1, puisque ces murs servent de fondations aux bâtiments. Il faut souligner ici la concordance entre les niveaux enterrés et ceux en élévation qui traduit une construction cohérente, dont le parti originel comportait les deux bâtiments (BAT 1 et 2) perpendiculaires avec la cour.

### *Le corps de bâtiment 1*

#### La façade sur l'ancienne place des Quatre-Coins (mur gouttereau est)

Les fragments de seulement deux fenêtres rectangulaires (FEN 131, 141) ont été observés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages (**fig. 13**). La pierre utilisée est un calcaire semi-tendre de couleur ocre et la modénature des encadrements est constituée de simples cavets.

Notons que ce mur ne possède pas de chaîne d'angle au sud, mais qu'au contraire la maçonnerie semble se prolonger sur le mur de la parcelle voisine sans différence notable de mise en œuvre (anciennement 11 rue de la Vieille-Monnaie, détruit dans les années 1960 ; BAT 4). On peut donc se demander si l'édification de la façade et celle de la maison voisine n'ont pas été concomitantes ou si il n'y a pas eu concertation dans leur construction. Il paraît également possible d'envisager que notre maison se soit initialement étendue sur l'emprise de cette parcelle voisine (BAT 4). À l'extrémité sud du mur subsistent les vestiges de deux ouvertures qui appartenaient justement à la façade de cette maison voisine. Au rez-de-chaussée, il s'agit d'une porte cochère en calcaire dur de Beauce, à l'encadrement chanfreiné et couverte d'un arc au tracé légèrement brisé (POR 411)<sup>9</sup>. Au-dessus, se trouvait une fenêtre en calcaire dur moulurée d'un cavet, dont on observe seulement une partie du piédroit nord (FEN 421).

#### La façade sur l'ancienne rue des Basses-Gouttières (mur pignon nord)

Le mur pignon septentrional, qui donnait sur la rue des Basses-Gouttières, était construit à environ 1 m en arrière du mur actuel correspondant à l'alignement de la rue Jeanne d'Arc (**fig. 16**). Il est intéressant de noter que cet ancien mur pignon était en pan de bois lors de sa destruction au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>. Il est possible que ce mur ait déjà été bâti de cette

---

même schéma distributif constitué de larges portes d'entrée dans les salles, couvertes d'un arc surbaissé chanfreiné, se faisant face de part et d'autres du couloir d'accès (21 rue des Trois-Maries et 57 rue des Carmes/20 rue de l'Ange par exemple).

9. Seuls subsistent aujourd'hui les sept assises du piédroit septentrional ainsi que les deux premiers claveaux de l'arc. Cette porte nous est connue grâce à une photographie réalisée avant destruction de la maison (ADL, Cl. vue 356) (**fig. 11a**).

10. Lors du percement de la rue Jeanne d'Arc, le propriétaire de l'époque, M. Laurent Rozier, demande un délai de six ans à partir de 1840 pour la reconstruction de ce mur pignon afin que s'achève le bail du bâtiment occupé par un locataire (AMO, série O : J À 5 ; ouverture

manière dans la phase 1, comme le prouve la présence du chaînage d'angle en moyen appareil de calcaire lacustre (remplis ?) permettant parfaitement l'encastrement des sablières de la paroi. Ainsi, l'association d'une façade principale en pierre avec une façade secondaire en pan de bois est un parti que l'on retrouve plus tardivement à Orléans à l'hôtel Toutin (vers 1534-35d)<sup>11</sup>. Cette demeure déploie sa riche façade en pierre de taille (parement et décors sculptés) sur son mur gouttereau tandis que son mur pignon est bâti d'un pan de bois à grille et hourdis décoratifs (chantignoles). Dans cet exemple, comme pour la maison étudiée, la petite façade en pan de bois était située à l'angle d'un carrefour (rue Notre-Dame-de-Recouvrance et rue de la Chèvre-qui-Danse) et bénéficiait d'un certain recul permettant une certaine mise en valeur.

#### La façade sur cour (mur gouttereau ouest)

Chaque étage était percé d'une porte ouvrant sur un escalier situé dans la cour et évoqué ci-dessous (**fig. 5a**).

#### *Le corps de bâtiment 2*

#### La façade sur cour (mur gouttereau nord)

Il reste impossible de connaître l'aspect des fenêtres car leurs emplacements ont été repris par les baies construites dans les phases suivantes (**fig. 6**). Les vestiges d'ouvertures qui subsistent sont uniquement des portes, qui permettent de restituer l'emplacement des éléments de circulation. Ainsi, un escalier en vis devait être situé dans l'angle sud-est de la cour et desservait simultanément les corps de bâtiment 1 et 2 (**fig. 5a**)<sup>12</sup>. Il était donc bâti légèrement plus au sud que l'escalier desservant les niveaux de cave<sup>13</sup>. En

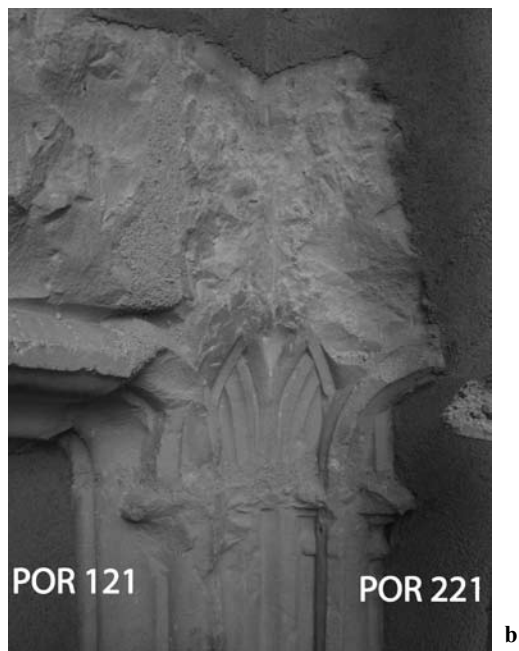
---

de la rue Jeanne d'Arc et élargissement de la place Sainte-Croix : lettre du 14 octobre 1839, réponse de la municipalité du 26 octobre 1839, lettre du 11 novembre 1839).

11. Les dates suivies de « d » sont obtenues par analyses dendrochronologiques réalisées par le C.E.D.R.E. de Besançon et financées par la ville d'Orléans dans le cadre de la politique de ravalement, de restauration et d'étude des façades en pan de bois du centre ancien (MAZUY-ALIX-AUBANTON 2006).

12. Les portes des trois étages (POR 121, 132, 142) sont conservées pour le bâtiment 1 (**fig. 5a**). Pour le bâtiment 2, les vestiges des portes ont été observés au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage (POR 211, 221) (**fig. 6**).

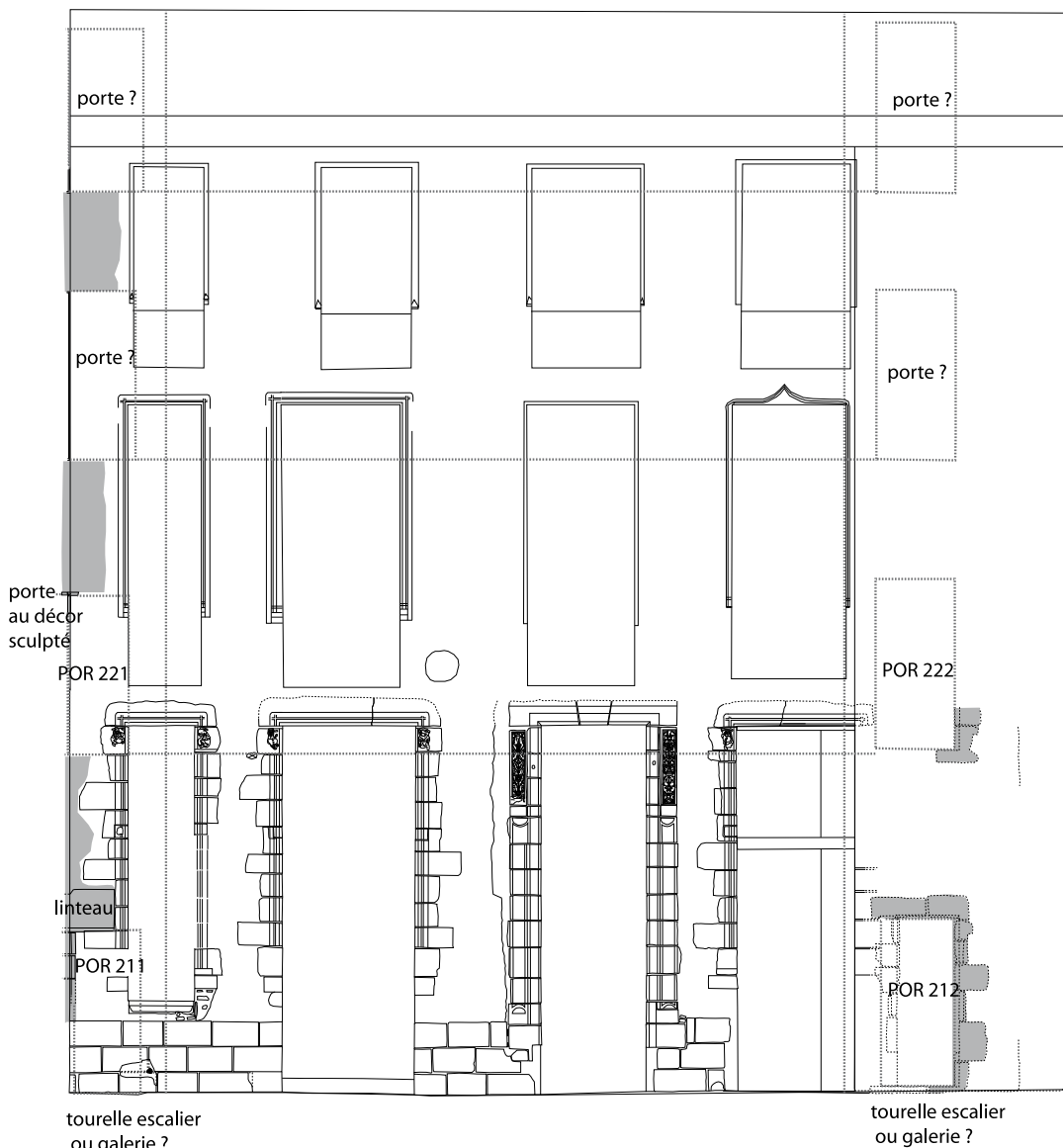
13. Peu d'éléments permettent de vérifier l'emplacement exact de cet escalier. Il est possible d'imaginer que celui-ci n'était pas accolé à l'angle des bâtiments 1 et 2, mais qu'il était plutôt décalé vers le nord, plus proche de la rue. Il aurait alors été relié aux portes par des coursières ou une galerie et la base de son noyau aurait été située à l'aplomb du débouché de l'escalier des caves. Il existe quelques habitations orléanaises où l'escalier droit desservant la cave est situé à la base de l'escalier en vis comme dans cette hypothèse : l'hôtel dit de la Vieille-Intendance rue de la Bretonnerie, vers 1500 ; l'hôtel Toutin, corps de bâtiment ouest, vers 1537-38d. L'escalier droit pourrait être un remaniement du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle réalisé ultérieurement à la construction de l'escalier en vis. Plus fréquemment, lorsque l'escalier de la cave est à l'aplomb de l'escalier principal de la demeure, il s'agit d'un prolongement de la vis : hôtel du roi Louis XI, 10 cloître Saint-Aignan, 1480d ; maison 34 rue de la Charpenterie, 1519d ; hôtel d'Euverte Hatte, vers 1524-28 ; maison 35 rue de l'Empereur, 1569d ; maison 15 rue des Pastoureaux, vers 1500 ; maison 54 rue de la Charpenterie, vers 1540d ; etc.



**Figure 5**

**a : Corps de bâtiment 1 (BAT 1), partie sud du mur gouttereau occidental donnant sur l'ancienne cour (COU 3) : alignement des portes des 3 étages.**

**b : 1<sup>er</sup> étage de l'angle des corps de bâtiment 1 et 2 (BAT 1 et 2) : piédroit commun entre les deux portes, détail des sculptures. Cl. Clément Alix.**



Secteur : Bâtiment 2 Façade antérieure (nord) sur l'ancienne cour	Site : Orléans - 45 Maison d'angle 13 rue de la Vieille-Monnaie - 15-17 rue Jeanne-d'Arc (cadastre actuel BI, 72-73)
Date : 06 / 2004	Relevé en élévation : proposition de restitution de la phase 1
Del. : Clément ALIX (Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, Université de Tours)	

**Figure 6**  
**Corps de bâtiment 2 (BAT 2), mur gouttereau nord (ancienne façade sur cour) :**  
**relevé en élévation. En sombre : aménagements de la phase 1 (milieu du xv<sup>e</sup> siècle)**  
**Les éléments restitués sont en pointillés. Dessin et relevé Clément Alix.**

outre, l'existence d'un autre alignement vertical de portes à l'extrémité occidentale de la façade sur cour laisse imaginer que le système de circulations était complété par un autre dispositif (**fig. 6**)<sup>14</sup>. Ces portes ouvraient soit sur un autre escalier en vis hors-œuvre (escalier secondaire, de service ?), soit sur des coursières extérieures qui desservaient les étages d'un bâtiment secondaire occupant le côté occidental de la cour. Il reste donc difficile de préciser la forme exacte de cet élément de circulation dont l'emplacement a été repris au XIX<sup>e</sup> siècle par l'escalier actuel de la demeure (angle sud-ouest de la cour).

Tous les vestiges de portes conservés sur la façade sont en calcaire dur, et présentent des encadrements moulurés de chanfreins ou de cavets et des couvrements en plate-bande clavée ou en linteaux<sup>15</sup>. Une exception notoire concerne cependant la porte orientale du 1<sup>er</sup> étage (POR 121) : cette dernière était juxtée par une autre porte desservant le corps de bâtiment 2 (POR 221). Ces deux portes, couvertes d'une plate-bande clavée à soffite surélevé, sont les seules à être montées en calcaire d'Apremont, ce qui a permis d'y sculpter un encadrement très soigné constitué d'un tore à listel dégagé par de profonds cavets (**fig. 5b**). En haut des piédroits, ces moulures sont interrompues par de petites impostes. Le sommier commun des deux plates-bandes, situé dans l'angle des murs, est traité de manière très ornementale avec un faisceau de fines moulures courbes (petits cavets) se rejoignant à leur sommet. Ce traitement particulier, qui tranche avec celui des autres portes, permet de bien mettre en valeur l'entrée aux salles du premier étage et de souligner l'importance de ce niveau.

#### Le mur pignon ouest, ouvrant sur une courette

À l'extrémité sud du mur pignon ouest, le rez-de-chaussée du bâtiment 1 est percé d'une ouverture très remaniée pouvant correspondre à une porte moulurée (POR 213 surmontée d'un jour d'imposte (JOU 2110) (**fig. 7** : mur ouest). Elle ouvre actuellement sur une courette rectangulaire (COU 7) très étroite (moins de 1,50 m de côté), dont il est aujourd'hui difficile de pouvoir cerner les contours initiaux. À l'aplomb de cette porte, au premier étage, se voit en façade extérieure le piédroit nord d'une autre ouverture. Tout comme l'encadrement de la porte du rez-de-chaussée, il est mouluré d'un cavet. Une petite structure placée en encorbellement au-dessus de la courette (environ 1,20 m de long sur 0,90 m de large), s'appuie en partie au-devant de cette dernière ouverture. Sa paroi nord donnant sur la courette est en pan de bois à grille (poteaux, tournisses et éperon). Cette structure pourrait correspondre à une petite pièce abritant des latrines.

---

14. Ces vestiges de portes sont conservés sur la face interne du mur. Au rez-de-chaussée, l'encadrement était intégralement conservé (POR 212), tandis qu'au 1<sup>er</sup> étage seuls le seuil et les premières assises des piédroits ont pu être observés (POR 22).

15. Le linteau de la porte orientale du rez-de-chaussée assez épais présente une largeur de 54 cm (POR 211). La porte du 3<sup>e</sup> étage du corps de bâtiment 1 a conservé sa base pyramidale au bas du cavet de son piédroit nord (POR 142).



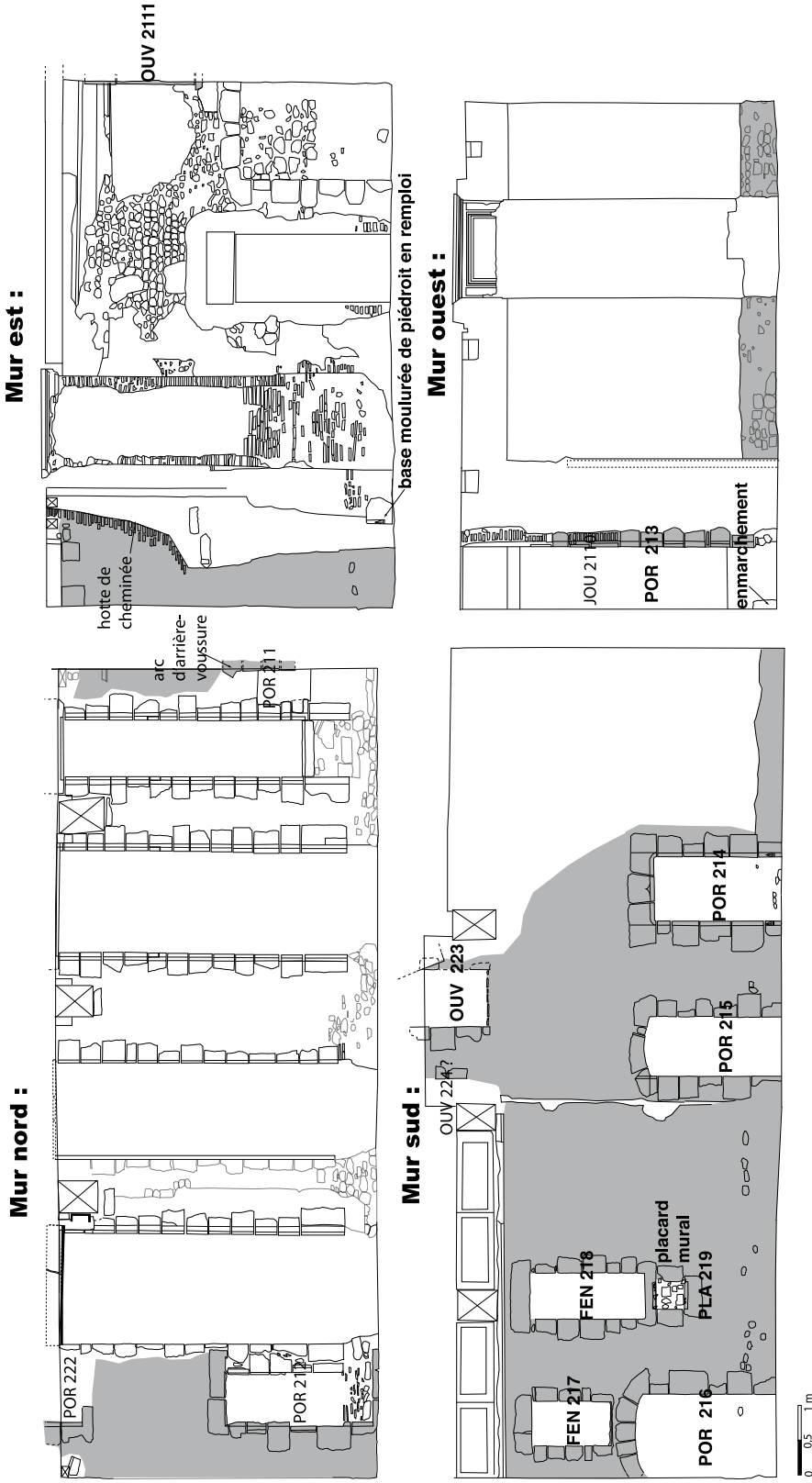


Figure 7  
 Corps de bâtiment 2 (BAT 2), rez-de-chaussée : relevés en élévation des faces internes des quatre murs. En sombre : aménagements de la phase 1.  
 Les éléments restitués sont en pointillés. Dessin et relevé Clément Alix.

### Le mur gouttereau sud, ouvrant sur la parcelle voisine

Lors du piquetage de la face interne du mur gouttereau sud, plusieurs ouvertures ont été mises au jour (**fig. 7** : mur sud). Elles indiquent indéniablement que la parcelle originelle communiquait avec l'espace situé au sud occupé par l'ancienne maison 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4, COU 5, BAT 6), hypothèse déjà envisageable après l'étude du mur de façade rue de la Vieille-Monnaie (BAT 1). Parmi ces percements se trouvent trois portes piétonnes (POR 214, 215, 216) dont deux, couvertes d'une arrière voussure en arc surbaissé, présentent un encadrement simple non mouluré. Il s'agit donc ici des revers des ouvertures, leurs faces principales se trouvant au sud. Celle située à l'extrémité orientale de la salle donnait directement sur un espace extérieur puisqu'elle est surmontée d'un jour d'imposte rectangulaire (0,64 m x 1,10 m), avec appui plongeant. La troisième porte, située la plus à l'ouest, présente quant à elle sa face principale tournée vers l'intérieur de la salle : l'encadrement est orné d'un cavet reposant sur de petites bases pyramidales et un petit triangle évoquant la pointe d'une accolade est sculpté sur le couvrement.

Les différentes positions de ces ouvertures, et en particulier des portes, impliquent une division de l'espace par des cloisons qui s'appuyaient contre le mur le gouttereau sud. Ainsi, la porte orientale surmontée d'un jour (JOU 217) pouvait desservir un couloir fermé par une cloison située entre son piédroit ouest et la fenêtre voisine.

Le corps de bâtiment 2 constituait donc le noyau central de l'habitation regroupant tous les axes de communication : il est percé de nombreuses ouvertures à chaque niveau et notamment de portes desservant la cour avec ses escaliers ou ses coursières, mais également les espaces latéraux (bâtiment 1, courette à l'ouest et espace voisin au sud).

### Le comble du corps de bâtiment 2

Dans la charpente actuelle du comble du corps de bâtiment 2, les pannes supérieures des deux versants, situées entre la ferme centrale et la ferme orientale, sont des éléments de remplois provenant vraisemblablement de la charpente de la phase 1. Ces deux pièces de bois de fortes sections, dont les arêtes chanfreinées terminées par des congés, correspondent aux poinçons (**fig. 8**)<sup>16</sup>. Ces seuls éléments ne suffisent pas à pouvoir restituer précisément la structure de la charpente originelle (charpente à chevrons-formant-fermes ou charpente à pannes ?).

### *Économie de la construction et équipements*

Le matériau utilisé est un calcaire dur de Beauce, solution technique récurrente à Orléans et la plus économique, ce calcaire lacustre étant extrait à

---

16. Ces deux pièces de bois sont longues actuellement d'environ 2,60 m. Chaque pièce de bois est percée de deux mortaises traversantes correspondant à l'assemblage d'un faux-entrait et au-dessus de contrefiches raidissant les arbalétriers.



**Figure 8**  
**Corps de bâtiment 2 (BAT 2), comble, versant nord :**  
**ancien poinçon chanfreiné en remploi comme panne. Cl. Clément Alix.**

proximité immédiate. Le calcaire d'Apremont-sur-Allier, au coût d'approvisionnement plus élevé, était réservé à la mise en valeur de certaines ouvertures par un décor plus complexe (notamment les portes)<sup>17</sup>. Pour le gros-œuvre, il convient de souligner l'économie importante de matériaux réalisée grâce au remploi de certaines pierres, notamment sur le mur de façade orientale du bâtiment 1 (**fig. 13**). Un grand nombre de blocs de moyen appareil constituant le chaînage d'angle au nord, comme les pierres moulurées réutilisées dans la maçonnerie, proviennent peut-être du bâtiment antérieur à la construction de la phase 1 et correspondent à des éléments observés dans d'autres maisons de la ville édifiées entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle (fragment de meneau simplement chanfreiné, corbeau mouluré d'un chanfrein terminé par un congé, etc.).

L'habitation était dotée de quelques équipements domestiques que l'on évoquera brièvement. Au rez-de-chaussée du bâtiment 2, l'appui de la demi-croisée du mur sud servait également de linteau à un petit placard mural (PLA 219) clos par un vantail comme en témoignent les vestiges de la feuillure sur son encadrement et les trous de deux gonds sur son piédroit occidental (**fig. 7** : mur sud). Au même niveau, contre le mur oriental de la

---

17. Sur les approvisionnements et les utilisations du calcaire de Beauce et du calcaire d'Apremont-sur-Allier dans l'architecture domestique d'Orléans : ALIX 2001, t. I, p. 144-146, 158-162 ; ALIX 2007 b, p. 2.

salle, s'appuyait une cheminée, dont subsistait la limite nord de sa hotte oblique constituée de petites briques (entre 2 et 4 cm d'épaisseur) (**fig. 7** : mur est). Pour la phase 1, aucune indication n'a permis de restituer l'emplacement des latrines<sup>18</sup>. Enfin, rappelons qu'un puits, au conduit peut-être accessible depuis le premier niveau de cave, se trouvait probablement dans la cour<sup>19</sup>.

### *Datation*

L'utilisation d'un linteau épaissi pour la porte du rez-de-chaussée (bâtiment 2, façade nord sur cour, POR 211) est un élément très courant pour les ouvertures de maisons construites entre le XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle à Orléans<sup>20</sup>.

Plusieurs ouvertures ont conservé leurs moulures de cavets reposant sur de petites bases pyramidales (porte de l'escalier du 3<sup>e</sup> étage du corps de bâtiment ; assise inférieure d'un piédroit réemployée en phase 2 dans le foyer de la cheminée du mur ouest du rez-de-chaussée ; etc.). Sur la porte (POR 214) du mur sud de la salle du rez-de-chaussée, cette base est associée au décor du couvrement constitué d'une petite accolade. L'utilisation de ces éléments stylistiques, et notamment l'accolade, est évidemment très courante du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Localement, sont conservées à l'hôtel des Créneaux (ancienne maison commune de la ville) des portes très semblables à celles de notre hôtel (cavet, accolade, base). L'une d'elle permet de pénétrer dans la chambre du 1<sup>er</sup> étage du beffroi depuis un corps de bâtiment situé à la suite de la grande salle de délibération de l'ancien hôtel de ville, salle édifiée vers 1448 (JARRY 1919, p. 290). De plus, le décor très soigné des vestiges des portes jumelles du 1<sup>er</sup> étage accessibles depuis l'escalier (POR 121, POR 221) semble également pouvoir dater du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, datation qui s'accorde avec le comblement de ces baies vers 1500, quand fut remaniée la façade (phase 2)<sup>21</sup>.

L'ensemble de ces éléments nous invite donc à penser que l'édification de l'hôtel (phase 1) a eu lieu vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

---

18. Les conduits de latrines, maçonnés, circulaires, qui sont venus traverser les niveaux de caves en perçant les voûtes, correspondent à des aménagements de l'époque moderne (**fig. 4a**). De même, le petit bâtiment en pan de bois situé au 1<sup>er</sup> étage en encorbellement sur la courette (COU 7) servait probablement de latrines lors de la phase 2 ou ultérieurement.

19. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, R. Biémont signale que « cette maison renferme la cour et le puits de l'*hostel des Quatre-Coings* », mais on ne sait s'il a vraiment observé ce dernier ou s'il fait référence à un texte ancien relatif à l'hôtel des Quatre-Coings (BIÉMONT 1880, p. 424).

20. ALIX 2002, t. I, p. 75-81. Par exemple, linteau en bâtière : 68 rue de la Charpenterie/rue de l'Empereur, linteaux épaissis : maison des Créneaux, 1 place de la République (mur nord) ; 6 place du Cardinal-Touchet, remploi (linteau sur coussinets) ; 3 rue des Tanneurs ; rue des Africains/angle rue Saint-Flou ; 1 rue du Cloître Saint-Benoît ; 206 rue de Bourgogne/angle rue du Bœuf-Sainte-Croix ; linteaux avec arc de décharge : 7 rue Saint-Éloi ; hôtel du Cheval-Blanc anciennement 21-23 rue Sainte-Catherine (*détruite*) ; maison dite du Doreur, anciennement 30 rue du Cheval-Rouge (*détruite*) ; 17 rue des Trois-Maries (mur ouest de la cour).

21. La mise en place de nouvelles fenêtres et l'insertion de planchers entraîneront la condamnation de ces portes. Voir la deuxième partie de cette étude qui sera consacrée aux remaniements du XVI<sup>e</sup> siècle.

## ÉTUDE DES PARCELLES VOISINES

### À l'ouest

Nous avons vu que le bâtiment 2 desservait une courette (COU 7) qui dépendait de la petite maison voisine située au 19 rue Jeanne d'Arc (BAT 8), habitation qui faisait encore partie de la propriété de l'hôtel au début du XIX<sup>e</sup> siècle (**fig. 16**)<sup>22</sup>. On est en droit de se demander si cet espace occidental n'était pas rattaché à l'hôtel dès la fin du Moyen Âge, puisque les ouvertures décrites ci-dessus sont tout à fait homogènes à celles visibles ailleurs pour la phase 1.

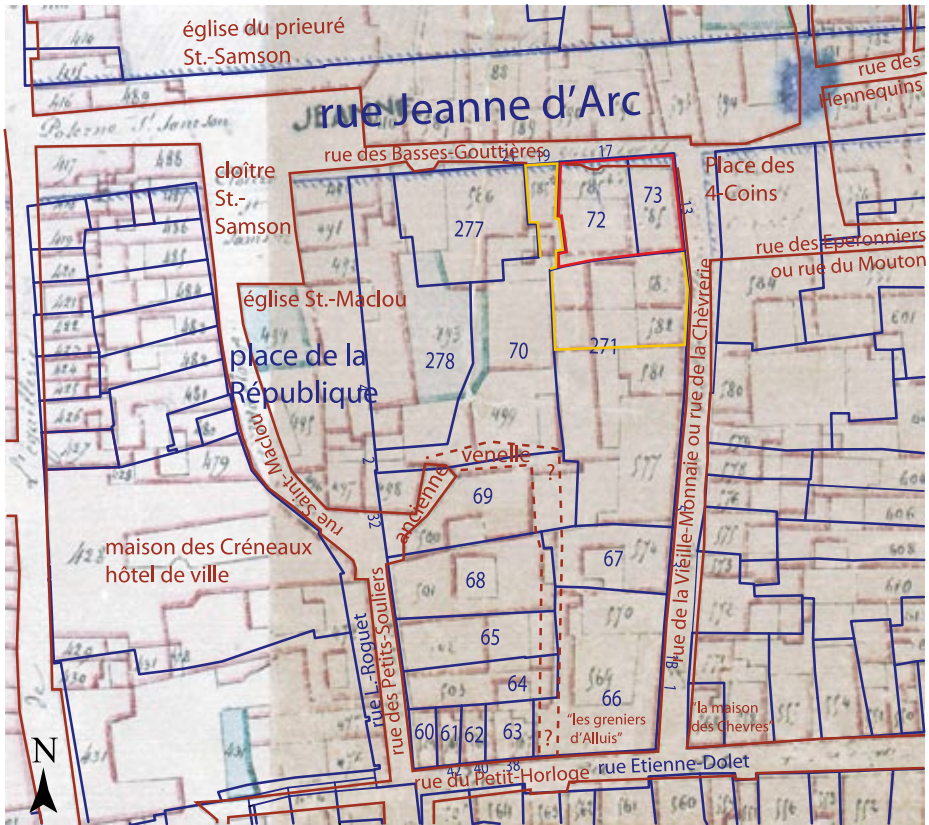
### Au sud

La présence des portes et des fenêtres du mur sud du bâtiment 2 indique qu'il jouxtait un espace non bâti.

La configuration de cet espace diffèrait probablement de celle représentée sur le plan cadastral napoléonien en 1823 (**fig. 9**), montrant deux parcelles presque rectangulaires se jouxtant aux anciens n<sup>os</sup> 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (section B, n<sup>o</sup> 582, 583). Ces deux parcelles perpendiculaires à la rue s'étendent vers le cœur de l'îlot et s'achèvent à l'ouest contre une limite parcellaire forte, orientée nord-sud, que l'on observe également dans une troisième parcelle voisine au sud (ancien n<sup>o</sup> 7 rue de la Vieille-Monnaie ; B, n<sup>o</sup> 581). Les deux parcelles laniérées présentent des dimensions et des dispositions semblables : dans les deux cas, un corps de bâtiment principal est séparé par une cour d'un corps de bâtiment secondaire en fond de parcelle. Sur le plan, la seule différence réside dans la présence d'un petit bâtiment annexe (galerie ?) occupant un côté de la cour et reliant les deux corps de bâtiment de la parcelle la plus au nord (11 rue de la Vieille-Monnaie). Notons d'ailleurs que ce petit bâtiment a sûrement été édifié tardivement (entre le XVII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle) car il s'appuie contre le mur sud de l'hôtel, ce qui n'est pas compatible avec l'utilisation des portes et des fenêtres percées sur ce dernier. Hormis cela, les similitudes morphologiques de ces deux parcelles laisseraient à penser qu'elles proviennent d'une même propriété foncière (portion de terrain subdivisée en deux parcelles égales lors d'une opération de lotissement). Quoi qu'il en soit, les dispositions de ces deux maisons représentées sur le plan cadastral de 1823 s'accordent mal avec l'existence de l'espace libre situé à l'arrière de notre hôtel. Le découpage en parcelles laniérées et une partie des bâtiments

---

22. Plan cadastral 1823, section B, n<sup>o</sup> 585 ter. Sur le plan de la maison de 1840, le rez-de-chaussée de cette petite maison est divisé en cinq pièces (AMO, série O : J A 5, plan du 11 mars 1840). Il était ouvert sur la rue des Basses-Gouttières par trois ouvertures et chauffé par deux cheminées situées contre le mur ouest. À cette époque, la courette sud était occupée par deux petits corps de bâtiments annexes (probablement en pan de bois) et par un puits à eau appuyé contre la façade postérieure (mur gouttereau sud).



**Figure 9**  
**Plan parcellaire de l'îlot, avec en fond le plan cadastral de 1823 (AMO, 234), et en bleu le plan cadastral actuel (SIGOR). Les parcelles occupées par l'hôtel sont entourées en rouge (partie subsistante) et en jaune (parties disparues).**

dessinés au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle résulteraient d'un aménagement postérieur au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle.

Cependant, les parties orientales et occidentales de ces deux parcelles étaient déjà occupées par des bâtiments aux <sup>xv</sup><sup>e</sup> - <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles et ce au moins dès le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle. Cela est confirmé par l'observation des quelques vestiges architecturaux subsistant en sous-sol et des clichés photographiques réalisés le 17 janvier 1963, avant la destruction des maisons (n<sup>os</sup> 7, 9, 11 rue de la Vieille-Monnaie) qui furent remplacées par le bâtiment abritant le garage souterrain (ADL, Cl. vue 356, 357, 360, 361) (**fig. 11, 12**).

### **Une maison médiévale en retrait de la rue (<sup>xiii</sup><sup>e</sup> - <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècles)**

Une partie de l'ancienne maison 9 rue de la Vieille-Monnaie était bâtie sur une salle basse excavée couverte de voûtes d'ogives chanfreinées (photographie : ADL, Cl. vue 360 ; **fig. 12**). Un fragment de mur conservé sur



a



b

**Figure 11**

**a : Façade sur rue de l'ancienne maison 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4) en 1963 avant destruction : porte cochère (POR 411) à l'extrémité nord du rez-de-chaussée (ADL, Cl. Vue 356).**

**b : Ancienne maison 9 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4 ou 6) en 1963 avant destruction : porte piétonne moulurée d'un cavet et ornée d'une accolade (ADL, Cl. vue 361).**



**Figure 12**

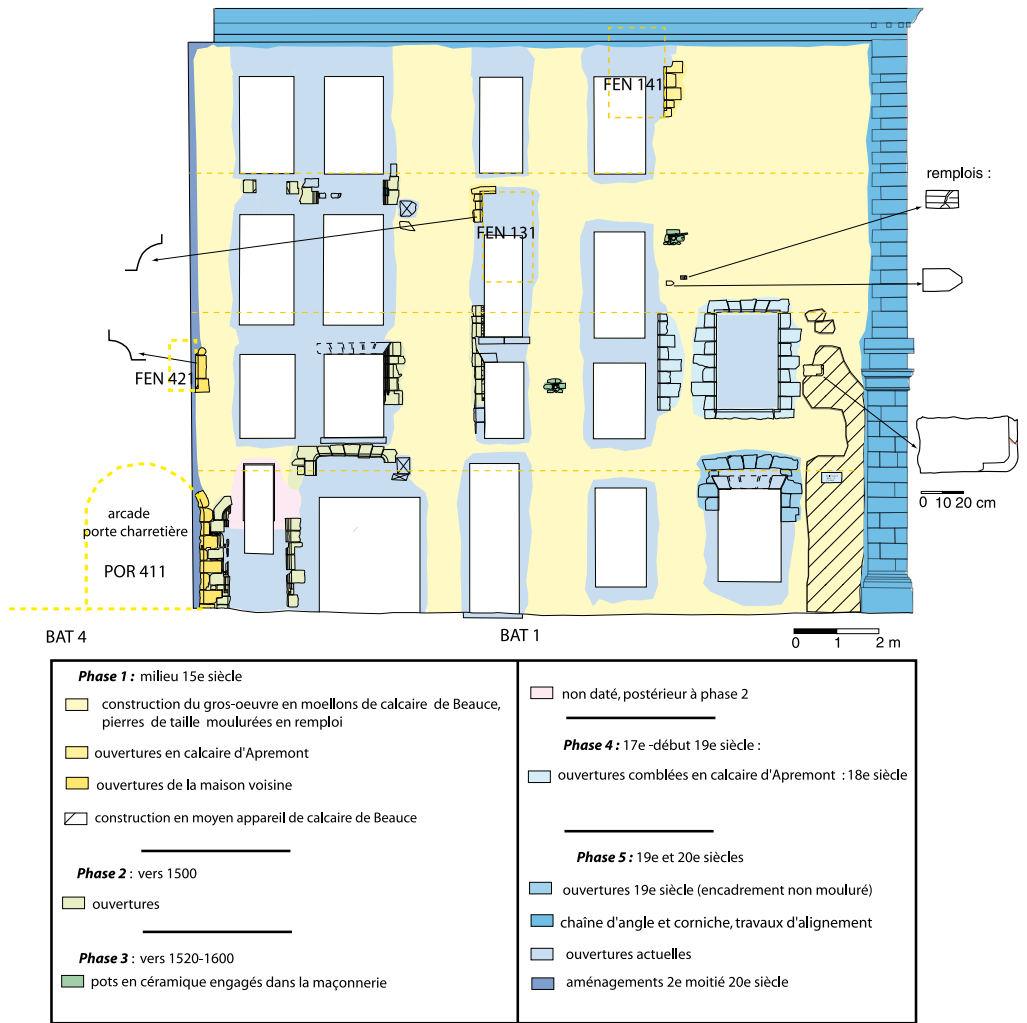
**Salle basse excavée sous l'ancienne maison 9 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 6) en 1963 avant destruction : voûte d'ogive (ADL, Cl. vue 360).**

une longueur de 10,55 m dans le garage souterrain pourrait correspondre à la limite occidentale de cette salle qui s'étendait également sous la parcelle du n° 11 de la rue (BAT 6) (**fig. 17**)<sup>23</sup>. Elle correspond à l'emplacement de la limite parcellaire forte orientée nord-sud qui ferme les parcelles à l'ouest. L'extrémité sud de cette salle basse excavée est bien visible, joutée par les couches de terre de remblais contre lesquels elle a été construite (visibles sur une longueur de 3,49 m). Ce mur est bâti sur des fondations renforcées par deux grandes arcades (4,23 m de portée au sud et 4,53 m de portée au nord) et son élévation est munie d'un parement en calcaire de Beauce aux assises réglées, dans lequel ont été réemployés quelques blocs de pierres (par exemple : pierre sculptée de trois demi-cercle au nord) et plusieurs gros fragments de terre-cuite architecturales (**fig. 10a**)<sup>24</sup>. Dans l'angle nord-est du garage, un fragment de piédroit en calcaire de Beauce portant des traces de layage, chanfreiné vers l'extérieur et muni d'une feuillure vers l'est (3,9 cm de profondeur), pourrait fonctionner avec cette salle basse excavée. Il s'agirait alors du piédroit d'une ouverture tournée vers l'est, vestige de la

23. Longueur de 10,55 m à laquelle il faut éventuellement ajouter celle de 3,03 m correspondant à son extrémité nord encore recouverte d'enduit.

24. Dans le parement au-dessus de l'arc nord, une grosse brique mesure 29,2 cm x 16 cm. Des blocs de calcaire de Beauce en remploi ont également été utilisés pour les claveaux des arcs de fondations, comme par exemple pour la clef de l'arc nord. Dans l'arc sud, l'un des claveaux situés au nord est une pierre de remploi portant le même type de décor que la pierre de parement citée ci-dessus (trois arcs de cercles).





**Figure 13**  
**Corps de bâtiment 1 (BAT 1), mur gouttereau oriental**  
**sur la rue de la Vieille-Monnaie (ancienne façade place des Quatre-Coins) :**  
**relevé en élévation et proposition de mise en phases.**  
**En jaune et orange : aménagements de la phase 1 (milieu du xv<sup>e</sup> siècle).**  
*Dessin Clément Alix d'après relevé Clément Alix et Ronan Durandière.*



a



b

**Figure 10**

**Mur ouest de la salle basse excavée (xiii<sup>e</sup>-xiv<sup>e</sup> siècle) située actuellement dans le garage souterrain, anciennement 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 6).**

**a : Arc de fondation sud.**

**b : Fragment d'enduit peint à décor de faux-appareil à double joints rouges.**

*Cl. Clément Alix.*

porte fermant l'escalier de descente à la salle basse<sup>25</sup>. Enfin, notons que la finition de cette salle était complétée par un enduit lissé apposé contre le parement du mur ouest. Cet enduit peint en blanc s'accompagnait d'un décor de faux-appareil, dans lequel les bords des pierres étaient simulés par des joints à double traits rouges (**fig. 10b**)<sup>26</sup>. Les techniques de constructions utilisées ici (arcs de fondations, parement) correspondent parfaitement à ce qui a été observé à Orléans dans d'autres salles basses excavées édifiées entre le XIII<sup>e</sup> et le début du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui s'accorde avec le couvrement en voûtes d'ogives visible sur la photographie (ADL, Cl. vue 360 ; **fig. 12**)<sup>27</sup>.

### *Le bâti au XV<sup>e</sup> siècle*

Ce bâtiment (BAT 6), encore en service au XV<sup>e</sup> siècle, subit à cette époque de profonds remaniements (phase 1). En 1963 (ADL, Cl. vue 360 ; **fig. 12**), le sol de la salle se situait presque à la naissance de la voûte d'ogive, indiquant que le sol originel se trouvait plus bas. Ce phénomène peut effectivement être mis en relation avec le vestige du mur occidental, où les fondations sont touchées par une campagne de remaniements visant en certains endroits à épaissir les arcs et à placer un parement en-dessous (petit appareil de moellons en calcaire de Beauce). Ces parements permettaient de masquer et de retenir les couches de terre de remblais sur lesquelles les arcs de fondations sont construits. Cela témoigne que le sol originel fut décaissé et qu'un autre sol fut aménagé plus bas, dans le but d'obtenir une hauteur suffisante pour la création de deux niveaux de cave superposés. Le niveau inférieur pouvait être couvert par une voûte en berceau surbaissé simplement plaquée contre le mur et qui supportait le sol du niveau supérieur. Un remaniement parfaitement identique a été observé sous les arcs de fondations du mur nord de la salle basse d'une maison anciennement 19 rue de l'Empereur (parcelle BK 291 du plan cadastral actuel). En outre, nous avons observé dans de nombreuses maisons ce même phénomène de reprise en sous-œuvre d'une salle basse excavée (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle) consistant à créer un 2<sup>e</sup> niveau de cave entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle (1 rue des Trois-Maries ; 193

---

25. Bien que la liaison stratigraphique entre les deux murs, nord et ouest, soit perdue à cause des aménagements récents du garage, l'on peut supposer que ceux-ci correspondent à la même structure. Si l'on admet cette hypothèse, cela permet de restituer le plan du bâtiment, rectangle de 13,58 m de long sur environ 6,31 m de large.

26. Un fragment très ténu d'enduit est conservé au-dessus de l'arc de fondation sud, immédiatement au-dessous du plafond en ciment du garage. Il ne subsiste qu'un faux-joint de lit et un petit morceau de faux-joint montant.

27. ALIX 2007 b, p. 3. Les arcs de fondations observés dans de nombreuses salles basses excavées présentent généralement des dimensions plus modestes. Notons ici leurs très grandes portées (4,23 m pour l'arc sud et 4,53 m pour l'arc nord) qui avoisinent par exemple celles des arcs des murs gouttereaux du cellier de l'abbaye de Saint-Euverte (un arc par travée dont la portée va jusqu'à 4,60 m). Dans cet exemple également, les claveaux (très fins et allongés, en calcaire du Nivernais) sont faits de pierres plus anciennes réemployées. Ici le cellier était divisé en deux vaisseaux couverts de voûtes d'arêtes qui reposaient sur une file de piliers au centre desquels sont encastrés de petits culots moulurés de cavets recevant les arêtes. Excepté dans la travée nord, ce couvrement a été remplacé à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle par deux grandes voûtes en berceaux surbaissés portées par un mur de refend. Sur l'utilisation des arcs en fondations : SALAMAGNE 1996.

rue de Bourgogne ; 293 rue de Bourgogne ; 15 rue des Trois-Clefs ; 3 rue du Poirier ; 36 rue du Poirier ; 7 rue Saint-Éloi ; etc.).

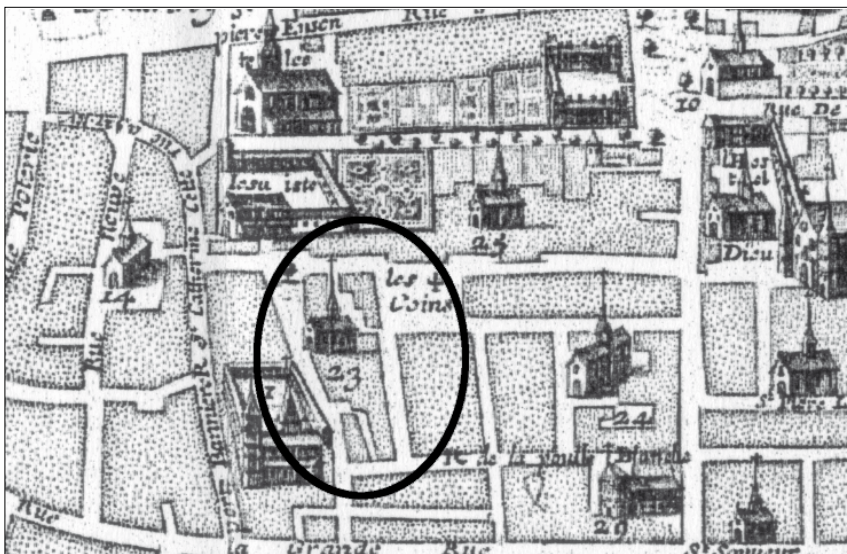
Les photographies nous montrent que les façades sur cour des deux anciennes maisons (n<sup>os</sup> 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie ; BAT 4 et 6) étaient munies de plusieurs ouvertures vraisemblablement construites au xv<sup>e</sup> siècle d'après leurs décors. Au rez-de-chaussée du n<sup>o</sup> 9 rue de la Vieille-Monnaie, il s'agit d'une porte piétonne moulurée et couverte d'une plate-bande clavée sculptée au centre d'une petite accolade, parfaitement identique à celle décrite dans l'hôtel (ADL, Cl. vue 361 ; **fig. 11b**). Aux deux étages du 11 rue de la Vieille-Monnaie, on remarque plusieurs fenêtres dont un jour rectangulaire (1<sup>er</sup> étage, éclairant un escalier en vis ?) couvert d'un linteau sculpté d'une accolade à fleuron formant larmier et reposant sur des culots, ainsi que des croisées moulurées sur bases prismatiques (ADL, Cl. vue 357). On voit que le décor de l'encadrement de ces ouvertures n'est pas sans rappeler celui employé sur certaines ouvertures de l'hôtel lors de la phase 1, notamment pour la porte et le jour. De l'évocation de ces vestiges, il résulte que l'espace situé au sud de l'hôtel était donc occupé par plusieurs bâtiments notamment le long de la rue de la Vieille-Monnaie et en fond de parcelle, tandis que le côté nord devait être en partie dégagé de toutes constructions ce qui explique la présence des fenêtres et des portes du corps de bâtiment 2 de l'hôtel.

#### *Une voie de desserte en cœur d'îlot ?*

Quelle était la nature de cet espace libre ? Pouvait-il s'agir d'une ancienne petite voie desservant le cœur de l'îlot ? Bien que schématiques, un certain nombre de plans de la ville d'Orléans réalisés entre la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et le courant du xviii<sup>e</sup> siècle, montrent une telle ruelle, de tracé irrégulier, qui semblait débiter dans la moitié nord de la rue de la Vieille-Monnaie et qui débouchait à peu près au centre de la rive sud de la rue des Basses-Gouttières (**fig. 14**)<sup>28</sup>. L'emplacement exact de cette ruelle reste assez difficile à restituer sur le plan cadastral de 1823, notamment à cause des nombreux décrochés qu'elle formait en contournant peut-être différents fonds de parcelles et en longeant plusieurs bâtiments. Ainsi son inflexion vers le nord et son débouché sur la rue des Basses-Gouttières, s'expliqueraient par la présence, à l'ouest, du chevet de l'ancienne église Saint-Maclou. Ces irrégularités du tracé de la ruelle auraient également pu engendrer la présence, dans certains angles, de petites places vides, qui sont connues ailleurs dans la ville (par exemple au nord de la rue de Bourgogne, l'impasse Cour-Hado détruite dans les années 1940). Ce type de petites ruelles, ou venelles pour celles de très faible largeur, traversant les îlots (parfois réduites en impasses), au caractère public ou semi-public, était assez répandu dans la ville médiévale. Par exemple, plusieurs sont attestées dans les textes dès le

---

28. « Plan de la ville d'Orléans comme il est aujourd'hui » de C. Inselin, entre 1680 et 1706 (ADL, 11 Fi 6-3) ; « Orléans », début du xviii<sup>e</sup> siècle (BMO, ZH 23) ; « plan de la ville d'Orléans » du Sr. de Fer, 1704 (BMO, ZH 13) ; « Plan de la ville d'Orléans avec ses environs » de C. Inselin, 1713 (BMO, ZH 37) ; « Plan de la ville d'Orléans » copie du plan de C. Inselin postérieure à 1760 (ADL, 11 Fi 6-29) ; « Plan de la ville d'Orléans copié sur l'original fait en mil six cent quatre vingt » (BMO, ZH 33).



**Figure 14**  
**« Plan de la ville d'Orleans » du Sr. de Fer, 1704 (BMO, ZH 13)**

xv<sup>e</sup> siècle dans l'îlot de la Charpenterie à Orléans (AUBOURG-JOSSET-PHILIPPE 1999, p. 22-23)<sup>29</sup>. On remarque alors sur ces mêmes plans que notre îlot était desservi par une autre ruelle actuellement disparue. Elle partait de la rive orientale de la rue Saint-Maclou, puis formait un coude vers le sud pour déboucher sur la rive nord de la rue Étienne-Dolet. L'amorce occidentale de cette voie était encore représentée sur la plupart des plans des xviii<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du xix<sup>e</sup> (sur le plan cadastral de 1823 par exemple) sous la forme d'une impasse (**fig. 9**).

Pour ce qui concerne l'hôtel, la première ruelle mentionnée ci-dessus aurait alors pu rejoindre la courette (COU 7) et éventuellement la rue des Basses-Gouttières en passant à l'emplacement de l'ancienne maison 19 rue Jeanne d'Arc (**fig. 16**). Cependant la présence des bâtiments médiévaux, notamment celui situé en front de rue à l'emplacement des anciennes maisons 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4), ne correspond guère à l'hypothèse d'une telle ruelle située immédiatement à l'arrière de l'hôtel<sup>30</sup>. Il nous semble donc que la ruelle représentée sur les plans anciens passait au sud des anciennes maisons 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie.

29. À Orléans, plusieurs anciennes venelles (impasses) subsistent également au nord de la rue du Poirier, dans l'îlot délimité par les rues de Bourgogne, de l'Empereur, du Poirier et de la Cholerie (ALIX 2002, t. I, p. 72-73). Le phénomène des cours de maisons correspondant à d'anciennes voies publiques progressivement annexées par les habitations a été étudié dans : GLORIÉS 1999, p. 75-76.

30. Il semble peu probable que cette voie ait pu emprunter le passage couvert et la porte charretière (POR 411) situés à l'extrémité nord de l'ancienne maison 11 rue de la Vieille-Monnaie (ADL, Cl. vue 356).



**Figure 15**  
**Plan de Jean Fleury, 1640 : « Figure de la ville d'Orléans où sont toutes les paroisses séparées de lignes rouges, les rues avec leurs noms, les églises, communeautez, places publiques » (BMO : ZH 34)**

*Une extension de la propriété vers le sud ?*

Une autre hypothèse pour expliquer les percements de fenêtres et de portes dans le mur serait que l'hôtel se soit étendu vers le sud. Ce dernier aurait occupé au minimum l'emplacement des deux parcelles laniérées (anciens n<sup>os</sup> 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie), ce qui accroissait considérablement la superficie de l'hôtel. En 1640, sur le plan de Fleury, la majeure partie de l'îlot dépendait de la paroisse Saint-Maclou, excepté une partie de son front oriental qui appartenait à la paroisse de l'Aleu-Saint-Mesmin, ainsi que son angle nord-est occupé par notre hôtel, qui correspondait à une enclave de la paroisse Sainte-Catherine (**fig. 15**). Cette enclave présente une forme singulière, dont les limites s'étendent vers le sud en cœur d'îlot, ce qui semble indiquer qu'elle englobait également les bâtiments voisins, renforçant ainsi l'hypothèse d'une propriété plus vaste. On imagine alors qu'il aurait existé une cour, avec les bâtiments annexes cités ci-dessus en front de rue, dont certains auraient pu abriter des activités liées au fonctionnement de l'hôtel (cuisines, écuries ?). L'existence d'écuries pourrait être renforcée par la présence de l'ancienne porte charretière (arc brisé à

l'encadrement chanfreiné, POR 411), à l'extrémité nord de l'ancienne maison 11 rue de la Vieille-Monnaie. Enfin, les fenêtres ornées de moulures visibles sur la photographie de la façade sur cour de l'ancienne maison 11 rue de la Vieille-Monnaie (ADL, Cl. vue 357) traduisent également un prolongement de l'espace résidentiel dans ces niveaux.

## **PROPRIÉTAIRES, HABITANTS ET UTILISATIONS DE L'HABITATION : HÔTEL DES QUATRE-COINGS, HÔTEL DE LA MONNAIE ET HÔTEL DE LA FLEUR-DE-LYS ?**

Les éléments livrés par l'étude permettent de dessiner les contours d'une habitation de grande ampleur, qui présente toutes les caractéristiques d'un véritable hôtel urbain : deux corps de bâtiments principaux à l'élévation importante (deux niveaux de cave, rez-de-chaussée, trois étages et un comble), dont l'un est bâti en retrait de la rue, une cour isolée de la rue par un mur de clôture, une cour supplémentaire au sud avec d'autres corps de bâtiments (au sud et à l'ouest). L'habitation, dont certaines parties sont attestées dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (BAT 6), aurait été en grande partie reconstruite dans le courant du XV<sup>e</sup> siècle (phase 1). En 1880, R. Biémont semble être le premier à identifier l'hôtel étudié comme étant la « maison des Quatre-Coings », qu'il surnomme également « maison de Geoffroy Vallée » du nom de l'un de ses supposés occupants au XVI<sup>e</sup> siècle. Selon R. Biémont, d'anciens titres de propriété de la « maison des Quatre-Coings » la nommaient également « maison de la Fleur-de-Lys ». En outre, à la même époque, notre hôtel était également qualifié d'« ancien hôtel de la monnaie » (DESNOYERS 1874).

### **L'hôtel des Quatre-Coings ?**

La « maison des Quatre-Coings », située sur la place du même nom, est évoquée dans de nombreux textes d'archives du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup>. R. Biémont donne l'identité de certains propriétaires de l'hôtel des Quatre-Coings en remontant jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, d'après des titres et des documents que l'archiviste J. Doinel aurait consultés<sup>32</sup>. Ainsi, la mention la plus ancienne indique que Conratt Asnier aurait acheté la maison 80 livres à

---

31. À la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, une borne située sur la place des Quatre-Coings marquait la limite entre la justice du roi et celle du prieuré Saint-Samson. Elle avait été déplacée de son emplacement originel près de cet hôtel des Quatre-Coings, ce qui entraîna une enquête du prévôt. En 1382, l'un des témoins présent au procès rapporte que cette borne fut enlevée « par escolliers pour ce qu'elle leur nuysoit a jouer a la paume » (ADL, D 371, D 381 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 175, 179). Dans les registres de cens du prieuré de Saint-Samson, l'« hostel des Quatre Coings » est cité plusieurs fois en limite de certaines propriétés, en 1365, en 1392, en 1408, en 1443, en 1445, en 1522, ou en 1526 (ADL, D 371, D 520, D 524, D 610 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 165-166, 175, 210-212, 233).

32. Les titres de propriété rassemblés par J. Doinel avaient également été consultés par E. Jarry au début du XX<sup>e</sup> siècle qui les évoque dans ses notes, sans en donner lui non plus les références exactes (ADL, 2 J 2436).

Messire Jean de Boz, chevalier (en 1290). En 1398, les Célestins d'Ambert, communauté de moines établie en forêt d'Orléans, auraient reçu la « maison des Quatre Coings des mains de l'abbé de Saint-Mesmin de Mici, qui la tenait de la famille Asnier d'Ast, en Lombardie ». Une partie des archives départementales du Loiret ayant été détruite lors de l'incendie de la ville en 1940, il reste difficile de pouvoir vérifier cette origine de propriété et l'on doit se contenter de quelques éléments fragmentaires. Si nous n'avons pas observé de document permettant de confirmer l'appartenance de l'hôtel à ces familles nobles aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle, en revanche, il subsiste un acte du 16 décembre 1397 indiquant que l'hôtel des Quatre-Coings dépendait bien à cette époque de la censive de l'abbaye de Saint-Mesmin et qu'il avait été cédé par le duc d'Orléans aux religieux du couvent des Célestins d'Ambert<sup>33</sup>. R. Biémont précise qu'en 1456, Jehan Guenet, notaire et « procureur en court d'église », et Jehanne Potèle, sa femme, prenaient cet hôtel à rente du monastère de « Notre-Dame-d'Ambert es forest d'Orléans ». En 1471, la vente de l'hôtel des Quatre-Coings est faite à Jacques le Fuzelier aîné, procureur fiscal, par Pierre Simart et Jacqueline Brachet sa femme. R. Biémont précise que l'hôtel des Quatre-Coings aurait été habité par Geoffroy Vallée, écrivain orléanais, auteur de l'ouvrage *La béatitude des chrétiens ou le Fléo de la Foi*, qui aurait été exécuté pour athéisme le 9 février 1574 (BIÉMONT 1880, p. 424). Selon ce dernier, l'hôtel serait arrivé dans la famille Vallée en 1530 par maître Geoffroy Vallée, grainetier du grenier à sel de Gien, et en la personne de Gerarde Le Berruyer, sa femme<sup>34</sup>. Nous sommes toutefois en droit de nous demander s'il n'y a pas eu confusion avec une habitation voisine, l'hôtel de Corbefin (situé un peu plus à l'ouest rue des Basses-Gouttières), dont on sait qu'il était détenu par des membres de cette même famille Vallée dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

Toujours selon R. Biémont, l'hôtel aurait été incendié en 1569 durant les guerres de religion, pour avoir servi de refuge aux protestants<sup>36</sup>. En

---

33. Mandement du 16 décembre 1397 pour le payement par le duc d'Orléans d'une somme de 12 francs de relevoisons pour l'hôtel des Quatre Coings qui dépend de la censive de l'abbaye de Saint-Mesmin (ADL 6 J 22, pièce 2).

34. Les Vallées sont une famille de l'Orléanais attestée entre la fin du XV<sup>e</sup> et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (VASSAL DE MONTVIEL 1862, p. 425). E. Jarry a recopié en partie le titre de 1530 rassemblé par J. Doinel, qui apporte quelques précisions quant à la situation de l'hôtel : « abutant par devant sur la rue de la Cheverrie, par derriere sur la rue par laquelle l'on va de l'Esleu St.-Memin (*ancienne rue des Hennequins*) a la rue du Mouton (*ancienne rue des Éperonniers*), d'un costé sur la rue par laquelle l'on va du Mouton a la rue de la Cheverrie, et d'autre costé sur une ruelle par laquelle l'on va de l'Eleu St.-Mesmin au cloistre St.-Samson » (ADL, 2 J 2436).

35. Au XVII<sup>e</sup> siècle, cette maison dite de Corbefin appartenait au frère de Geoffroy Vallée, Jacques Vallée, chevalier, seigneur des Barreaux, et à sa femme Marie de Mareau (1614), puis à François Vallée, chevalier seigneur de Chenailles, conseiller du roi en ses Conseils, président du Bureau des finances de la Généralité de Paris (ADL D 520, D569 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 210-211, 218). Ces mêmes mentions nous apprennent qu'auparavant l'hôtel de Corbefin était détenu par Jean Guéret, « voiturier par terre », vers 1526 puis, vers 1529, par Jacques Groslot « chevalier, docteur en droit, conseiller ordinaire du roi en son Grand Conseil, bailli d'Orléans, premier maître des requêtes du roi et de la reine de Navarre ». Ils n'évoquent nullement Geoffroy Vallée à cette époque.

36. « Pendant les troubles religieux du dimanche 21 août 1569, sur les sept heures du soir, on incendia cet hôtel, qui appartenait à M<sup>lle</sup> de Marteville, ainsi que l'habitation voisine dont



fait, si l'existence de l'incendie ne peut être vérifié, la maison des Quatre-Coings, qui dépendait toujours de la censive du monastère des Célestins d'Ambert, fit l'objet d'une démolition ordonnée par le roi. Elle avait été acquise par la ville en 1579, et parmi les raisons invoquées pour sa destruction, on avança son état de dégradation lié à son abandon depuis les guerres civiles (1562-1568), ce qui en faisait un lieu peu sûr : « que en cest endroit des Quatre-Coings est advenu plusieurs meutes et assassinaz et n'osent les voisins sortir le soyr de leurs maisons »<sup>37</sup>. Mais il s'agissait surtout de créer un élargissement de la voie publique qui permit d'établir la place rectangulaire des Quatre-Coings telle qu'elle apparaissait encore sur les plans du XVIII<sup>e</sup> et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'hôtel fut donc en grande partie détruit comme le laisse paraître un acte du 28 novembre 1580, relatif à la vente par les maires et échevins d'Orléans à Claude Galmet, seigneur de Faronville, des matériaux de destruction : « les matieres tant de pierres que boys qui sont et se trouveront en la desmolition ordonnée par sa majesté de la maison des Quatre-Coings de ceste dite ville » (ADL, 3 E 10794). Une démolition de grande ampleur s'accorde mal avec l'état actuel de l'édifice qui, comme nous le verrons par la suite, conserve ses aménagements du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. phases 2 et 3), notamment ses fenêtres sculptées et ses plafonds. Il semble donc que l'hôtel étudié ne corresponde pas à l'hôtel des Quatre-Coings qui devait se situer plus à l'est sur l'ancienne place des Quatre-Coins.

## **L'hôtel de la Monnaie ou hôtel de la Fleur-de-Lys**

*Nouvelle proposition de localisation de l'hôtel de la Monnaie, alias l'hôtel de la Fleur-de-Lys .*

En 1873, l'hôtel étudié est qualifié d'« ancien hôtel de la monnaie » par certains membres de la SAHO qui s'intéressent alors au décor sculpté de sa façade sur cour (DESNOYERS 1874, p. 437).

L'ancienne Monnaie d'Orléans aurait été placée dans le palais du Châtelet, où elle resta jusqu'à la cessation du monnayage, après la constitution du duché d'Orléans en apanage (ARNOULT 1898, p. 8, 138). Au moment du rétablissement de cette monnaie, l'atelier fut installé dans l'îlot où se trouve l'hôtel étudié. C.-F. Vergnaud-Romagnési est le premier à donner quelques précisions sur l'emplacement de cet hôtel des Monnaies : « dans une maison située rue Saint-Maclou, et ensuite dans une autre placée dans la rue

---

était propriétaire Mme de Boiblandin, et les *sept vingt personnes qui s'y étaient réfugiées* » (BIÉMONT 1880, p. 424 ; LEPAGE 1901, p. 300-301).

37. Il est également cité une « visitation par les maîtres-maçons et charpentier, pour cognoistre si l'abbatoir qui se fera des mazures de la maison des Quatre-Coings » pouvait offrir quelque commodité aux habitants. La sentence du lieutenant général du bailliage ordonnant la démolition de la maison des Quatre-Coings datait du 21 janvier 1581. Le 5 avril 1585, suite aux lettres-patentes du roi Henri III données à Paris, les religieux Célestins d'Ambert furent obligés de cesser leurs oppositions comme seigneurs censitaires (VEYRIER DU MURAUD *et al.* 1907, DD 54, FF 55).

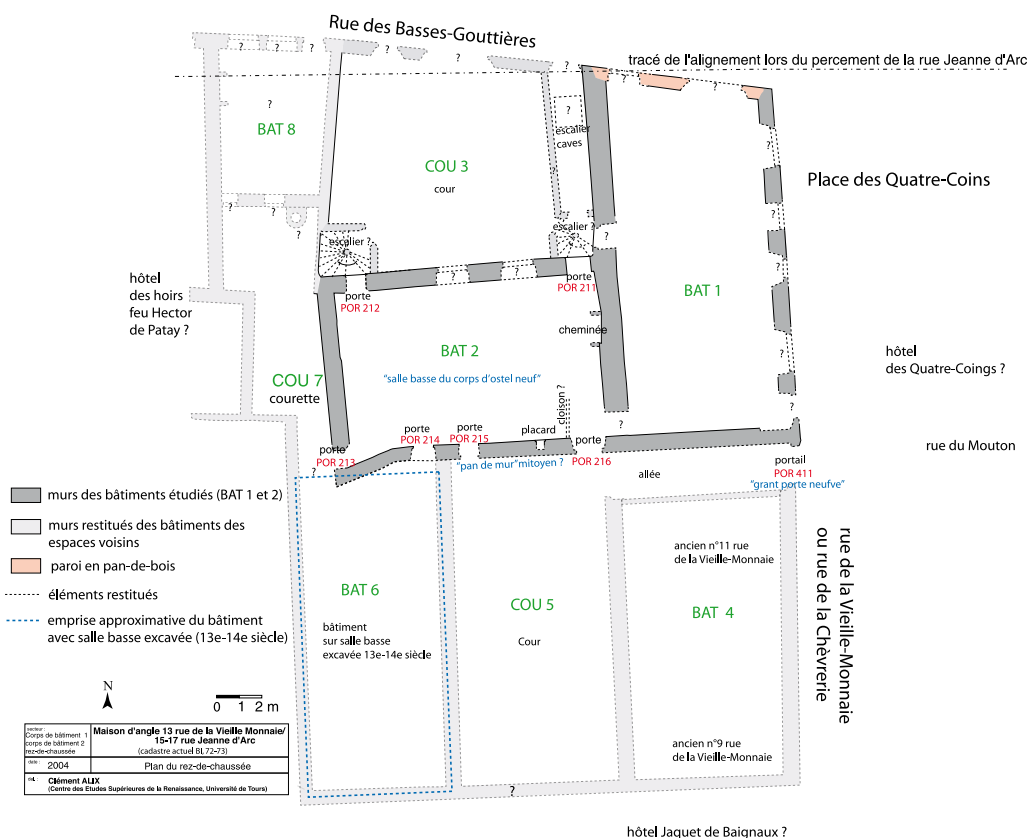


Figure 16

**Plan restitué du rez-de-chaussée de l'hôtel lors de la phase 1.**

**En pointillé : éléments restitués. En gris foncé : murs des bâtiments étudiés lors de l'étude de bâti (BAT 1 et BAT 2). En rose : paroi en pan de bois.**

**En gris clair : murs restitués des bâtiments des espaces voisins.**

**Le plan des espaces BAT 4, BAT 6 et COU 5 est restitué d'après le plan cadastral de 1823. Le plan des espaces BAT 8 et COU 7 est restitué d'après le plan de 1840 (AMO, série O : J A 5). Dessin Clément Alix.**

de la Vieille-Monnaie qui en gardé le nom ; il est même probable que ces deux maisons n'en formaient qu'une seule ouvrant sur les deux rues » (VERGNAUD-ROMAGNÈSI 1830, p. 417)<sup>38</sup>. La situation première de l'hôtel de la Monnaie, à l'ouest de l'îlot et aux abords de l'ancienne rue Saint-Maclou, semble être confirmée par une mention de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle (1389) concernant l'« hôtel du Moulin, sis cloître Saint-Samson, paroisse Sainte-Catherine, tenant à l'hôtel de la Monnaie et au jeu de pomme du Gallier, par derrière à l'hôtel de la Basse-Gouttière et par devant ouvrant sur une petite

38. À la même époque, D. Lottin situait lui-aussi l'hôtel des Monnaies d'Orléans « près la rue des Pastoureaux, dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de rue de la Vieille-Monnaie » (LOTTIN 1836, t. I, p. 362).

ruelle à aller de ladite maison à l'hôtel de ville d'Orléans » (ADL, D 546 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 216). Cet hôtel ne donnait peut-être pas directement sur la rue Saint-Maclou comme le suggère la mention de la ruelle, qui dans le réseau déjà signalé des venelles correspondait à l'impasse débouchant devant la façade de l'ancien hôtel de ville (encore visible sur le plan cadastral de 1823).

En ce qui concerne la localisation de l'hôtel de la Monnaie sur la frange orientale de l'îlot, rue de la Vieille-Monnaie, R. Biéumont propose de le situer au n°1 de la rue (angle sud-est de l'îlot, intersection avec la rue Étienne-Dolet), là où se trouve un hôtel particulier dont les façades ont visiblement été reconstruites au XVII<sup>e</sup> siècle (**fig. 9**)<sup>39</sup>. Cependant, les titres de propriété de ce bâtiment indiquent qu'il ne fut jamais affecté à la fonction d'hôtel de la Monnaie<sup>40</sup>. Les diverses mentions que nous avons relevées amènent à penser que l'hôtel de la Monnaie se trouvait plutôt dans la partie nord de la rue, puisqu'il était situé « devant l'hôtel des Quatre Coings »<sup>41</sup>.

De plus, plusieurs mentions du XV<sup>e</sup> siècle nous indiquent que l'hôtel de la Monnaie était installé dans une habitation appelée l'« hôtel de la Fleur-de-Lys »<sup>42</sup>. Or, un acte de partage du 18 octobre 1473 permet de préciser que l'hôtel étudié correspond à l'« hostel appelé la Fleur de Lis aultrement dit la Monnoye » (ADL, 3 E 10188)<sup>43</sup>. Ce texte confirme également les observations faites lors de l'étude de bâti, notamment que la propriété s'étendait vers le sud à l'emplacement des anciennes maisons 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie.

---

39. Cette localisation sera reprise par d'autres auteurs ; cette habitation est actuellement inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques sous l'appellation d'ancien hôtel de la Monnaie (BIÉMONT 1880, p. 464-465 ; LEPAGE 1901, 426-427 ; GAILLARD 1998, p. 146).

40. Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie de cet hôtel « faisant coin des rues de la Monnoye et de la Clousterie », appartient à la famille Grosteste du Chesnay, et est appelé à cette époque les « greniers d'Alluis » en référence à ses propriétaires du XVI<sup>e</sup> siècle, Claude Robertet, seigneur d'Alluye, et sa femme Anne Briçonnet (ADL, 2 J 2485).

41. Le 13 avril 1436, lors du paiement du loyer de l'hôtel de la Monnaie on parle de l'« l'ostel ou l'on fait le monnaie d'Orliens seant en la rue devant l'ostel des Quatre Coings » (ADL, 2 J 2436). Encore au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle (19 septembre 1646), l'arrêt du Conseil d'État de Louis XIV qui ordonne le rétablissement d'une monnaie à Orléans, précisait que celle-ci pouvait s'établir « au vieux hôtel de la Monnaie qui existait près les Quatre Coins ou autre lieu plus commode » (ARNOULT 1898, p. 143-144 ; SINGER 2000, p. 63).

42. Ainsi, en 1423-24, l'émission de deniers d'or se fait à « la Monnoie d'Orleans, estant en l'ostel de la Fleurdelis devant l'ostel des Quatre Coings » (ADL, 2 J 2436). En juillet 1435, un registre d'audiences de la justice de Saint-Samson cite l'« Hôtel de la Fleur-de-lis, servant actuellement d'hôtel de la Monnaie » (ADL, D 382 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 180). En 1458, on nomme « l'ostel de la Fleur de lis », « ouquel ou souloit fere la Monoye » (ADL, D 603 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 230).

Dans les registres de cens du prieuré de Saint-Samson, la maison de la Fleur-de-Lys est encore citée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, comme par exemple en 1751, lorsque « Claude Bernard, maître maçon et tailleur de pierre » est redevable « pour le devant de l'hôtel de la Fleur de lys » (ADL, D 375, D 602, D 612 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 178-179, 230, 233).

43. Annexe 1. Ce document, ainsi que d'autres titres de propriété plus récents concernant l'hôtel, avaient été consultés par E. Jarry au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ils sont en partie résumés dans les notes de cet érudit (ADL, 2 J 2436). Cette appellation d'hôtel de la Fleur-de-Lys attribuée à notre hôtel avait été avancée par R. Biéumont mais il s'agissait bien d'une propriété distincte de l'hôtel des Quatre-Coings (BIÉMONT 1880, p. 424).

*L'hôtel à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et dans la 1<sup>ère</sup> moitié du XV<sup>e</sup> siècle : atelier monétaire et propriétaires*

La monnaie

Quelques documents permettent d'évoquer plusieurs aspects liés à l'hôtel de la Monnaie. Les maîtres de la monnaie qui occupaient et habitaient successivement l'hôtel de la Fleur-de-Lys devaient payer un loyer annuel aux propriétaires. Le non-paiement pouvait aboutir à des procès comme celui relaté dans un registre d'audiences de la justice de Saint-Samson en juillet 1435 où la propriétaire Perrete Renard s'affronte au maître particulier de la Monnaie Pierre de Hauleterre (ADL, D 382 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 180).

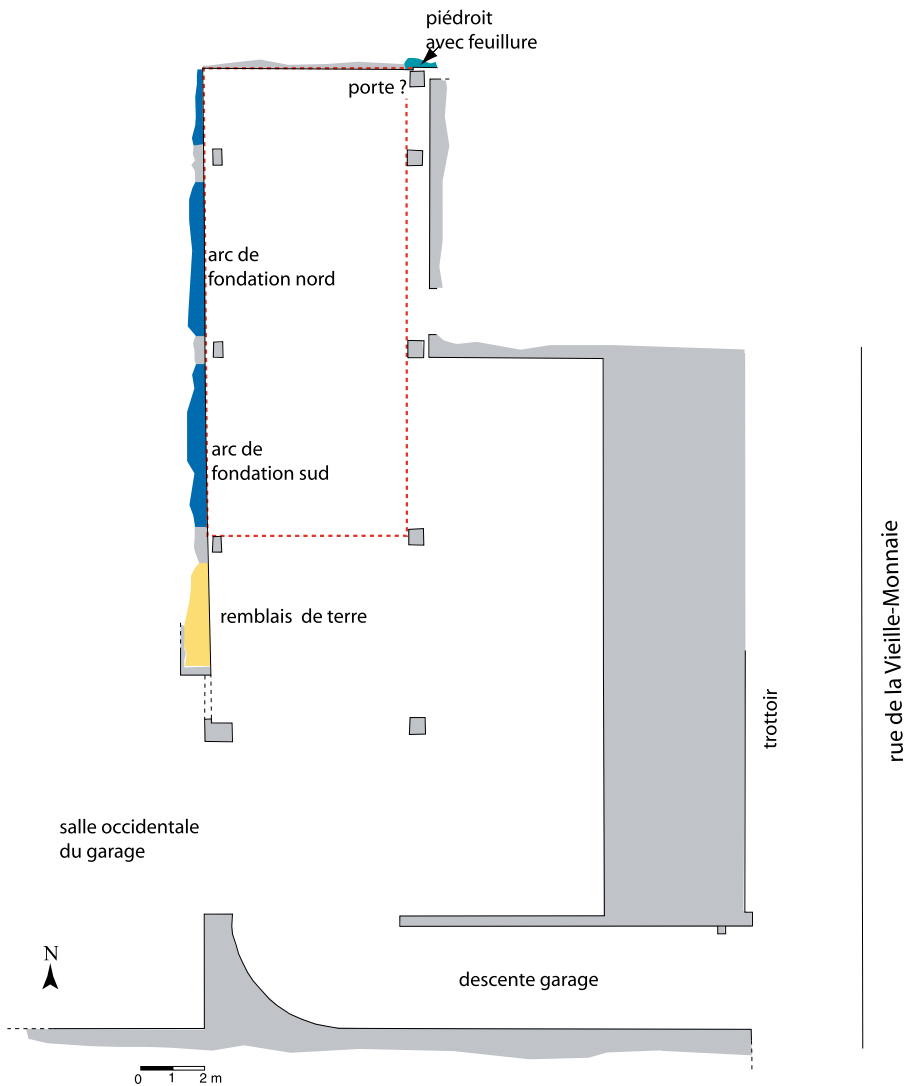
En 1425, une quittance à Grégoire Langlois, maître particulier de la Monnaie d'Orléans durant toutes les années 1420, indique que le sol en pierre de l'hôtel fait l'objet d'une réfection : « 54 s. 4 d. t. pour Etienne Bonnet et Jehan Guillepié, macons pour 400 et 1 quarterons de quarreaux a paver et 9 muies de chaux pour [employer] en l'ostel de la Monnoie » (ADL 2 J 2436 : 24 février 1425). L'hôtel possédait un « comptouer », terme qui désigne habituellement une petite pièce de travail (bureau), jouant parfois le rôle de trésor ou de coffre-fort (à archives et objets précieux) et souvent situé en annexe du corps de bâtiment principal (pavillon, logette, etc.). Ainsi, en 1425, les gardes de la Monnaie payent 32 s. p. au maçon Colin des Groupes « pour sa peine d'avoir maconné le mur de par l'une des fenestres du comptouer de la Monnoie qui soustenait un tref<sup>44</sup> tant qu'il cheoit et quis [?] la chaux et pierre qui y appartenoit, et mettre les estaies qui y appartenoint pour soustenir la charpenterie de la couverture qui estoit empri (en peril ?) de fondre » (ADL, 2 J 2436, 2 mars 1425). Ce même « comptouer » possédait des dimensions suffisamment importantes pour qu'il abrite en 1436 une réunion entre les gardes, contrôleurs et maître de la Monnaie et plusieurs changeurs d'Orléans : « au lieu et comptouer ou bureau de l'ostel de la Monnoie d'Orléans » (ADL, 2 J 2432 : 17 août 1436). Un texte de 1435 visant à régler l'organisation du travail des corporations de monnayeurs, qui bénéficiaient d'importants privilèges, précise que leurs ateliers étaient installés dans plusieurs « chambres » qui se jouxtaient. Deux chambres étaient ainsi réservées aux ouvriers du Serment de France et une aux ouvriers du Serment de l'Empire romain<sup>45</sup>. Autre lieu spécifique à la fonction de Monnaie, l'endroit où l'on fond le métal est évoqué lorsque le charpentier Jehan Chantelou est rémunéré 45 s. t. pour avoir posé des étais dans la fonderie, dont l'un des murs devait poser quelques soucis de stabilité : « pour le bois qui a esté mis a estaier le mur de ladite fonderie de ladite Monnoie qui fondoit, comme pour la peine dudit charpentier qui a mis lesdits estaies » (ADL, 2 J 2432 : 9 mars 1425).

Même si ces espaces restent impossibles à localiser précisément dans les vestiges des bâtiments étudiés, on imagine que la « fonderie » devait se

---

44. Le « tref » désigne probablement un entrain de la charpente.

45. ADL 2 J 2436 : 21 octobre 1435 : Annexe 2.



secteur :	<b>Anciennement 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie</b>
Corps de bâtiment sous-sol	(cadastre actuel, BI 271)
date :	2006
	Plan des vestiges dans le garage souterrain
del. :	<b>Clément ALIX</b> (Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, Université de Tours)

- remblais de terre dans lesquels la salle basse a été creusée
- maçonnerie mur de la salle basse (13e-14e s.)
- mur et piédroit d'ouverture de la salle basse ?
- construction du garage (années 1970)
- restitution du plan de la salle basse excavée

**Figure 17**  
**Localisation du mur ouest et restitution de l'emprise**  
**de la salle basse excavée (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) située dans le garage souterrain,**  
**anciennement 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 6).**  
*Relevé et dessin Clément Alix.*

trouver dans un corps de bâtiment à l'écart du logis, vraisemblablement dans la cour située au sud (9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie).

### Propriétaires et commanditaires

Les importants travaux de reconstruction qui visent l'hôtel au milieu du xv<sup>e</sup> siècle (phase 1) sont-ils liés à son usage en tant qu'hôtel de la Monnaie ? Les maîtres de la Monnaie qui le louaient peuvent-ils avoir été à l'initiative de ses travaux ? Si les commanditaires de cette reconstruction ne sont pas clairement identifiés, il semble assez vraisemblable qu'elle ait été réalisée par un des membres de la famille Renard, propriétaire de l'hôtel au moins depuis la 2<sup>e</sup> moitié du xiv<sup>e</sup> siècle. Ainsi, la mention la plus ancienne des propriétaires remonte à 1365 (chartrier du prieuré de Saint-Samson) et évoque l'hôtel de la Fleur-de-Lys « que Jacquet Renart, bourgeois d'Orléans, possède rue de la Chièvrerie, devant la maison aux Quatre-Coins »<sup>46</sup>. Selon le chanoine R. Hubert (2<sup>e</sup> moitié du xvii<sup>e</sup> siècle), Jacquet Renard, « bourgeois d'Orléans » attesté vers 1340, était l'aïeul de cette famille et l'un de ses fils, également nommé Jacquet Renard, était seigneur de Donville dans la Beauce, trésorier de guerre et changeur vers 1378, puis général des aides vers 1389<sup>47</sup>. Une des petites-filles de ce dernier, Perrette Renard, est attestée comme propriétaire de l'hôtel de la Fleur-de-Lys dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Fille de Jacquet Renard, conseiller du duc et maître des eaux et forêts à Orléans, Perrette Renard était également « dame de Domecy ».

Les Renard forment donc une des grandes familles de la bourgeoisie orléanaise, notables et possesseurs de plusieurs biens immobiliers dans la ville. Ainsi, c'est à Jehan Renard, un autre descendant de Jaquet Renard, que les procureurs de la ville achetèrent en 1443 l'hôtel des Créneaux, maison édifiée à la fin du xiii<sup>e</sup> ou au xiv<sup>e</sup> siècle, afin de devenir la première maison commune d'Orléans<sup>48</sup>. De plus, en 1392, un certain Pierre Renard, bachelier ès lois, était possesseur d'une partie d'une habitation située à proximité de l'hôtel étudié (« une maison ou mesure sise près de l'hôtel des Quatre-Coins »), acquise par son mariage avec Marguerite, fille de Jeanne et de feu Robert de Moigneville, et qui à cette date est vendue aux religieux de Saint-Samson pour 50 livres tournois (ADL, D 371 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 166). Les Renard ont su s'allier avec certaines familles locales influentes, comme en témoignent les mariages de Perrette Renard avec Pierre Le Noir, écuyer, puis avec Guillaume de Champgiraut, son second mari, seigneur de Trancrainville dans la Beauce, également écuyer et panetier de la reine<sup>49</sup>. Perrette Renard, qui était donc propriétaire de l'hôtel dans les années 1420-

46. ADL, D 371 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 175. Dans ce même chartrier, on apprend que l'hôtel, qui appartenait toujours aux Renard, était habité en l'année 1369 par un certain « Jean Philippe, dit Précourt ».

47. Chanoine R. HUBERT, *Généalogies orléanaises des familles* (BMO, ms 608-615, vol. 4, f<sup>o</sup> 220-222). Donville est un hameau de Bazoches-les-Gallerandes (canton d'Outarville, arrondissement de Pithiviers, Loiret).

48. Jean Renard avait hérité la maison des Créneaux de Marion Renard, veuve de Guillaume Garbot, bourgeois d'Orléans, qui en était propriétaire au début du xv<sup>e</sup> siècle (ADL D 371 (détruit), dans BLOCH-SOYER 1917, p. 164 ; JARRY 1919, p. 285-286 ; MICHAUD-FRÉJAVILLE 1983, t. I, p. 407).

1440, pourrait bien être à l'origine des travaux qui semblent avoir été effectués durant cette période (phase 1). Cependant, on ne peut totalement exclure que cette reconstruction ait été effectuée par les propriétaires suivants. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, sans que nous connaissions les circonstances et la date exacte (entre les années 1440 et 1463), l'hôtel passe de la famille Renard à une autre famille de bourgeois marchands orléanais, celle de Michelet Mariete et de sa femme Jehanne.

### ***L'hôtel dans la 2<sup>e</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle : le partage de la propriété***

Dans les documents de la 2<sup>e</sup> moitié du xv<sup>e</sup> siècle, l'hôtel de la Fleur-de-Lys ne semble plus être affecté à l'usage d'hôtel de la Monnaie. De fait, la monnaie avait cessé d'être battue à Orléans depuis le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, ce qui entraîna la suppression de l'atelier monétaire de la ville le 19 novembre 1507 (ARNOULT 1898, p. 140). Après cette date, l'hôtel conservera néanmoins le nom d'hôtel de la Monnaie, en plus de celui de la Fleur-de-Lys, comme en témoigne un certain nombre de documents tardifs<sup>50</sup>.

En 1473, l'hôtel de la Fleur-de-Lys était jouté au sud, sur la rue de la Vieille-Monnaie, par « l'ostel Jaquet de Baignaux » et à l'ouest par « l'ostel des hoirs feu Hector de Patay ». C'est à cette date que la propriété initiale est divisée en deux lots distincts, entraînant probablement la séparation des bâtiments 1 et 2 et des bâtiments 3 et 4 (correspondant au 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie) (ADL, 3 E 10188 ; Annexe 1). Une partie (premier lot) resta au marchand Michelet Mariete, qui avait acquis l'ensemble de l'hôtel quelques années auparavant, probablement lors de son mariage avec sa femme Jehanne depuis décédée. La seconde partie de la propriété (deuxième lot) revient à Jehan de Jodainville<sup>51</sup>, valet de chambre et fourreur de robe du roi, et à sa femme Jehanne, fille de feu Amy Mabileau, le premier mari de Jehanne Mariete. Jehanne de Jodainville était donc la belle-fille du marchand Michelet Mariete.

Certains éléments cités dans le texte peuvent être confrontés aux vestiges architecturaux étudiés. Dans le premier lot du partage, les bâtiments donnant sur la rue de la Vieille-Monnaie et la cour des anciens n<sup>os</sup> 9 et 11 étaient accessibles depuis le portail en arc brisé dont subsiste le piédroit nord

---

49. ADL 2 J 2436 : 13 avril 1436, 22 août 1439, 19 septembre 1440. Guillaume de Champgirault épousa la veuve Perrette Renard en 1439 et non pas en 1449 comme l'indique le chanoine Hubert. Il était seigneur de Champgirault (en la paroisse de Trancrainville, canton de Janville, arrondissement de Chartres, Eure-et-Loir) et de Germonville également en Beauce (hameau de la commune d'Outarville, près de Toury) (chanoine R. HUBERT, *Généalogies orléanaises des familles* : BMO, ms 608-615, vol. 5, f<sup>o</sup> 81-82).

50. Par exemple, il est cité dans une censive de 1535 concernant la maison des Trois-Parcs, paroisse de l'Aleu-Saint-Mesmin, « tenant d'une part à la rue et a l'opposite de l'ostel de la Monnoye, d'autre a la rue du Mouton » (ADL, 2 J 2485 : 8 janvier 1535). L'hôtel de la Monnaie est toujours nommé ainsi au xvii<sup>e</sup> siècle et au début du xviii<sup>e</sup> siècle, dans les listes des propriétés et dans les reconnaissances censuels du collège d'Orléans (ADL, D 375, D 553 (détruit) ; BLOCH-SOYER 1917, p. 178-179, 217). C'est à la même époque (en 1717), après l'édit de novembre 1716 qui ordonnait l'établissement d'une nouvelle monnaie à Orléans, qu'un nouvel hôtel de la Monnaie fut aménagé dans des habitations situées aux angles des rues d'Illiers, des Grands-Champs et du Colombier (ARNOULT 1898, p. 146, 157).

51. En Beauce, Jodainville est un hameau dépendant de la commune de Gommerville, près d'Angerville (canton de Janville, Eure-et-Loir).

(POR 411) et qui était qualifié de « porte neufve par laquelle on entre de la rue de la Cheverrie en la court a l'endroit et opposite de la rue du Mouton » (ancienne rue des Éperonniers). Dans le deuxième lot du partage, les bâtiments 1 et 2 sont cités comme s'étendant depuis l'angle des Quatre-Coins le long de la « rue du Plat d'Étain », nom qui désignait probablement l'ancienne rue des Basses-Gouttières <sup>52</sup>.

Il est fait mention à plusieurs reprises d'un pan de mur qui formait la séparation entre les deux lots du partage de 1473, longeant d'un côté la cour des bâtiments 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie et qui était à caractère mitoyen (« metaier et commun ausdictes deux porcions »). Le partage entraîne la condamnation, à frais communs, des portes et des fenêtres percées dans ce mur mitoyen (« huisseries, veues et fenestres de croisées et autres »), qui doivent être « bouchées et estoupées de maçonnerie », ainsi que la suppression d'« une lucarne qui est a present au dessus dudit pan regardant sur icelle court » <sup>53</sup>. Il est assez tentant d'identifier ce mur comme étant le mur sud des bâtiments 1 et 2, dont l'étude de bâti a montré que les ouvertures (visibles au rez-de-chaussée du bâtiment 2) avaient été comblées à la fin du xv<sup>e</sup> siècle (portes, demi-croisée, fenêtres, etc.) (**fig. 16, fig. 7** : mur sud). Afin de ne pas affaiblir la solidité du mur, les propriétaires sont tenus de pas démonter les encadrements de ces ouvertures destinées à être murées, excepté ceux de deux croisées, présentant probablement une particularité (meilleur état de conservation ou décors plus importants que les autres ?), dont les pierres de taille peuvent être extraites par Jehan de Jodainville et sa femme afin d'être réemployées. Il a été souligné dans l'étude des élévations combien le remploi avait eu une place importante dans l'économie de la construction de l'hôtel, et encore ici, il est à noter que les menuiseries, châssis et vantaux de ces ouvertures seront également partagées entre les deux parties pour être réutilisées (« les huys et fenestres [estant] a present es bées de fenestrages, huisseries et croisées »). Ce remploi systématique s'accompagne d'un démontage du petit équipement de serrurerie et de ferronnerie (les « arraus »), et cela même si ces éléments sont fixés à l'aide de scellements métalliques aux plafonds et cloisons en bois de l'hôtel.

Chacun des deux lots est composé d'un ensemble de corps de bâtiment, à l'intérieur desquels le logis principal se distingue sous l'appellation de « corps d'ostel neuf », correspondant peut-être aux parties reconstruites dans la phase 1 (milieu du xv<sup>e</sup> siècle). Dans le deuxième lot, les égouts de la toiture de ce « corps d'ostel neuf » (BAT 2 ?) s'écoulaient dans la cour sud (9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie : COU 5). Comme cela était souvent le cas, dix ans auparavant, en 1463 les problèmes liés à l'évacuation des eaux avaient été la cause d'un procès entre voisins, lequel opposa Michelet Mariete à maître Pierre Targaz, « licencié et decrets bachelier es lois, prebstre estudiant à Orléans ». Les eaux de la gouttière des maisons

---

52. À ne pas confondre avec une autre rue du centre d'Orléans appelée rue du Plat d'Étain, laquelle était située au sud de l'église Saint-Donatien.

53. Remarquons aussi que certaines portes d'accès aux escaliers (« les montées et entrées ») des caves étaient percées dans ce pan de mur mitoyen. Il est également demandé dans le partage à ce qu'une partie de ce mur en mauvais état, probablement l'extrémité occidentale, soit reconstruite et surélevée jusqu'à une hauteur convenable.



voisines (l'hôtel du Petit Molinet et la maison de Jehannete de Baigneaux) se déversaient dans la cour où Michelet Mariete avait « nouvellement fait edifier un petit appentiz oudit hostel de la Monnoye »<sup>54</sup>.

Certains équipements et éléments de mobiliers présents dans le « corps d'ostel neuf » permettent d'apprécier la qualité de cet habitat. Ainsi, il possédait des latrines et au rez-de-chaussée, la « salle basse » comportait « une estude et deux quarrez faiz de bois de menuyserie ». L'« estude » était un cabinet d'étude (petit cabinet de travail ou *studium*), pouvant servir à la lecture et renfermant éventuellement une bibliothèque ou d'autres objets chers au propriétaire<sup>55</sup>. À l'intérieur de la grande salle, il s'agissait d'une pièce privée aux dimensions restreintes close par des cloisons légères (planches), comme celle qui existait par exemple au deuxième étage de la maison anciennement située 4 rue de la Pierre-Percée (1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) et qui était formée d'ais de noyer décorés de motifs d'arabesques (ALIX 2002, t. I, p. 102-103)<sup>56</sup>. Dans la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle, quelques descriptions attestent l'emploi du même type de matériau pour clore ces études. Ainsi, l'étudiant allemand Félix Platter travaillait dans une petite loge faite de planches dans un appartement situé à l'étage supérieur de la maison de son hôte à Montpellier<sup>57</sup>.

Mais dans notre cas, « l'estude » pouvait également correspondre à un grand meuble en bois, monté sur une estrade pour des questions de confort, afin d'être isolé du sol froid de la salle. Les « quarrez », c'est-à-dire les estrades, pourraient alors être liées à l'utilisation de ce meuble. Plusieurs exemples de ce genre de *studium* sont représentés dans la peinture du XV<sup>e</sup> siècle, comme dans le « Saint-Jérôme dans son cabinet de travail » d'Antonello da Messina (National Gallery, Londres, N° 1418) (fig. 18), où le meuble est placé dans une grande salle. Cependant, les « quarrez » mentionnés dans le texte pouvaient également servir à surélever d'autres meubles (tables, chaires, sièges, etc.) dans un rôle d'isolation du froid, mais également avec une fonction de représentation, lorsque l'estrade est munie de deux degrés afin de bien mettre en valeur le propriétaire du lieu, comme dans les *aula* de certaines résidences seigneuriales (ALEXANDRE-BIDON 2003, p. 33). Enfin, les « quarrez » pouvaient être des éléments servant uniquement à la décoration de la salle, puisque ce terme désigne une estrade ou une petite

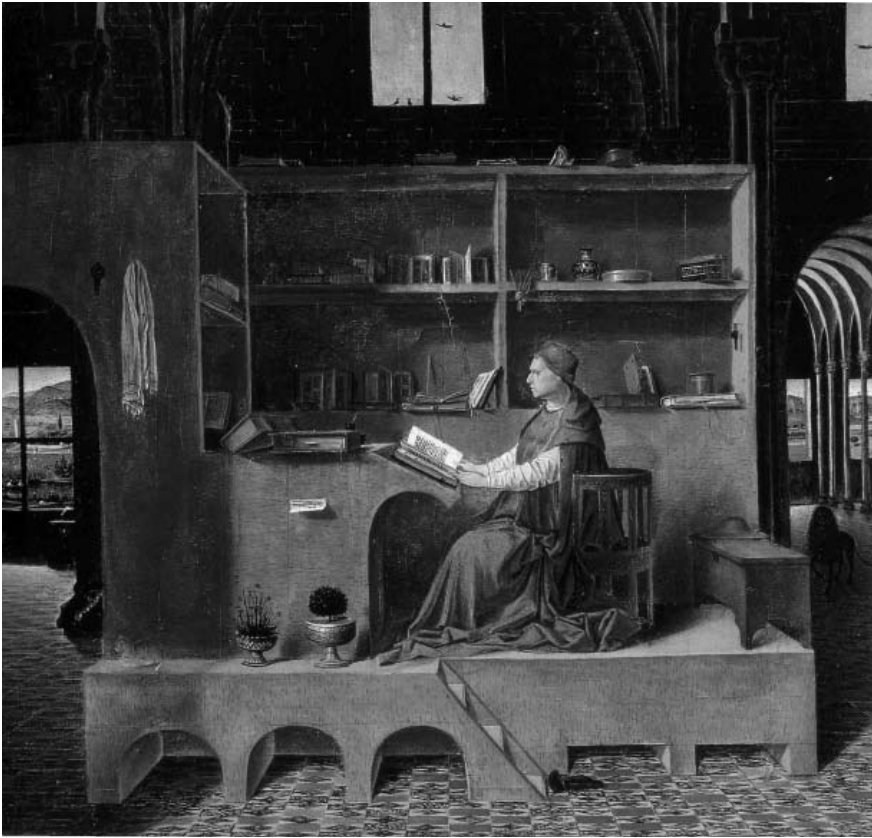
---

54. « L'hostel du Petit Molinet tient à la maison de Jehannete de Baigneaux d'une part à l'ostel de la Basse Goutiere d'autre part et d'un autre a l'ostel de la Monnoie, appartenant audit Mariete ». « La maison de Jehannete de Baigneaux fait sepracion desdits hostelz du Petit Molinet et de la Monnoye, (...) une goutiere par ou chient les esgouz dedits deux hostelz en la cour de l'ostel de la Monnoye » (ADL, 2 J 2436 : 9 septembre 1463). Déjà en 1435, il était demandé qu'une gouttière soit construite sur la couverture de l'hôtel de la Monnaie afin d'y recevoir les eaux provenant de l'hôtel du Molinet (ADL, 2 J 2436 : 21 octobre 1435).

55. Dans l'iconographie, il existe de nombreuses vues des intérieurs de ces cabinets d'étude, et en particulier dans les représentations de Saint Jérôme ou de Saint Augustin dans la peinture italienne de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

56. Au 2<sup>e</sup> étage de la maison en pan de bois 293 rue de Bourgogne (fin du XV<sup>e</sup> siècle), une petite pièce probablement à fonction de *studium* étaient séparée de la salle principale par des cloisons légères et présentait des parois internes peintes en rouge foncé (ALIX 2007 b, p. 79).

57. F. PLATTER, *Tagebuch (Lebensbeschreibung 1536-1567)*, Bâle et Stuttgart, 1976 : p. 152, cité dans PRESSOUYRE 1983, p. 125.



**Figure 18**  
**Exemple de *studium* formé d'un grand meuble sur estrade**  
**situé dans une pièce plus vaste de la demeure :**  
**« Saint-Jérôme dans son cabinet de travail », Antonello da Messina, 1475**  
**(reproduit dans Thonton 1991 : p. 187).**

construction en bois (« échafaudage ») que l'on recouvre de tapisserie et qui est parfois utilisée dans les cérémonies et les grandes fêtes urbaines<sup>58</sup>.

Quant au premier lot, la « grant salle neufve » de Michelet Mariete longeait la rue de la Vieille-Monnaie et correspondait vraisemblablement au bâtiment 4 (BAT 4), tandis que des « edifices de cousté opposé de ladite salle et porte » désignaient peut-être le vieux bâtiment construit sur la salle basse excavée (XIII<sup>e</sup> - XIV<sup>e</sup> siècle ; BAT 6). La cour était munie d'« ung nou de pierre », c'est-à-dire une auge en pierre servant de citerne ou peut-être de petit bassin, qui aurait éventuellement pu être sculptée d'un décor<sup>59</sup>. Là encore, le texte nous renseigne également sur l'existence du mobilier qui

58. GODEFROY 1891-1902, t. VI, p. 481. Les « quarrez » pouvaient-ils se rapprocher des buffets, ces assemblages éphémères de gradins installés à l'occasion de festivités, un peu à l'image des dressoirs que l'on recouvrait de tissus et sur lesquels on exposait des objets précieux (vaisselle, orfèvrerie, etc.) et des pièces d'apparat (THRION 1998, p. 40-41) ?



**Figure 19**  
**Exemple de tribune de musiciens (ici en encorbellement) dans une grande salle,**  
**lors d'un repas : miniature du manuscrit de Renaud de Montauban, xv<sup>e</sup> siècle**  
**(reproduit dans Thirion 1998 : p. 41).**

équipait et ornait la « grant salle neufve ». Les murs étaient éclairés et décorés par « les cornes de serf qui sont a present pendues, servans de chandeliers ». À l'image des grandes salles de réception, les repas et fêtes pouvaient s'effectuer en musique comme le suggère la présence d'une tribune à musiciens : « le siege et appartenance d'icelui fait et assis en ladicte salle, pour menestrelz » (fig. 19)<sup>60</sup>.

Les indications fournies par les textes correspondent bien à l'image restituée par l'étude de bâti, celle d'un grand hôtel au caractère ostentatoire affirmé, renforcé par le décor des ouvertures comme les portes du premier

59. Un « no » (ou « noz ») désigne une auge de moulin en pierre (GODEFROY 1891-1902, t. V, p. 502), mais également, en Berry et en Vendômois, « une sorte de grande auge en pierre placée près d'un puits et qui sert à abreuver les bestiaux » (LACHIVER 1997, p. 1201).

60. Plusieurs représentations du xv<sup>e</sup> siècle représentent des grandes salles où une tribune de musiciens, en bois, est située en encorbellement, comme dans une miniature du manuscrit de Renaud de Montauban (Bibliothèque de l'Arsenal, Paris, reproduction dans THIRION 1998, p. 41) (fig. 19).

étage de l'escalier. Tout comme « l'estude » présente dans l'autre grande salle de l'hôtel, ces aménagements sont l'occasion pour les habitants d'afficher et de revendiquer un certain degré de richesse et de culture. Il n'est donc pas rare qu'ils soient présents chez ces riches bourgeois que sont les Renard (Perette Renard et son mari Guillaume de Champgirault ?), puis ensuite chez le marchand Michelet Mariete. Par ces caractères, cet hôtel annonçait déjà les nombreux hôtels et demeures qui seront édifiés dans la ville tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle l'hôtel de la Fleur-de-Lys fera l'objet d'importants travaux de renouvellement.

(À suivre)

## ANNEXE 1

### **Partage de l'hôtel de la Fleur-de-Lys (hôtel de la Monnaie), entre Michelet Mariete d'une part et Jehan de Jodainville et sa femme d'autre part.**

*Orléans, 18 octobre 1473*

*ADL, 3 E 10188 (2 Mi 10380), acte des minutes du notaire Jean Gidoïn (avril 1473-février 1474 n.s.).*

« Ledit jour de lundy

Michelet Mariete, marchand bourgeois d'Orléans d'une part, et Jehan de Jodainville, valet de chambre et fourreur de robe du Roy notre Sire, et Jehanne sa femme, fille de feu Amy Mabileau [...] et de feu Jehanne jadis sa femme, depuis femme et espouse dudit Michelet Mariete d'autre part, establis en leurs personnes pardevant Jehan Gidoïn, clerc notaire juré de Chastellet d'Orléans, ont congnu et confessé et mesmement icelle Jehanne femme dudit Jehan de Jodainville, du gré, voulloir, consentement et auctorité de sondit mary, qu'ils avaient et ont amablement et d'un mesme voulloir et consentement fait le partage et division entre eulx d'un hostel appellé la Fleur de Lix aultremen[t] dit la Monnoye, ouquel ledit Michelet demeure a present, assis a Orléans devant les Quatre Coings, ouvrant par devant sur la rue et devant l'ostel du Plat d'Estain, et a cousté ouvrant en la rue de la Cheverrie, appartenant icelui hostel en commun moitié audit Michelet Mariete de son droit, et autre moitié a ladite Jehanne femme dudit Jehan de Jodainville a cause de la succession de ladite defuncte sa mere comme escheu et mouvant du conquest desdits Michelet et defuncte.

Par lequel partage qui des samedi derrenier passé fut fait et accordé par icelles parties en la presence et par le conseil d'aucuns leurs parens et amis, present ledit notaire, en deux lots et porcions dont lesditz Jehan de Jodainville et sa femme donnerent et baillerent le choix audit Michelet

Mariete. Iceluy Michelet a aujourd'hui pris, choisy et esleu et luy est demouré et demeure du consentement desditz Jehan de Jodainville et sa femme, pour sa moitié dudit hostel et pour estre heritage de luy, de ses hoirs et aïens cause a touzoursmes, l'un desdiz lotz qui est tel qui ensuit.

C'est assavoir, la porcion qu'on dit du derriere dudit hostel, [a present : *rayé*] a prendre depuis la grant porte neufve par laquelle on entre de la rue de la Cheverrie en la court a l'endroit et opposite de la rue du Mouton<sup>61</sup> en ce compris toute la bée d'icelle porte, commancant ceste porcion au pan de mur estant au travers [dicel : *rayé*] de ladicte court faisant separacion d'icelle et d'un corps d'ostel neuf qui est de l'autre lot et porcion qu'on dit le devant, lequel pan dure toute la largeur dudit hostel depuis ladite rue de la [Cheverrie : *rayé*] Cheverrie jusques a l'ostel des hoirs feu Hector de Patay, et durant en ladite largeur depuis ledit pan toute la longueur dudit hostel jusques a la fin d'icelui qui abute a l'ostel Jaquet de Baignaux sur ladicte rue de la Cheverrie. En laquelle presente porcion est toute la court, la grant salle neufve qui joingt a ladicte rue de la Cheverrie, l'allée et entrée de ladicte grant porte et les edifices de l'[autre] cousté opposit de ladicte salle et porte, et tous les autres edifices et places estans compris en ladicte porcion avec les caves qui y sont, ainsi que tout se comporte.

Et ausditz Jehan de Jodainville et Jehanne sa femme est demouré et ont accepté pour la moitié et porcion que avoit icelle Jehanne oudit hostel, et pour estre et demourer heritage de ladicte Jehanne, de ses hoirs et aïens cause a touzoursmes, l'autre lot qui est tel qui ensuit. C'est assavoir, la porcion qu'on dit du devant dudit hostel, ainsi qu'il se comporte et extend en largeur depuis le coing d'icelui devant qui est opposite des Quatre Coings en allant par ladicte rue du Plat d'Estain jusques audit hostel des hoirs feu Hector de Patay ou il joingt d'un cousté, et en longueur depuis ladicte rue du Plat d'Estain jusques a la fin du corps d'ostel neuf rendant et abutant sur la court, tout lequel corps d'ostel neuf, et les latrines estans en icelui, avec tous edifices tant vielz que nouveaulx qui sont de present en ceste porcion et aussi les caves et entrées d'icelles qui y sont en et au dedans du pan de mur déclaré en l'autre porcion separant ledit corps d'ostel neuf et ladite court, demourront et demeurent es present lot et porcion. Et pour separacion desdiz deux lots servira ledit pan de mur dessus déclaré, et sera et demourera, est et demeure ledit pan metaier et commun ausdictes deux porcions. Et seront bouchées et estoupées de maconnerie toutes les huisseries, veues et fenestres de croisées et autres estant oudit pan, tout a l'espesseur d'icelui, et aussi sera osté une lucarne qui est a present au dessus dudit pan regardant en icelle court. Et avec ce sera paresché de maconnerie ledit pan qui n'est pas parfait au bout joignant et abutant audit hostel des hoirs feu Hector de Patay, et mené tout a la haulteur [du sur : *rayé*] et largeur du surplus, le tout aux despens communs desdictes parties.

Et pourront lesdiz Jehan de Jodainville et sa femme oster et prendre a leur prouffit se bon leur semble les pierres de taille estans et servans a

---

61. Rue des Moutons : ancienne rue des Éperonniers, détruite lors du percement de la rue Jeanne d'Arc. L'ancien débouché de la rue des Moutons sur la place des Quatre-Coins se trouve en face des vestiges du portail d'entrée de l'ancien n°11 rue de la Vieille-Monnaie (POR 411).

present [es : rayé] en deux croisées oudit pan et neantmoins seront bouchées a despens communs comme dit est, mes ne pourront oster les pierres de taille des huisseries et autres fenestres qui sont oudit pan aincois y demoureront pour le bien d'icelui pan et des autres ediffices dudit hostel.

Et seront ledit Michelet Mariete, ses hoirs et aiens cause, tenuz de recevoir les esgoutz [cheans : rayé] des eaux cheans a present en icelle court de la couverture dudit corps d'ostel neuf, laquelle couverture et lesdiz esgoutz demourront ainsi qu'ilz sont de present. Et se ayderont icelles parties en commun de toutes les caves dudit hostel jusques a dela feste de Toussains prochaine venant en ung an. Et ledit temps escheu seront bouchées toutes les huisseries [par lequel : rayé] estans oudit pan par lesquelles on entre de l'une porcion en l'autre, aux despens communes desdictes parties et de maconnerie de l'espaisseur dudit pan comme dit est. Et demourront et demeurent les montées et entrées desdites caves ainsi qu'elles sont en chacune porcion, et s'il y en fault faire d'autres chacune partie les fera faire en sa porcion et en son dangier a ses despens, et demourra et demeure ausditz Jehan de Jodainville et sa femme, une estude et deux quarrez faiz de bois de menuiserie estans en la salle basse dudit corps d'ostel neuf de leur porcion, et les huys et fenestres [estant] a present es bées de fenestrages, huisseries et croisées dudit pan de mur et qui en sont ostez en les bouchant et estoupant de maconnerie comme dit est, prandront et partiront icelles parties chacune par moitié avec les arraus dudit hostel non obstant que les aucuns tiengnent a fer et autrement es planchiers et cloisons.

Et demeurent audit Michelet toutes les cornes de serf qui sont a present pendues, servans de chandeliers en la grant salle de sa porcion, avec le siege et appartenance d'icelui fait et assis en ladicte salle, pour menestrelz, et aussi ung nou de pierre estant en ladicte court.

Et en tant que touche [leur] deu a cause de tout ledit hostel, lesdictes parties le paieront, acquicteront chacun par moitié a touzoursmes. Et pour ce que ladite porcion du derriere appartenant audit Michelet Mariete vault mielx que ladite porcion de devant appartenant audit Jehan de Jodainville et sa femme, a esté et est dit et accordé entre icelles parties par ledit partage faisant et pour aquivaloir l'une porcion a l'autre que icelle porcion de derriere appartenant audit Michelet demourera et demeure tenue et chargée entierement de la somme de onze livres dix solz tournois de rente treffonciere deue a Cristain des Champs pour et a cause de tout ledit hostel, selon la forme et teneur des lectres du bail fait dudit hostel par Jehan Cristain audit Michelet et soubz les facultez et autres condicions contenues et declairées esdictes lectres. Et d'icelle rente de onze livres dix solz tournois sera tenu [et aprou : rayé] ledit Michelet Mariete de acquicter, garantir et descharger lesdiz Jehan de Jodainville et sa femme, leurs hoirs et aiens cause a touzoursmes. Et commencera ledit Michelet a paier ladicte rente pour le terme qui en escherra et sera deu a la feste de la Nativité Saint Jehan Baptiste prochaine venant. Et au regart des arrerages escheuz jusques a present a cause de adicte rente et qui en escherront et seront deuz jusques a la feste de Noel prochaine venant, le terme d'icelle feste compris lesdictes parties les paieront et acquicteront chacune par moitié.

Et en oultre, auront et prandront lesditz Jehan de Jodainville et sa femme, et leur demeure pour estre heritage a ladicte femme avec ladicte porcion de devant les rentes cy apres declairées qui estoient communes et du conquest desditz Michelet Mariete et sa femme fait durant et constant leur mariage.

C'est assavoir, dix livres tournois de rente perpetuelle deue par Pierre de la Brosse, escuier seigneur de la Chapelle Onserain <sup>62</sup>.

*Item*, six escuz de rente perpetuelle deuz par Guillemain Barbier de la Croix Blanche de Vouzon <sup>63</sup> et Pierre Barbier son filz.

*Item*, quarante huit solz parisisis d'autre rente [de : rayé] perpetuelle deue par Michellet de Bonsenval escuier, et six livres tournois de rente a prendre et choisir par lesditz Jehan de Jodainville et sa femme sur et de toutes les autres rentes acquises et achatées par lesditz Michelet Mariete et [sa femme durant : rayé] defuncte durant leur dit mariage, sans toutesvoyes ne demander ne avoir sur une personne moins de rente que ce qu'il en devra. Le tout desdictes rentes aux charges, condicions et facultez des acquisitions et achatz d'icelles et a prendre sur les personnes, biens et heritages ad ce tenuz affectez et obligez par les lectres desdictes acquisitions. Lesquelles lectres prandront et auront lesditz Jehan de Jodainville et sa femme pour tout garantage desdictes rentes, et sans ce savoir que ledit Michelet Mariete ses hoirs ou aiens cause soient pour ce tenuz envers eulx d'aucun garantage ou fournissement ores ne pour le temps advenir.

Desquelles rentes ainsi appartenans ausdiz Jehan de Jodainville et sa femme pour et a cause de leurdicte porcion, lesdictes parties auront et prandront les arrerages chacune par moitié jusques au terme de Noel prochain venant, icelui terme compris, et dillec en avant les auront et prandront entierement lesditz Jehan de Jodainville et sa femme a leur prouffit aux termes qu'elles escherront et seront deues.

Et en faisant ledit partage a esté et est dit et appointé que icelui lot et porcion dudit Michelet Mariete sera et demourera, est et demeure franc, q[uite] et deschargé de tous dons, legs, ordonnances et disposi[tions] faictes par icelle defuncte en son testament et ordonnance de derreniere voulanté ou par codicilles. Et seront tenus Jehan de Jodainville et sa femme, de en acquicté [et asseoir et deschargé : rayé] Jehan Michellet et sadicte porcion envers et contre tous.

Et par les moiens dessus declairez, se sont icelles parties tenues et tiennent a contans desdiz partage et division ainsi par eulx faiz dudit hostel, et les ont euz et ont agreables comme bien justement et egaleme[n]t faiz sans fraude. Et ont juré et promis lesdictes parties a l'auctorité que dessus et en bonne foy et par leurs sermens pour ce baillez en la main dudit notaire que james ne vendront ne par autres venir ne feront a [lacune] des partage, division et autres choses dessusdites ne contre aucunes d'icelles pour

---

62. La Chapelle-Onserain, commune du Loiret (canton de Patay), était un fief dépendant de plusieurs familles de l'Orléanais : les Bernard (Orléans, vers 1480-1700), les Hurault (Blésois, vers 1364-1667), les Saumery (Orléans-Dunois, vers 1200-1654), les Saint-Mesmin (Orléans, vers 1180-?), les Villequoy (Orléanais, vers 1485-1674) (VASSAL DE MONTVIEL 1862, p. 44, 235-236, 380-381, 389, 442-443).

63. Vouzon est une commune de Sologne située près de Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

quelconque cause, raison ou occasion que se soit ou puisse estre, encore qu'ilz et chacun d'eulx a son regart les tendront, garderont, fourniront et accompliront tout ainsi et par la forme et maniere que dessus est dit et déclaré. Et si rendront et paieront l'une partie a l'autre tous cousts, interests, mises, dommages et despens qui faiz et soustenuz seront sur ce par l'une partie ou deffault de l'autre, et quant ad ce lesdites parties a l'auctorité que dessus en ont obligé et obligent par leursdiz sermens l'une envers l'autre et les hoirs et aiens cause de chacune partie, et soubzmis a la juridiction et contrainte de ladicte prevosté d'Orleans et a toutes autres, eulx leurs hoirs et tous leurs biens meubles et immeubles presens et advenir ou qu'ilz soient, renoncans expressement chacune desdictes parties par leurdits sermens a toutes graces et privillaiges quelzconques, a tout droit escript et non escript, a tous les stilles, coutumes et establissement de pays et de lieux, et a toutes autres choses generalement quelzconques qui leur pourroient aider et valloir a venir contre ces presentes.

En tesmoing de ce a la relacion dudit notaire, nous avons a cesdictes presentes fait mettre le seel aux contractz de ladicte prevosté d'Orleans, ce fut fait et passé le lundy dix huitiesme jour du mois d'octobre l'an de notre Seigneur mil quatre cens sexante et treize ».

## ANNEXE 2

*Orléans, 21 octobre 1435*

*ADL, 2 J 2436 (2 Mi 3567), résumé et transcription par E. Jarry d'un acte des minutes du notaire Gilet Courtin (détruites en 1940).*

« L'an mil III<sup>C</sup> XXXV le XXI<sup>e</sup> jour d'octobre, en la presence de Gilet Courtin, noctaire d'Orleans appelé et requis en l'ostel de la Monnaie d'Orleans, pour faire et passer lettres, ouquel estoient sires Jehan Gencian et Jehan Clerbouis, generaulx maistres des monnaies du Roy nostre Sire, et aussi les gardes et ovriers du Serment de France et de l'Anpire, ausquelz gardes lesdits generaulx maistres firent commendant [*sic*] <sup>64</sup> ausdits gardes que tantost et sans aucun delay ilz facent mettre et appariller l'afeutrage d'une chambre dudit hostel et aussi la couverture d'icelle et y mettre une gouttiere qui est sur icelle en laquelle chient les egoux de la maison du Molinet et une partie de ladicte maison de la Monnoie, et aussi la facent quarreler et mettre a point de toutes choses necessaires ; et icelle faicte et appariller comme dit est semblablement firent commandement depart le Roy notredit Seigneur au prevost nommé Guillaume Esmeline et ovriers de l'Ampire qu'ilz aillent over et besoigner en ladicte chambre sans overer ne besoigner en autre a la peine d'un marc d'argent a prandre et avoir par le Roy notredit Sire sur ung chacun desdits ovriers, et aussi firent commandement au prevost et ovriers du

---

64. Au lieu de « commandement ».



Serment de France que semblablement ilz ne besoignent doresnavant que en deux chambres qui leur ont été monstrées et baillées par lesdicts generaulx maistres a la peine dessusdite a prendre, avoir et appliquer par le Roy notredit Sire sur ung chacun d'eulx, et que une chambre qui est entre la chambre ou doivent ovrer les ovriers de l'Anpire et lesdites II chambres baillées aux ovriers de France soit scellés et close et les sieges tumbés [*sic*] et abband[onnés] jucques a ce que par eulx en soit autrement pourveu et mandé leurs ordonnances et vouloirs ausdits gardes ».

## BIBLIOGRAPHIE

Abréviations :

ADL : Archives départementales du Loiret

AMO : Archives municipales d'Orléans

BMO : Bibliothèque municipale d'Orléans

BSAHO : Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles (Centre)

SAHO : Société archéologique et historique de l'Orléanais

**ALEXANDRE-BIDON 2003** : ALEXANDRE-BIDON (D.), « Le bois dans le château de pierre, l'apport de l'iconographie », dans POISSON (J.-M.), SCHWIEN (J.-J.) dir., *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, actes du colloque de Lions-Le-Saulnier, 1997, PUFC, Besançon, 2003, p. 19-37.

**ALIX 2001** : ALIX (C.), *La maison 4 rue des Trois-Maillets à Orléans : étude archéologique du bâti*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, JOURNOT (F.) dir., Université de Tours, 2001, 2 t.

**ALIX 2002** : ALIX (C.), *L'habitat à Orléans à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de DEA Civilisation de la Renaissance, SALAMAGNE A. dir., CESR, Université de Tours, 2002, 3 t.

**ALIX 2007 a** : ALIX (C.), « Les modifications du <sup>xviii</sup> siècle des maisons en pans-de-bois de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance : l'exemple du 54 rue de la Charpenterie et du 293 rue de Bourgogne », dans MAZUY (L.) dir., *Orléans, les mutations urbaines au <sup>xviii</sup> siècle*, catalogue d'exposition, Service Archéologique de la Ville d'Orléans, Orléans, 2007, p. 69-83.

**ALIX 2007 b** : ALIX (C.), « Aspects de la construction dans l'habitat orléanais (<sup>xiii</sup> - <sup>xvi</sup> siècles) », dans *Medieval Europe Paris 2007*, 4<sup>e</sup> Congrès international d'Archéologie Médiévale et Moderne, 3-8 septembre 2007, Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, 2007, 19 p., <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/MEP2007.htm>

**ARNOULT 1898** : ARNOULT (C.), *Notice historique sur le monnayage national et l'atelier d'Orléans*, Herluison, Orléans, 1898, 174 p.

**AUBOURG-JOSSET-PHILIPPE 1999** : AUBOURG-JOSSET (V.), PHILIPPE (M.), « Le quartier de la Charpenterie, étude historique, archéologie dans la ville, Orléans n°6 », *Revue archéologique du Loiret*, n°25, 1999, 97 p.

**BIÉMONT 1880** : BIÉMONT (R.), *Orléans*, Orléans, 1880, réédition Les Éditions du Bastion, 1991, 507 p.

**BLOCH-SOYER 1917** : BLOCH (C.), SOYER (J.), *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Archives civiles, série D*, imprimerie Paul Pigelet et fils Orléans, 1917, 260 p.

**DESNOYERS 1874** : DESNOYERS (abbé E.), « Séance du vendredi 14 novembre 1873 », dans *BSAHO*, t. V, n° 79, 1874, p. 437.

**GAILLARD-DEBAL 1987** : GAILLARD (L.), DEBAL (J.), *Les lieux de cultes à Orléans de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, *BSAHO* numéro hors-série, 1987, 72 p.

**GAILLARD 1998** : GAILLARD (L.), *Histoire des noms des rues d'Orléans*, C P E éditeur, Romorantin, 1998, 168 p.

**GLORIÈS 1999** : GLORIÈS (C.), « Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Archéologie du Midi médiéval*, t. XVII, 1999, p. 47-99.

**GODEFROY 1891-1902** : GODEFROY (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française du IX<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, F. Vieweg, Émile Bouillon, Paris, 1891-1902, 10 t.

**JARRY 1919** : JARRY (E.), « L'ancien hôtel de ville d'Orléans (musée de peinture) », dans *BSAHO*, n° 216, t. 18, 1919, p. 284-316.

**JOURNOT 1999** : JOURNOT (F.), « Archéologie du bâti », dans *La construction, la pierre*, coll. Archéologiques, Errance, Paris, p. 133-157.

**LACHIVER 1997** : LACHIVER (M.), *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1997, 1766 p.

**LEFÈVRE 2004** : LEFÈVRE (B.), *L'approche historique d'Orléans par la morphologie : état des sources et problématiques*, mémoire de DEA, B. Gauthiez dir., Université de Tours, 2004.

**LEPAGE 1901** : LEPAGE (E.), *Les rues d'Orléans recherches historiques sur les rues, places et monuments publics depuis leurs origines jusqu'à nos jours*, Orléans, 1901, Laffite reprints, 1977, 464 p.

**LOTTIN 1836** : LOTTIN (D.), *Recherches Historiques sur la ville d'Orléans depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789*, imprimerie Alexandre Jacob, Orléans, 1836, 8 t.

**MAZUY-ALIX-AUBANTON 2006** : MAZUY (L.), ALIX (C.), AUBANTON (F.), *Orléans, les façades à pans-de-bois*, catalogue d'exposition, Service Archéologique de la Ville d'Orléans, Orléans, 2006, 122 p.

**MICHAUD-FRÉJAVILLE 1983** : MICHAUD-FRÉJAVILLE (F.), « Les lendemains de la victoire, 1429-1460 », dans DEBAL (J.) dir., *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Éditions Horwath, 1983, t. I, p. 403-416.

**PRESSOUYRE 1983** : PRESSOUYRE (S.), « L'image de la maison dans la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle », dans CHASTEL (A.), GUILLAUME (J.) dir., *La maison de ville à la Renaissance*, collection De Architectura, Paris, Picard, 1983, p. 117-134.

**SALAMAGNE 1996** : SALAMAGNE (A.), « Les fondations sur arcades dans les anciens Pays-Bas », *Archéologie de la Picardie et du Nord de la France, Revue du Nord*, t. LXXVIII, n° 138, 1996, p. 177-192.

**SINGER 2000** : SINGER (G.), « L'atelier monétaire d'Orléans », dans *À l'ombre des rois, le Grand siècle d'Orléans*, catalogue d'exposition du 29 juin-31 décembre 1999, musée des beaux-arts d'Orléans, 2000, Orléans, p. 63.

**SOYER 1979** : SOYER (J.), *Les noms de lieux du Loiret*, éditions Horvath, Roanne, 1979, 735 p.

**THIRION 1998** : THIRION (J.), *Le mobilier du Moyen Âge et de la Renaissance en France*, Éditions Faton, Dijon, 1998, 279 p.

**THORNTON 1991** : THORNTON (P.), *L'époque et son style, la italienne 1400-1600*, Flammarion, Paris, 1991, 406 p.

**VASSAL DE MONTVIEL 1862** : VASSAL DE MONTVIEL (C. de), *Généalogies des principales familles de l'Orléanais, table analytique des manuscrits d'Hubert*, Herluison, Orléans, 1862, réédition Laffitte, Marseille, 1976, 452 p.

**VERGNAUD-ROMAGNÉSI 1830** : VERGNAUD-ROMAGNÉSI (C.-F.), *Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monuments, établissements publics, etc.*, Orléans, 1830, réédition Les éditions de la Tour Gile, 1996, 696 p.

**VEYRIER DU MURAUD *et al.* 1907** : VEYRIER DU MURAUD (P.), BONNARDOT (F.), RIMASSON (J.), DOINEL (J.), BLOCH (C.), SOYER (J.), *Ville d'Orléans, Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790*, tome I<sup>er</sup>, séries AA, BB, CC, DD, EE, FF, HH, II, Orléans, 1907.

# Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais



Un hôtel de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans :  
15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie - 2<sup>e</sup> partie

Corpus des plafonds étudiés à décors remarquables

Nouvelle série - Tome XIX - N<sup>o</sup> 156 - Deuxième trimestre 2008

Publication : 2009

ISSN 0337-579 X

## SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Fondée en 1848 - Reconnue d'utilité publique par décret du 8 février 1865

B.P. 5223  
45052 ORLEANS CEDEX 1

Site internet : [www.saho.fr](http://www.saho.fr)  
e-mail : [contact@saho.fr](mailto:contact@saho.fr)

---

La Société a pour but d'étudier le patrimoine archéologique,  
historique et architectural de l'Orléanais.

Elle fait connaître ses travaux aux cours de ses séances le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque  
mois, d'octobre à juin, à la Salle des Thèses, 2 rue Pothier, à 18 heures.

Elle organise également des expositions et des excursions.  
Elle publie ses travaux dans un *Bulletin* trimestriel.

**Président d'honneur** : M. Jacques DEBAL

### **Bureau élu par le conseil d'administration le 14 mars 2008**

**Président** : M. Michel MARION  
**Vice-présidentes** : M<sup>me</sup> Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre PERSEVAL-PONS  
**Secrétaire** : M<sup>me</sup> Marie BARDET  
**Trésorier** : M. Jean-Marie BARTHÉLEMY

---

Page 1 de couverture : Hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc / 13 rue de la Vieille-Monnaie :  
corps de bâtiment 2 (BAT 2), mur gouttereau nord (ancienne façade sur cour), rez-de-chaussée :  
culot gauche du larmier de la baie ouest (FEN 2115). *Cliché Clément Alix*

---

Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2009

---

---

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS**

**Nouvelle série – Tome XIX**

**N° 156 - 2<sup>e</sup> trimestre 2008**

---

---

SOMMAIRE

Le mot du président .....	3
<i>Un hôtel méconnu de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans : étude archéologique et historique des 15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie (2<sup>e</sup> partie)</i> par CLÉMENT ALIX .....	5
<i>Corpus des plafonds étudiés à décors remarquables</i> par CLÉMENT ALIX.....	42
<i>Compte rendu de lecture : Louis XI ou le mécénat bien tempéré</i> par MARIE-PIERRE PERSEVAL-PONS .....	54
<i>Note de lecture : à propos de Maurice de Tascher</i> par GUY RICHARD .....	57
Activités de la Société au deuxième trimestre 2008 .....	59

**UN HÔTEL MÉCONNU DE LA FIN DU MOYEN  
ÂGE ET DE LA RENAISSANCE À ORLÉANS :  
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE  
DES 15-17 RUE JEANNE D'ARC  
ET 13 RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE**

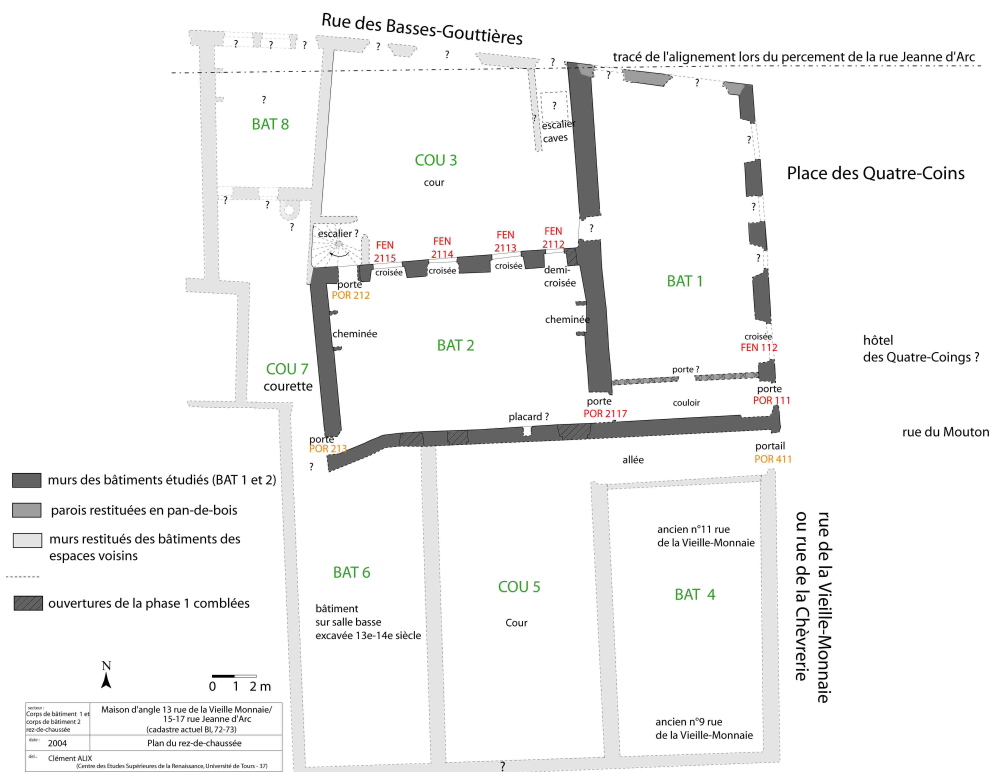
***2<sup>e</sup> PARTIE : AU DÉBUT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
ÉTUDE DU DÉCOR ET DE SA PLACE  
DANS L'ARCHITECTURE DOMESTIQUE ORLÉANAISE  
DES ANNÉES 1480-1550***

par Clément ALIX

Le présent article constitue la seconde partie de l'étude consacrée à cet hôtel et s'attache ici à exposer les remaniements effectués vers 1500-1520 (phase 2)<sup>1</sup>. Pour ce faire, cette étude est l'occasion de présenter une première synthèse sur certains décors sculptés dans l'habitat d'Orléans entre la fin du xv<sup>e</sup> et la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Les aménagements ultérieurs (des années 1520 au début du xix<sup>e</sup> siècle) seront présentés dans un troisième et dernier article.

---

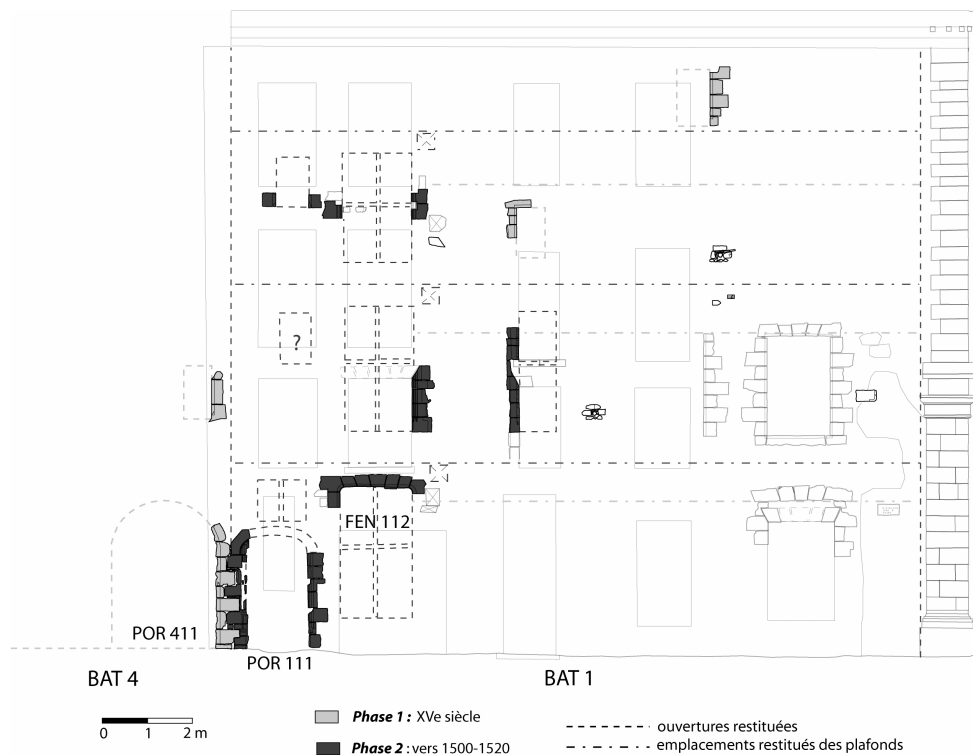
1. La première partie de cette étude, consacrée aux éléments construits entre le xiii<sup>e</sup> et la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, a été publiée dans un numéro précédent du *BSAHO*, t. XIX, n° 155, 2008, p. 7-54. Afin d'éviter les répétitions, nous renvoyons à ce dernier pour présenter le contexte de réalisation de cette étude, ainsi que la localisation de l'édifice au sein de la ville et de son îlot (voir notamment les plans des figures 1, 2, 9 et 16). Rappelons que les abréviations BAT 1 et BAT 2 renvoient aux corps de bâtiments 1 et 2 de l'hôtel qui subsistent toujours en élévation (à l'angle de la rue Jeanne d'Arc, n° 15-17, et de la rue de la Vieille-Monnaie, n° 13). Les corps de bâtiments 4 et 6 (BAT 4 et BAT 6), et la cour les séparant (COU 5), situés dans la partie sud de l'hôtel, ont été détruits dans les années 1960 et correspondaient à l'emplacement des anciens n° 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie. Nous remercions J. Noblet pour la relecture de cet article.



**Figure 1 : Proposition de restitution du plan du rez-de-chaussée de l'hôtel durant la phase 2. En gris foncé : murs des bâtiments étudiés lors de l'étude de bâti (BAT 1 et BAT 2). En gris clair : murs restitués des bâtiments des espaces voisins. Le plan des espaces BAT 4, BAT 6 et COU 5 est restitué d'après le plan cadastral de 1823. Le plan des espaces BAT 8 et COU 7 est restitué d'après le plan de 1840 (AMO, série O : J A 5).**

*Dessin Clément Alix.*





**Figure 2 : Corps de bâtiment 1 (BAT 1), mur gouttereau oriental sur la rue de la Vieille-Monnaie (ancienne façade place des Quatre-Coins) : relevé en élévation et proposition de restitutions. En clair : aménagements de la phase 1 (xv<sup>e</sup> siècle).**

**En foncé : aménagements de la phase 2 (vers 1500-1520).**

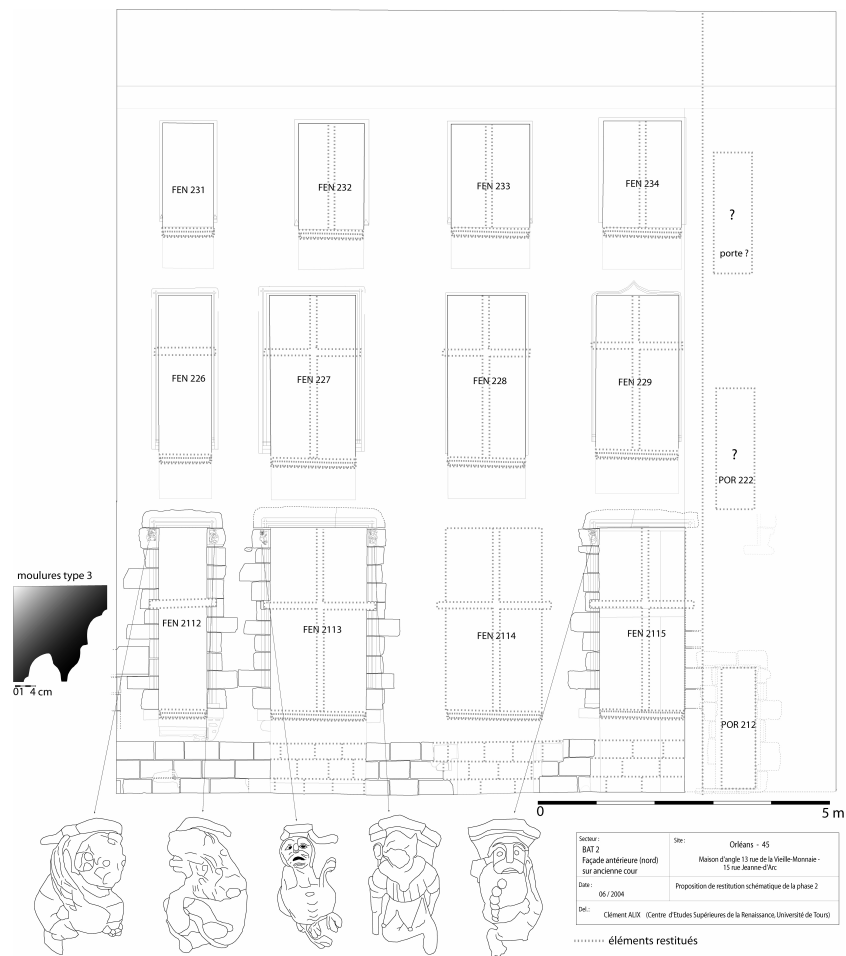
*Dessin Clément Alix d'après relevé Clément Alix et Ronan Durandière.*

PHASE 2 :  
LES TRANSFORMATIONS AU TOURNANT DU XVI<sup>e</sup> SIECLE  
(VERS 1500-1520)

***Le corps de bâtiment 1***

**LA FAÇADE SUR L'ANCIENNE PLACE DES QUATRE-COINS  
(MUR GOUTTEREAU EST)**

La façade élevée au cours du xv<sup>e</sup> siècle subit plusieurs remaniements liés à la restructuration des intérieurs de ce corps de bâtiment, et notamment à la reconstruction complète des plafonds qui sont surélevés d'environ 1 m par rapport à ceux de la phase précédente. Les nombreux fragments de baies observés sur la moitié sud du mur permettent de restituer une partie de l'élévation (**fig. 2**). Le rez-de-chaussée et les deux premiers étages étaient



**Figure 3 : Corps de bâtiment 2 (BAT 2), mur gouttereau nord (ancienne façade sur cour) : relevé de l'élévation et restitution de la phase 2, détails de la modénature (type 3) et des culots sculptés sur les fenêtres. En pointillés : éléments restitués. Dessin et relevé Clément Alix.**

éclairés par des baies à meneau et à traverse situées à l'aplomb les unes des autres. Ces croisées sont couvertes de plates-bandes clavées, originellement sculptées de larmiers<sup>2</sup>. Il est possible qu'une demi-croisée ait jouxté à droite la croisée du premier étage, et qu'un petit jour rectangulaire ait éclairé l'extrémité sud de chaque étage. La distribution du corps de bâtiment était assurée par une porte piétonne d'entrée, rejetée à l'extrémité sud du rez-de-

2. Les larmiers, semblables à ceux conservés sur le mur nord du corps de bâtiment 2, ont été complètement bûchés au XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> siècle. À la même époque, la plate-bande couvrant la croisée du rez-de-chaussée (FEN 112), constituée au départ de deux sommiers et d'une clef, a été refaite avec de petits claveaux.

chaussée (POR 111). Son piédroit gauche vient s'insérer dans le piédroit de la porte cochère de la maison voisine, 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4, POR 411 ; Cf. phase 1). Couverte d'un arc surbaissé, cette porte piétonne était probablement surmontée d'un ou deux jours d'imposte qui éclairaient le couloir situé derrière. Ce dernier traversait le corps de bâtiment, desservait les pièces situées au nord, avant de déboucher dans le corps de bâtiment 2 (BAT 2) grâce à une porte qui subsiste toujours (POR 2117, revers couvert d'une plate-bande clavée).

Pour cette période, aucun élément significatif n'a pu être observé sur le mur gouttereau occidental donnant sur la cour. Quant au mur pignon septentrional, ouvert sur l'ancienne rue des Basses-Gouttières, il était probablement encore bâti en pan de bois<sup>3</sup>.

### *Le corps de bâtiment 2*

#### **LA FAÇADE SUR COUR (MUR GOUTTEREAU NORD)**

Comme au xv<sup>e</sup> siècle (phase 1), cette façade comportait un rez-de-chaussée surmonté de deux étages et d'un comble (**fig. 3**). En bas du mur, un moyen appareil de calcaire de Beauce, haut de trois assises, permet de créer un soubassement à la façade. Il s'agit ici d'un simple parement plaqué contre la maçonnerie de l'ancien mur. À l'image de la façade donnant sur l'ancienne place des Quatre-Coins, les baies sont alignées verticalement et traduisent une recherche de mise en travées. Ainsi, chaque niveau est percé de quatre fenêtres, dont celle qui est la plus à gauche possède une largeur plus faible que les autres (une demi-croisée pour les deux premiers niveaux)<sup>4</sup>. La hauteur des ces fenêtres est décroissante du rez-de-chaussée vers le deuxième étage. Au dernier étage, leurs faibles hauteurs indiquent qu'elles ne pouvaient pas être munies d'une traverse : il s'agissait donc de simples baies à meneaux et non plus de croisées comme aux niveaux inférieurs.

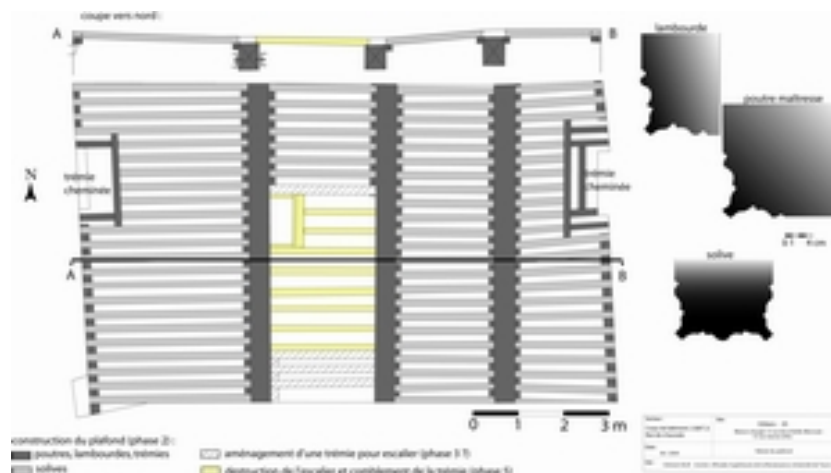
Le percement des fenêtres à l'extrémité orientale de la façade entraîna la condamnation des anciennes portes d'accès situées à cet endroit. Ces travaux s'accompagnèrent donc de la destruction du petit corps de bâtiment situé en avant de la façade à l'est (escalier ou galerie ?). L'accès aux étages du bâtiment 2 était ainsi assuré par l'ancien escalier en vis situé à l'ouest de la cour (**fig. 1**). Si on pouvait pénétrer dans les pièces du rez-de-chaussée en empruntant le couloir et la porte ouvrant sur la place des Quatre-Coins (POR 101), un accès direct depuis la cour subsistait grâce à la petite porte piétonne située à l'ouest de la façade (POR 212), construite lors de la phase précédente<sup>5</sup>.

---

3. *BSAHO*, n° 155, 2008, p. 15.

4. Au rez-de-chaussée, il ne subsiste aucune trace de la deuxième croisée en partant de l'ouest (FEN 2114) restituée à cet endroit : son emplacement a été repris lors de la mise en place de la porte de la phase 3.

5. Cette porte (POR 212) fut rétrécie lors de la mise en place de la croisée voisine (FEN 2115). Son piédroit oriental a été légèrement décalé vers l'ouest.



**Figure 4 : Corps de bâtiment 2 (BAT 2), plafond du rez-de-chaussée construit lors de la phase 2 : relevé (en bas) et coupe longitudinale (en haut). À droite : moulures des lambourdes des poutres maîtresses et des solives.**

*Dessin et relevé Clément Alix.*

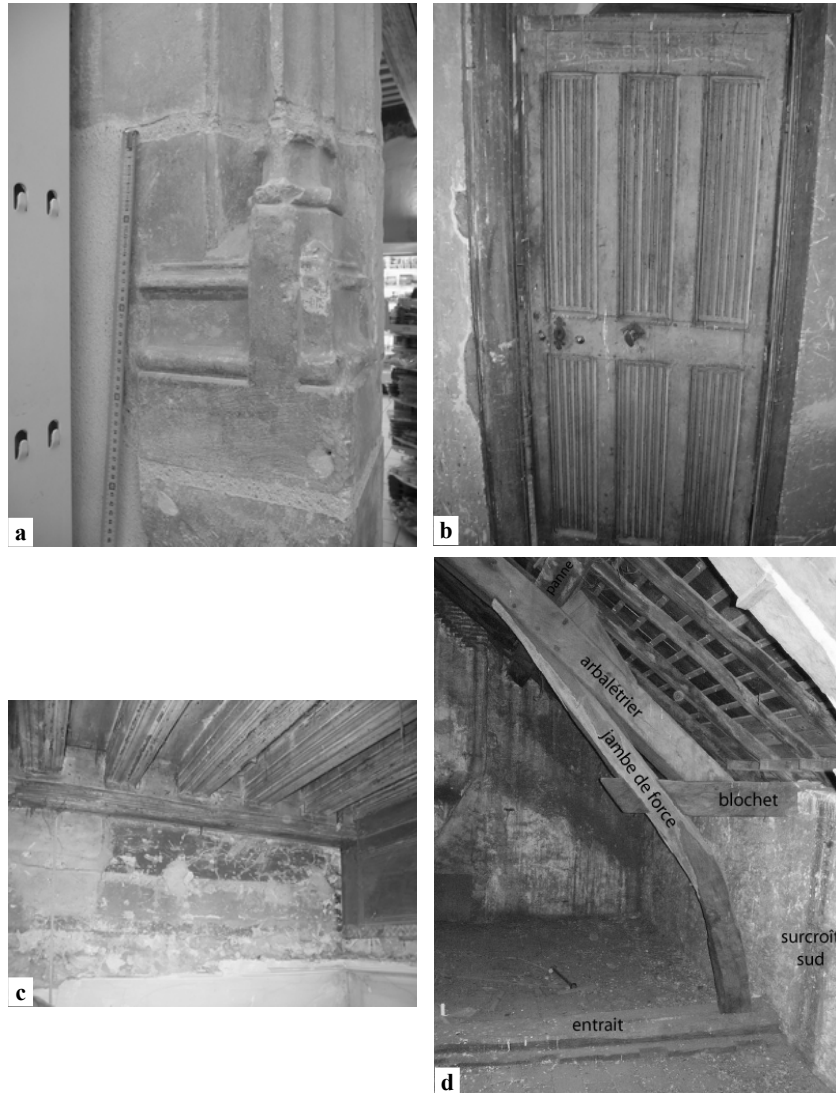
### **La reconstruction des plafonds, nouvelles distributions et équipements domestiques**

À l'intérieur du corps de bâtiment 2, les planchers sont reconstruits 50 cm environ au-dessus des précédents <sup>6</sup>. Le plafond à la française du rez-de-chaussée, redécouvert lors des travaux de 2004, est presque intégralement conservé dans son état initial (**fig. 4**). Trois poutres maîtresses, dont les extrémités sont encastées dans la maçonnerie des murs gouttereaux nord et sud, délimitent quatre compartiments, chacun rempli par vingt-trois solives <sup>7</sup>. Contre les murs ouest et est, deux poutres de rives reçoivent également les abouts des solives. Ces solives ne reposent pas directement sur les poutres maîtresses mais s'encastrent sur des lambourdes de plancher placées contre les faces latérales de ces dernières. De cette manière, les lambourdes permettent de raccourcir la portée des solives tout en créant un effet esthétique certain, car les profondes moulures sculptées sur leurs arêtes font écho à celles présentes au bas des poutres.

Sur les deux faces de la poutre maîtresse orientale, notons que ce corps de moulure est surmonté d'une frise d'arceaux (**fig. 14** : photo centrale). Ce décor sculpté se retrouve uniquement sur la face orientale de la

6. Ainsi, le seuil d'une ancienne porte au premier étage du mur nord (POR 222) est recoupé par le nouveau plafond du rez-de-chaussée. La construction de ce plafond entraîne également le comblement des ouvertures au premier étage du mur sud (OUV 223 et 224).

7. Actuellement, le plafond du 1<sup>er</sup> étage est masqué par un enduit au plâtre sur lattis apposé à la fin du XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est constitué de trois poutres maîtresses placées à l'aplomb de celles du rez-de-chaussée, et il a probablement été reconstruit en même temps et sur le même modèle que celui du niveau inférieur.



**Figure 5 : Corps de bâtiment 2 (BAT 2).**  
**a :** détail d'une base prismatique ornant une fenêtre du rez-de-chaussée.  
**b :** vantail de porte à plis de serviette en remploi dans le comble.  
**c :** sommet du mur oriental du rez-de-chaussée : bandes d'aplats colorés sous le plafond, et panneau de lambris (phase 4) posé contre le mur sud (à droite).  
**d :** charpente de comble : extrémité sud de la ferme orientale.  
*Cl. Clément Alix.*

poutre maîtresse centrale. De fait, ce traitement particulier permet sûrement de restituer une cloison située à l'aplomb de la poutre centrale qui formait la délimitation de deux pièces. La mise en valeur de la pièce orientale du rez-de-chaussée se distinguait ainsi par la présence de cette frise d'arceaux sur ces poutres.

Enfin, l'interruption des poutres de rive au centre des murs pignons est et ouest permet l'installation de trémies prouvant que le rez-de-chaussée était chauffé par deux cheminées à hotte rectangulaire et en chantignoles<sup>8</sup>. Les étages devaient vraisemblablement être eux aussi équipés de deux cheminées.

Un vantail de porte piétonne à panneaux sculptés de plis de serviette, réemployé pour clore une petite pièce aménagée ultérieurement dans le comble (phase 4), est le seul témoin des menuiseries qui devaient se trouver originellement dans les pièces du logis (phase 2), aux étages ou au rez-de-chaussée (**fig. 5 b**)<sup>9</sup>.

#### MISE EN VALEUR DES MURS INTÉRIEURS DU REZ-DE-CHAUSSÉE

À l'intérieur, les murs du rez-de-chaussée (BAT 2) étaient unifiés par une couche d'enduit lissé, recouvert par un badigeon de couleur ocre-ivoire. Des aplats de différentes couleurs (marron, ocre, gris) sous la forme de bandes horizontales ont été observés au sommet des murs sud et est (**fig. 5 c**). Ils indiquent l'existence d'éléments couvrants, peut-être des tentures, qui habillaient le reste du mur. Ces aplats colorés venaient achever le décor au sommet du mur, dans le petit espace situé entre la tenture et le plafond. Plusieurs de ces bandes se chevauchent et présentent des contours irréguliers et grossiers formés par des coulures ou des coups de pinceaux débordants, preuves que ces espaces étaient remis à neuf régulièrement par une nouvelle couche de couleur. La succession importante de ces couches montre que le procédé a été utilisé tardivement (jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, phase 4) comme l'atteste notamment l'utilisation de peintures, et non plus de pigments, pour les couches les plus récentes<sup>10</sup>.

#### *Le comble du corps de bâtiment 2*

Le comble du BAT 2 est composé d'un surcroît maçonné de 1,40 m à 1,60 m environ de hauteur (**fig. 5 d**). La charpente actuelle, à pannes, est

8. La cheminée orientale reprend en partie l'emplacement de la cheminée attestée au XV<sup>e</sup> siècle (phase 1).

9. Il est composé de six panneaux identiques : trois dans le registre supérieur et trois dans le registre inférieur. Les deux pentures et la serrure à palâtre rectangulaire sont conservées sur son revers. Un vantail assez semblable à six panneaux est également conservé dans la porte d'entrée du premier étage de la maison en pan de bois 282 rue de Bourgogne à Orléans (début du XVI<sup>e</sup> siècle).

10. Toutes ces couches de couleurs ont été recouvertes par des panneaux de lambris dans la phase 4 (fin XVIII<sup>e</sup> siècle).

constituée de trois fermes portant des marques de charpentier gravées, formant un numérotage cohérent des éléments (de I à III, d'ouest en est ; bâtonnets formant des chiffres romains). Chaque ferme possède deux arbalétriers reposant en pied sur des blochets engagés dans la maçonnerie du surcroît. L'about de chaque blochet est assemblé dans une jambe-de-force qui vient raidir l'arbalétrier au droit des pannes inférieures. Les jambes-de-force sont quant à elles assemblées en pied dans un entrait situé au niveau du sol, correspondant à la partie supérieure de la poutre maîtresse du plafond du deuxième étage. Un faux-entrait assure la liaison entre les arbalétriers et reçoit au centre le pied du poinçon. La reprise des charges dans les versants nord et sud est assurée par deux cours de pannes reposant sur des tasseaux, eux-mêmes maintenus par des échantignolles. Le contreventement longitudinal est assuré par une faîtière raidie par des liens assemblés en pied aux poinçons<sup>11</sup>. À tenon et mortaise tous les assemblages, sont bloqués par une cheville. Par souci d'économie, cette charpente est constituée de plusieurs pièces de remploi comme l'attestent la présence d'assemblages incohérents (mortaises orphelines) ou des marques d'assemblages obsolètes. Parmi les éléments réutilisés, rappelons que certains, notamment des pannes, proviennent vraisemblablement de la charpente de la phase 1<sup>12</sup>.

L'usage du faux-entrait associé à celui de l'entrait situé au niveau du plancher et du surcroît permet la création d'un important volume aisément habitable dès la construction de cette charpente. Il est possible que cette nouvelle charpente ait été mise en place lors de la phase 2 (début XVI<sup>e</sup> siècle), en même temps que le rehaussement des niveaux de sol des étages s'accompagnant d'une reconstruction des planchers. Cependant, on ne peut totalement exclure une reprise du comble à une époque plus tardive, notamment entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle (phase 4), puisque ce type de charpente est assez courant durant toute la période moderne.

### ***Le décor sculpté de l'hôtel et sa place dans l'architecture civile orléanaise***

Les recherches effectuées depuis 2000 dans le cadre de travaux universitaires nous permettent de mieux cerner le phénomène de renouvellement du bâti domestique qui affecte Orléans entre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, il est possible de mesurer l'importance du programme décoratif introduit lors du réaménagement de l'hôtel (phase 2). Nous présenterons donc ici un essai de classification des différents types de modénatures utilisées à Orléans pour cette période<sup>13</sup>, puis étudierons les usages de quelques motifs décoratifs singuliers.

---

11. Tous les assemblages sont à tenon et mortaise et bloqués par une cheville.

12. *BSAHO*, n° 155, 2008 : p. 21.

13. La classification (**fig. 6**), établie selon l'ordre d'apparition des types pour la période concernée, reprend, tout en l'affinant, celle établie dans : ALIX 2001, t. 1, p. 166-168, 321-326.

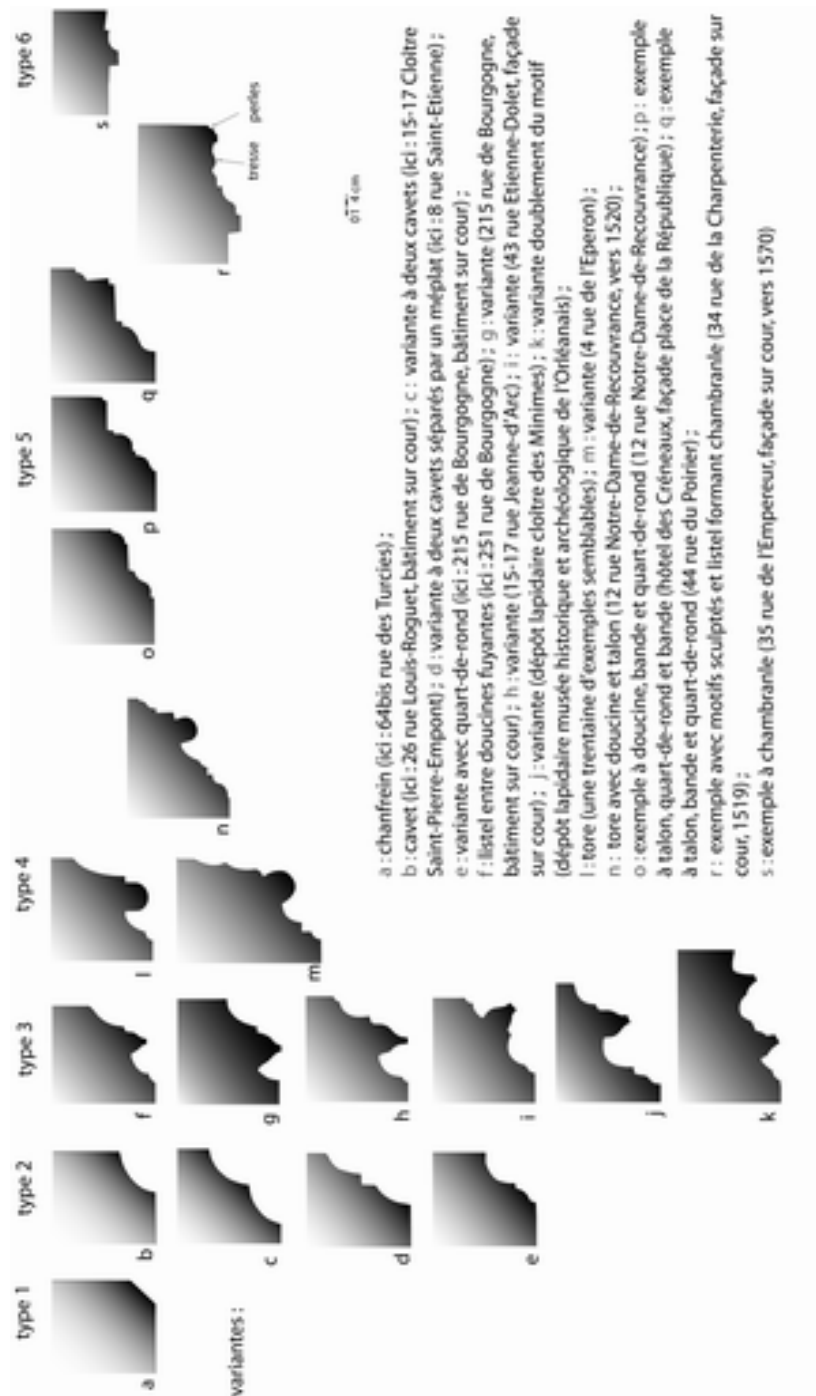


Figure 6 : Classification des différents types de modénatures ornant les baies principales des habitations orléanaises entre le xv<sup>e</sup> et le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle.  
*Dessin et relevé Clément Alix.*



## LE DÉCOR DES OUVERTURES

### La modénature des encadrements et la typologie des baies orléanaises

#### *Type 1 :*

Même s'il n'est pas employé dans notre hôtel pour la phase 2, il convient de rappeler que le chanfrein est une moulure simple couramment utilisée aux <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles pour orner des ouvertures<sup>14</sup>. Facile à réaliser, cette moulure qui consiste à abattre à plat une arrête se retrouve évidemment à toutes les époques. Ainsi, elle est bien attestée sur de nombreuses ouvertures construites entre le <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle et le milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle à Orléans (portes, fenêtres à meneaux, croisées, jours, soupiraux)<sup>15</sup>. En revanche entre la deuxième moitié du <sup>xv</sup><sup>e</sup> et le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, cette moulure n'apparaît que très rarement sur les fenêtres principales des élévations (croisées, demi-croisées ; quelques exceptions comme sur la façade 64 bis rue des Turcies ; **fig. 6 a**). Le chanfrein caractérise plutôt des ouvertures dont la mise en valeur est volontairement limitée (choix esthétique, économique), situées par exemple au rez-de-chaussée, au dernier étage, dans le comble, sur des élévations postérieures ou latérales<sup>16</sup>, et qui sont souvent réalisées en calcaire dur de Beauce, matériau qui ne favorise pas la réalisation de modénatures plus complexes.

Dans notre hôtel, les ouvertures de la façade sur la place des Quatre-Coins (mur est du BAT 1) et celles de la façade sur cour (mur nord du BAT 2) sont toutes construites avec un calcaire du Nivernais de couleur ocre jaune (pierre d'Apremont), matériau coûteux du fait de son transport sur la Loire, et qui au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle (phase 1) était réservé uniquement aux ouvertures principales tandis que la pierre locale était plus abondamment employée (calcaire de Beauce). Ce calcaire d'Apremont est bien adapté à la sculpture, ce qui a permis la réalisation de moulures sur les encadrements des baies qui sont parfaitement identiques sur les deux façades (type 2 et type 3).

#### *Type 2 :*

Tout d'abord, au 2<sup>e</sup> étage de la façade sur cour (BAT 2, mur nord), la modénature des baies ne se compose que d'un cavet reposant au bas des piédroits sur différents types de bases, prismatiques ou simplement pyramidales (**fig. 3**)<sup>17</sup>. Cette modénature à cavet (type 2) est très largement employée à Orléans durant les <sup>xv</sup><sup>e</sup> et <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècles (exemples anciens

---

14. Dans l'hôtel, certaines ouvertures construites au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle (phase 1) étaient ornées d'un chanfrein, notamment les portes du rez-de-chaussée en calcaire de Beauce.

15. Plusieurs exemples dans : ALIX (C.), « L'habitat d'Orléans du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle au milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle (état de la recherche : étude des élévations et apports de l'observation des caves », *La maison médiévale en Europe occidentale et centrale (1150-1350)*, actes du colloque européen de Cluny, septembre 2005, Arbeitskreis für Hausforschung, à paraître.

16. Par exemple sur la maison d'angle 21 rue de Bourgogne, les fenêtres du mur pignon donnant rue des Quatre-Fils-Aymon sont chanfreinées à tous les niveaux.

attestés sur le beffroi de la ville, entre 1447-1454, ou utilisés également sur certaines ouvertures de la phase I de notre hôtel)<sup>18</sup>. Notons que ce parti qui consiste à réserver une modénature simplifiée de cavets pour les baies du dernier étage se retrouve sur la façade antérieure de l'hôtel 15 rue des Trois-Clefs ou sur le bâtiment central du 215 rue de Bourgogne (bâtiment central, façade sud sur cour). Des cavets ornent les baies du rez-de-chaussée de la façade postérieure de la demeure en brique construite vers 1480 par le roi Louis XI, 10 cloître Saint-Aignan, pied-à-terre orléanais situé au chevet de la collégiale (**fig. 7**). Là encore, une variante de ce type de moulure, observée sur des demeures contemporaines de notre hôtel, consiste en un dédoublement du motif (**fig. 6 c** et **6 d**)<sup>19</sup>. Ainsi, un ensemble de maisons édifiées rue de la Lionne dans la première moitié du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle présente ce motif de doubles cavets, récurrence qui traduit certainement une volonté d'imitation entre les commanditaires de ces maisons voisines les unes des autres (façades des maisons 13, 21, 23, et 33 rue de la Lionne).

*Type 3 :*

Revenons à notre hôtel : les ouvertures principales des deux façades étudiées (croisées, demi-croisées et porte) sont ornées d'un listel entre deux doucines fuyantes encadrées par des gorges (cavets) (**fig. 3**)<sup>20</sup>. Ces moulures, reposant sur des bases prismatiques (**fig. 5 a**), font retour et s'entrecroisent sur le couverture et au niveau de la traverse des fenêtres. Quelques variantes s'observent sur la baie occidentale du premier étage de la façade sur cour (FEN 229), où les moulures se courbent aux angles entre les piédroits et le couverture (sans pénétration), et se relèvent sur la clef de la plate-bande pour former la pointe d'une petite accolade. Ce détail ornemental contribue peut-être à la mise en valeur de cette partie de la façade et devait être lié à la fonction particulière de la pièce éclairée par cette baie (**fig. 3**).

Ce type de moulures d'ébrasement très contrastées, bien caractéristique de l'esthétique du gothique flamboyant, est fréquemment employé depuis le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle et abonde dans les édifices du royaume construits autour de 1500. À Orléans, ce jeu de gorges profondes et d'arêtes

---

17. Seule une fenêtre du 2<sup>e</sup> étage, deuxième en partant de l'ouest, est moulurée d'un simple cavet (FEN 228). Elle pourrait avoir été remaniée à moins qu'il ne s'agisse du remploi d'une ancienne ouverture. Sur la façade qui donnait sur la place des Quatre-Coins (BAT 1, mur est), une demi-croisée et les jours du premier étage étaient également moulurés d'un cavet (**fig. 2**).

18. Quelques exemples du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle : 13 rue de la Bretonnerie (façade sur rue Sainte-Anne) ; maisons 32 et 34 rue des Charretiers ; maison 56 rue d'Illiers / rue des Grands-Champs ; demi-croisée avec arc en accolade et larmier sur culot du bâtiment rue Neuve-Saint-Aignan (actuel collège Saint-Paul, 1<sup>er</sup> étage) ; hôtel 14 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (façade sur cour) ; 35 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (façade sur la rue de la Botte) ; 37 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (façade sur cour) ; etc.

19. Par exemple : hôtel 8 rue Saint-Étienne ; façade sur cour (mur est) de la maison 26 rue Louis-Roguet, tandis que les fenêtres du bâtiment secondaire (est) sont moulurées d'un cavet unique (**fig. 6 b**) ; 30 rue Louis-Roguet ; rez-de-chaussée de la façade 15-17 cloître Saint-Pierre-Empont (**fig. 6 c**) ; 7 rue des Trois-Maries ; 10 rue des Fauchets ; etc. Pour le milieu ou la deuxième moitié du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, ce motif est déjà utilisé sur certaines portes de la tourelle d'escalier de la maison 266 rue de Bourgogne.

20. Ce motif de « listel entre deux doucines fuyantes » (GUILLAUME 2003, p. 148) est parfois qualifié de « tore aminci à filet plat saillant » ou de « tore à listel ».



a



b

Figure 7 : Hôtel du roi Louis XI, 10 Cloître Saint-Aignan, façade antérieure (mur ouest). a : ensemble. b : étage, piédroit gauche de la baie sud (modénature type 3).  
*Cl. Clément Alix.*

aiguës est particulièrement apprécié par les commanditaires de maisons puisqu'il participe à l'ornementation des façades en accentuant les contrastes d'ombre et de lumière. Nous avons observé ces moulures sur de nombreuses habitations en pierre (une quinzaine d'édifices), qui comprennent surtout des maisons polyvalentes de bourgeois (riches commerçants ou artisans comme celle dite de l'Ours au 4 place du Châtelet), mais également quelques hôtels (hôtel 15 rue des Trois-Maries / 278 rue de Bourgogne ; façade sur cour et de la tourelle d'escalier de l'hôtel 7 rue Parisie ; hôtel 42 rue des Charretiers ; hôtel 79 rue des Charretiers) et une maison de chanoine du quartier cathédral, 6 place du Cardinal Touchet (façade ouest)<sup>21</sup>. Dans tous ces exemples, les moulures reposent sur de petites bases prismatiques gothiques qui, parfois, s'allongent horizontalement pour porter les moulures périphériques (gorges, cavets)<sup>22</sup>.

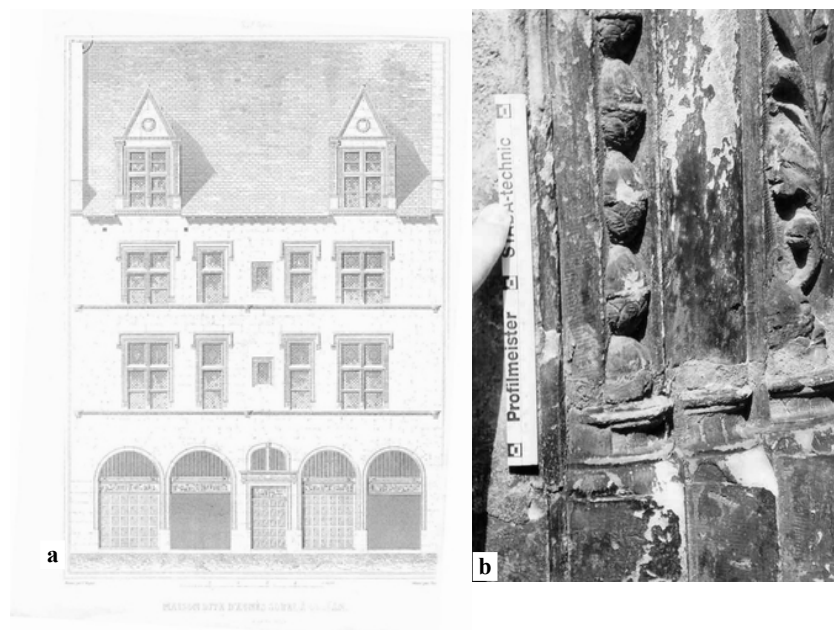
Localement, un des exemples les plus anciens s'observe aux fenêtres de la façade antérieure de la demeure de Louis XI, 10 cloître Saint-Aignan (vers 1480 ; **fig. 7**). Un autre exemple précoce est fourni par la maison des Créneaux, hôtel de ville médiéval d'Orléans, dont le bâtiment septentrional présente une façade place de la République (mur est) élevée à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, probablement dans les années 1490, avec des croisées et une demi-croisée moulurées de la sorte<sup>23</sup>. Dans ce dernier exemple, on observe une variante de ce type de modénature avec un dédoublement du motif des doucines fuyantes, que l'on retrouve également sur la façade ouest de l'hôtel 28 rue de l'Empereur ou sur les façades du grand corps de bâtiment sur rue de l'évêché médiéval 26 rue Saint-Étienne (**fig. 6 k**)<sup>24</sup>. Nul doute que l'utilisation de cette modénature sur des édifices aussi prestigieux que la demeure du souverain (maison de Louis XI) ou celles des représentants de la ville (maison des Créneaux) a incité de nombreux commanditaires d'habitations à s'en servir comme modèle.

21. Maison 215 rue de Bourgogne (corps de bâtiment central, façade sud, rez-de-chaussée ; **fig. 6 g**) ; maison d'angle 30 rue de l'Empereur (façade sud, rez-de-chaussée) ; maison 43 rue Étienne-Dolet (façade sud, rez-de-chaussée ; **fig. 6 i**) ; maison 3 rue de l'Empereur (2<sup>e</sup> étage, jour) ; maison 53 rue Étienne-Dolet (façade nord, 1<sup>er</sup> étage) ; 7 rue du Gros-Anneau ; 26 rue Louis-Roguet ; 10 rue Parisie ; maison canoniale 15-17 cloître Saint-Pierre-Empont ; maison détruite venelle Saint-Pierre-Empont (fragment de piédroit d'une baie en rez-de-chaussée visible sur la rive orientale de la place) ; bâtiment postérieur édifié vers 1518 de l'ancien hôtel de Jacques Boucher (maison de Jeanne d'Arc) 3 place du Général de Gaulle (BOUCHER DE MOLANDON 1889, pl. II et III).

22. Maison 251 rue de Bourgogne : façade sud, 1<sup>er</sup> étage.

23. Autre exemple datant probablement de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, l'hôtel 42 rue des Charretiers, qui possède au 1<sup>er</sup> étage de sa façade sur cour une fenêtre en arc surbaissé ainsi moulurée et sculptée d'une accolade.

24. Au 26 rue Saint-Étienne, l'ancien évêché correspond à un grand bâtiment médiéval (xii<sup>e</sup> ou xiii<sup>e</sup> siècle ?) construit sur un niveau de cave surmonté d'une salle basse excavée, épaulé au sud par un contrefort, et dont les façades (gouttereaux nord et sud) ont été repérées de fenêtres (croisées et demi-croisées) dans la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> ou au début du siècle suivant. De la même manière, l'hôtel 28 rue de l'Empereur est une demeure médiévale (xiii<sup>e</sup> ou xiv<sup>e</sup> siècle) dont la façade antérieure est mise au goût du jour à la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou au début du xv<sup>e</sup> siècle grâce à ce type de fenêtres (ALIX 2007, p. 3).



**Figure 8 : Hôtel d'Euverte Hatte, vers 1524-1529.**

**a : relevé de la façade antérieure, rue du Tabour**

**(VERDIER-CATTOIS 1855-1857, t. 1 : p. 166).**

**b : façade square d'Avignon, détail d'un piédroit de croisée : bases et motifs sculptés (perles et guirlande de feuilles), modénature type 5.**

*Cl. Clément Alix.*

*Type 4 :*

Dans la ville, le type de modénature employé dans notre hôtel (type 3) est moins fréquent que celui, assez proche mais simplifié, constitué de doucines fuyantes dépourvues du petit listel formant ainsi une moulure parfaitement torique (plus d'une trentaine d'édifices recensés pour le type 4, contre 21 exemples pour le type 3 ; **fig. 6 l**) : hôtel du Prévôt au Châtelet d'Orléans reconstruit vers 1501, dont les baies sont actuellement remontées au 261 rue de Bourgogne ; 5 rue des Bouchers ; 215 rue de Bourgogne ; 40 rue des Charretiers ; 12 et 14 rue Édouard-Fournier ; 3 rue de l'Empereur ; 36 rue du Poirier ; 24 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (façade sur cour du bâtiment est) ; 15 rue des Trois-Clefs ; 10 rue de la Vieille-Monnaie / 13 rue des Pastoureaux (façade sur cour, étage) ; 4 rue du Poirier ; 4 rue de la Poterne ; 4 rue de l'Éperon (façade sur cour ; **fig. 6 m**) ; 52 rue d'Illiers ; 21 rue Saint-Étienne (façade sud sur cour) ; 1 rue de la Tour ; 62 rue des Turcies ; etc. Malgré la récurrence de ce type de modénature, des relevés systématiques des hauteurs d'assises de piédroits et des profils de moulures

de plusieurs encadrements de baies ont montré qu'il n'y avait pas de standardisation<sup>25</sup>.

*Type 5 :*

Alors que ces deux derniers types de moulures (types 3 et 4) restent encore pleinement attachés à l'esthétique flamboyante et perdurent jusque dans les années 1520 (pour le type 3 : maison de l'Ours 4 place du Châtelet vers 1520-1530 ; pour le type 4 : maison 4 rue des Trois-Maillets en 1527), à la même époque apparaissent des modénatures plus complexes composées d'une ou plusieurs doucines (et / ou des talons) jouxtant toujours une bande et parfois un petit quart-de-rond, et annonçant l'introduction de nouveaux ornements influencés par l'art d'outre-monts (type 5). D'ailleurs, ces moulures reposent souvent sur des bases qui ne sont plus prismatiques mais bien d'inspiration antique, dont la gorge est encadrée de deux moulures toriques, surmontant une plinthe et présentant parfois de petites griffes aux angles (**fig. 8 b**)<sup>26</sup>. Cette complexification s'amorce dans l'exemple fourni par la maison 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (façades sur cours ; vers 1520) où les moulures principales identiques au type 4 (tores) sont encadrées par une petite doucine d'un côté et par un petit talon de l'autre (**fig. 6 n**). Ces moulures principales se croisent toujours dans les angles de l'encadrement, illustrant bien le principe de fluidité des lignes de l'architecture flamboyante, mais une petite agrafe en volute, issue du vocabulaire décoratif italien, est sculptée sur la clef du couvrement<sup>27</sup>.

À Orléans, ces encadrements annoncent les modénatures qui excluent toutes références au vocabulaire flamboyant (type 5) et apparaissent à la même époque sur quelques maisons (entre 1515 et 1525). Ils seront ensuite déclinés massivement sur les demeures du milieu et de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>, avec un goût de plus en plus prononcé pour les moulures articulées et angle droit jusqu'à l'apparition du chambranle (type 6)<sup>29</sup>. Ce type d'encadrement de baie illustre d'abord quelques

---

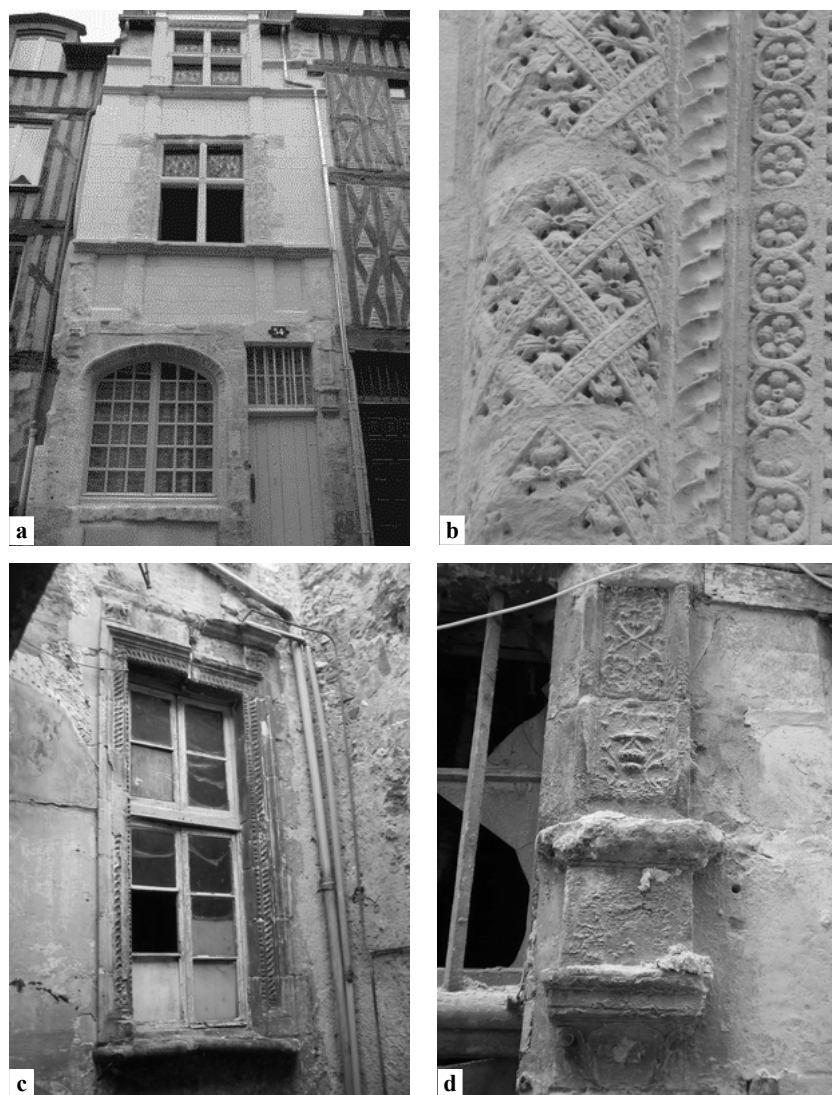
25. Pour des exemples de façades orléanaises munies de moulure torique voir : ALIX 2001, t. 1, p. 321-323. Notons deux cas très intéressants d'habitations voisines comportant ce type de fenêtres (type 4 avec moulures entrecroisées et bases prismatiques) transformées probablement au xvii<sup>e</sup> siècle : une assise sur deux est conservée tandis que l'autre est supprimée et remplacée par l'insertion d'un bossage créant une alternance (bossages un-sur-deux). Il s'agit l'ancienne maison 61 rue Notre-Dame-de-Recouvrance (détruite en 1962) et de la façade sur cour de la maison 35 rue Notre-Dame-de-Recouvrance.

26. Ces bases attiques remplacent déjà les bases prismatiques sur certaines baies à moulures toriques (type 4) comme par exemple à l'hôtel 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance.

27. Sur cette demeure, monographie dans : ALIX 2002, t. 2, p. 81-96. On observe déjà l'apparition de bases d'inspiration antique sur quelques rares fenêtres ornées de moulures toriques (type 4) comme à l'hôtel 12 place du Châtelet.

28. Quelques exemples d'habitations élevées vers 1530-1550 aux fenêtres ornées de ce type de moulures : 30 rue des Charretiers ; 41 rue Étienne-Dolet ; 24 rue Louis-Roguet (croisées des étages donnant rue Étienne-Dolet, associées à une corniche d'oves) ; 9 rue du Poirier (doucine et talon) ; 11 rue du Poirier ; 44 rue du Poirier (talon, bande et petit quart-de-rond) ; hôtel 19 rue Croix-de-Bois (façades sur cour : doucine) etc.

29. Les exemples de maisons à fenêtres à chambranle du milieu et de la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle sont également nombreux : hôtel dit des Chevaliers du Guet, 11 rue Étienne-Dolet ; maison dite de la Coquille, 7 rue de la Pierre-Percée ; 13 rue Parisie ; 28 rue de la Poterne ; 6 rue



**Figure 9 : Maison de commerçant, 34 rue de la Charpenterie, 1519.**

**a : façade antérieure.**

**b : façade antérieure, piédroit gauche de la croisée du 1<sup>er</sup> étage.**

**c : façade postérieure, demi-croisée du premier étage.**

**d : façade antérieure, rez-de-chaussée, motif de candélabre.**

*Cl. Clément Alix.*

---

de la Vieille-Monnaie ; 26 rue de la Charpenterie ; 35 rue de l'Empereur (fig. 6 s) ; etc.

recherches de la « première Renaissance » où les moulures sur bases attiques peuvent être couvertes de motifs sculptés (perles, tresses, chapelets de perles avec rubans, guirlandes de feuillages, etc.), comme à l'hôtel 11 rue du Tabour construit vers 1524-1529 par un riche marchand, Euverte Hatte (**fig. 8**), sur la maison dite du Bon-Pasteur anciennement 9 rue de la Vieille-Peignerie (détruite en 1940)<sup>30</sup>. Dans ces exemples, le seul élément commun avec les baies flamboyantes des types 3 et 4 est l'utilisation de larmiers enveloppants sur culots. Toujours autour des années 1520, un exemple précoce est fourni par les trois fenêtres sur cour de la petite maison de commerçant 34 rue de la Charpenterie (1519) : les moulures les plus proches de l'ouverture sont occupées par une frise de perles et un motif de tresse à petit œil central, jouté par une doucine et un listel formant chambranle (**fig. 6 r**)<sup>31</sup>. Ici les larmiers enveloppants sont remplacés par de petits entablements portés par deux modillons à volutes sculptés de feuilles (**fig. 9 c**). Sur la croisée de la façade antérieure (premier étage), l'encadrement est complété par une tresse à œillets occupés par de grosses fleurs, et il est jouté de chaque côté par une demi-colonne à chapiteau (**fig. 9 a** et **9 b**). Le fût de cette dernière est couvert d'une sparterie<sup>32</sup> dont les bandelettes sont ornées de rais-de-cœur et délimitent des losanges occupés chacun par une fleur à feuilles refendues, qui s'épanouissent à la manière d'un bouillon de feuillage. Remarquons que ces fenêtres au décor assez exceptionnel sont très proches de certaines baies du château de Beaugency édifiées sous la direction des maîtres maçons orléanais Pierre Chausse et Pierre Biard exactement à la même date en 1518-1519<sup>33</sup>.

---

30. À l'hôtel Hatte, ces fenêtres sont présentes sur les élévations sur cour, sur la façade donnant square d'Avignon et celle de la rue du Tabour (qui est en fait une façade unitaire masquant deux unités d'habitations). Autre exemple, les croisées reperçées aux étages de la façade place de la République (mur pignon est) et de la façade sur cour (mur gouttereau nord) de la maison des Créneaux présentent une modénature de type 5 (talon droit, quart-de-rond, bande, cavet) dépourvue de tout ornement sculpté mais comporte encore des larmiers enveloppant sur culots sculptés (**fig. 6 p**).

31. À Orléans, ce motif de tresses à œillet s'observe déjà sur le noyau et le limon de l'escalier en vis occidental de l'hôtel François Brachet (dit de la Vieille-Intendance, 24-28 rue de la Bretonnerie) construit vers 1500-1510.

32. La sparterie est un motif de tresse constitué de bandes rectilignes passant alternativement au-dessus ou au-dessous de bandes ou de segments de bandes qu'elles croisent (DAGNAS-THOMAS 1998, p. 120). Ce décor rappelle celui des réseaux losangés ornant les fûts de colonnes, très en vogue dans les résidences aristocratiques et princières des années 1500-1515 : portail d'entrée et portique de la galerie de l'aile Louis XII du château de Blois, château de Gaillon, baie au-dessus du passage couvert de l'hôtel Lallemand à Bourges, etc.

33. Au château de Beaugency, bien documenté grâce à la récente étude de D. Bontemps, seules les deux demi-croisées du pavillon du corps de logis de Jean d'Orléans-Longueville sont conservées (BONTEMPS 2007, p. 41-43, 50-51). On y observe les mêmes motifs de tresse ainsi que les deux petits modillons à volutes sur le couverture. À propos des maîtres maçons, Pierre Chausse est attesté comme maître maçon juré de la ville d'Orléans en 1526. Il reste cependant moins connu que Pierre Biard qui a travaillé sur de nombreux chantiers urbains orléanais et notamment dans l'édification de maisons (ALIX-DURANDIÈRE 2004, p. 59-61).





a



b

**Figure 10 : Exemples de motifs de ruban enroulé autour d'un chapelet de perles.**  
a : hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc (BAT 2), appui de la demi-croisée du rez-de-chaussée . b : hôtel 15 rue des Trois-Maries / 278 rue de Bourgogne, bâtiment nord, 2<sup>e</sup> étage de la façade sur cour, châssis de la menuiserie de la demi-croisée (modénature piédroits type 3). *Cl. Clément Alix.*

## Les appuis

Les appuis conservés aux étages, abaissés par rapport à leur niveau originel, sont constitués d'une large moulure torique surplombant une gorge et se terminent par deux petits pans coupés à leurs extrémités (**fig. 3**). Les croisées du rez-de-chaussée ayant été transformées en portes, seule la demi-croisée a conservé son appui. La gorge y est sculptée d'un motif de ruban enroulé autour d'un chapelet de perles et dont chaque boucle est ornée de stries (**fig. 10 a**). Ce décor d'appui se rencontre à Orléans sur la croisée et la demi-croisée d'étage de la maison 5 rue des Bouchers (façade antérieure), sur la croisée d'étage de la maison 7 rue Parisie (façade postérieure) ou encore sur une croisée de la façade orientale (rez-de-chaussée) du bâtiment rue Neuve-Saint-Aignan (actuel collège Saint-Paul), où les perles sont sculptées de stries formant un quadrillage qui rappelle des pommes de pins. Ce motif de ruban et chapelet, très en vogue, sera également sculpté sur des éléments en bois du *xvi*<sup>e</sup> siècle puisqu'on le retrouve par exemple sur des poutres de plafond, comme dans la maison 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance ou dans la maison canoniale 22 rue Saint-Étienne, mais également sur des façades en pan de bois, comme celle anciennement rue Sainte-Catherine (déplacée place Abbé Desnoyers et détruite en 1940 ; **fig. 17**), celle de la galerie de la maison anciennement 31-33 rue de l'Écrevisse (sur la sablière de toit, détruite). Citons enfin l'emploi de ce motif sur la face extérieure du châssis de vantail d'une demi-croisée (registre supérieur), conservé au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel 15 rue des Trois-Maries / 278 rue de Bourgogne (**fig. 10 b**).

Dans notre hôtel, l'utilisation d'un appui individuel sous chaque baie contraste donc avec le schéma des cordons d'appuis filants qui permettent de créer une sorte de quadrillage de la façade, caractéristique de nombreux édifices de la première moitié du *xvi*<sup>e</sup> siècle dans le royaume, et que l'on retrouve évidemment sur de nombreuses maisons de la ville : 4 rue des Trois-Maillots, 3 rue de l'Empereur, hôtel Hatte (**fig. 8 a**), etc.<sup>34</sup>.

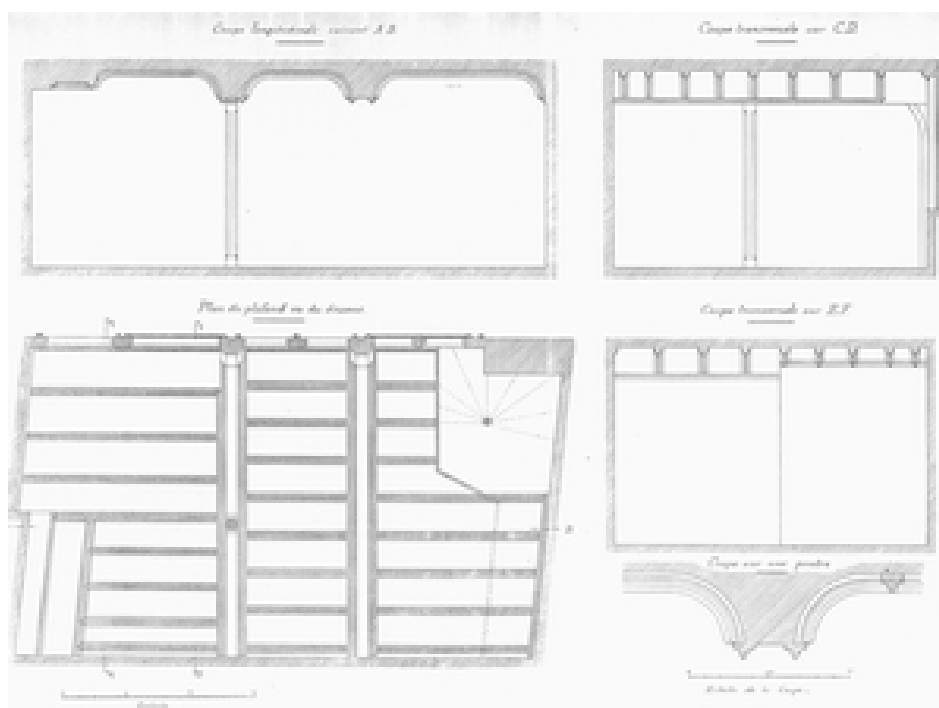
## Les larmiers, les culots figurés et leurs iconographies

Les couvrements des trois fenêtres du rez-de-chaussée de la façade sur cour possèdent encore leur larmier enveloppant reposant sur des culots figurés (**fig. 3**). Ces derniers devaient également exister aux baies du premier étage et de la façade place des Quatre-Coins où ils ont été bûchés. Remarquons que les larmiers retombant sur crossettes, si courants dans certaines régions (Avignon par exemple), sont quasiment absents à Orléans où les culots sont préférés<sup>35</sup>.

---

34. ESQUIEU-PESEZ 1998, p. 404, 440-445 ; CHASTEL-GUILLAUME 1983, p. 39, 155-156. Sur l'emploi des appuis ou de cordons dans les édifices civils de la fin *xv*<sup>e</sup> et du *xvi*<sup>e</sup> siècle à Orléans : ALIX 2001, t. 1, p. 159-160.

35. Exemples de larmiers sur crossettes à Orléans : maison 1 rue de la Tour et façade sur cour de l'hôtel 52 rue d'Illiers (une crossette conservée au rez-de-chaussée). Dans l'hôtel 42 rue des Charretiers (deuxième moitié *xv*<sup>e</sup> siècle), la porte donnant accès à l'étage depuis la tourelle d'escalier est couverte d'un arc en accolade dont la moulure retombe également sur crossettes.



**Figure 11 : Hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, anciennement 35 rue du Tabour (détruit) : relevé du plafond de l'étage, xv<sup>e</sup> siècle (reproduit dans : JARRY 1909, p. 60).**

Au rez-de-chaussée de la façade, seul le culot droit de la croisée occidentale n'est plus visible à cause de la construction de l'escalier actuel<sup>36</sup>. Trois de ces culots représentent des animaux fantastiques composites, dont deux sont ailés (chimères ou dragons). Les autres correspondent à un lion tenant un écu et un fou (acrobate) coiffé d'un chaperon à oreilles pointues dont le costume se termine en franges pointues d'où pendent des grelots.

Les représentations de ces figures issues du répertoire iconographique médiéval sont déclinées sur un grand nombre d'édifices de cette époque. Ainsi, de semblables culots en pierre, parfois en bois, décorent fréquemment des habitations orléanaises où ils sont employés comme de simples ornements répondant avant tout à un effet de mode.

<sup>36</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, ces culots attirèrent l'intérêt des Orléanais. Ainsi, en 1873, le président de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais fit voter un crédit de 50 francs afin « de faire mouler les sculptures des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles qui se trouvent sur la façade de l'ancien hôtel de la monnaie (actuellement maison Herluison, rue Jeanne d'Arc) » (DESNOYERS 1874, p. 437). R. Biémont indique que « les fenêtres du rez-de-chaussée, encadrées de nervures profondes, surmontées d'accolades et à retombées que terminent de grotesques marmousets, nous reportent à la fin du XV<sup>e</sup> siècle » (BIÉMONT 1880, p. 423-425).

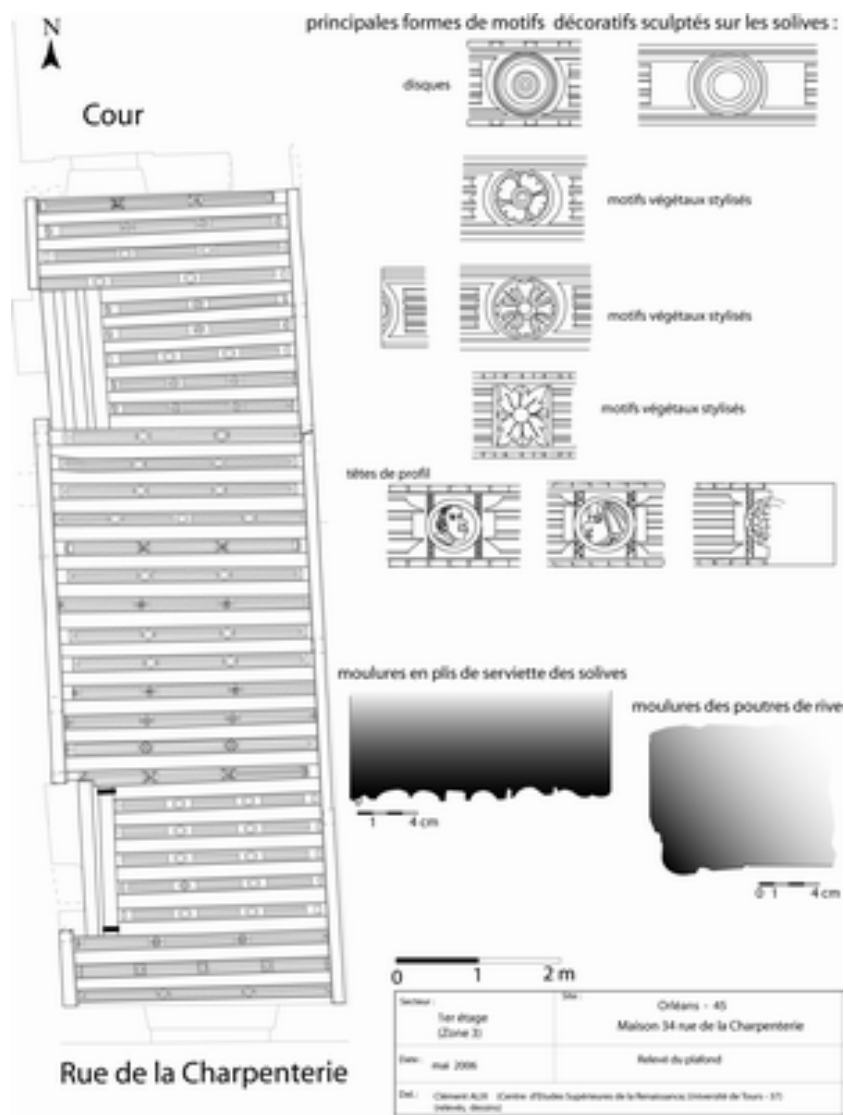
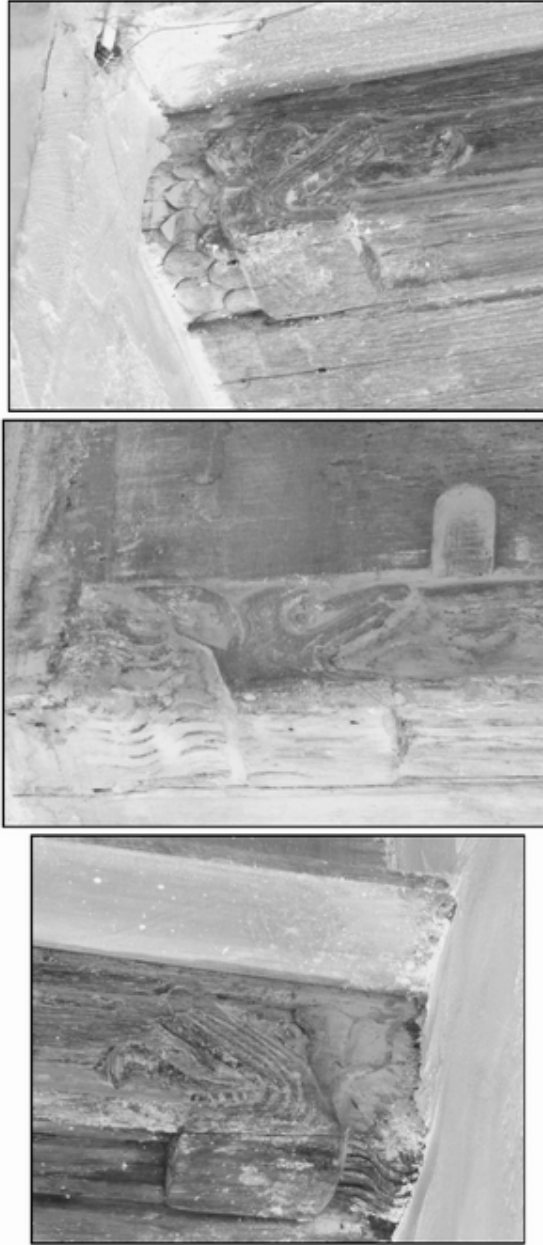


Figure 12 : Maison 34 rue de la Charpenterie (1519), relevé du plafond du 1<sup>er</sup> étage, des motifs sculptés et des moultures des solives.  
*Dessin et relevé Clément Alix.*



**Figure 13 : Maison de commerçant 20 place du Châtelet (milieu ou 2<sup>e</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle), poutre maîtresse du plafond du 1<sup>er</sup> étage. a : motif central. b : motif latéral. Cl. Clément Alix.**

Des fous sont sculptés à la maison 4 rue des Trois-Maillets (en pierre sur la façade, en bois sur la cage d'escalier), tandis qu'un lion se retrouve sur une fenêtre de l'ancien hôtel du Prévôt (actuellement 261 rue de Bourgogne) et une de l'hôtel d'Euverte Hatte 11 rue du Tabour, où ils sont associés à d'autres animaux, notamment des rapaces. Des culots sculptés de monstres ailés assez ressemblants à ceux de notre hôtel décorent également les fenêtres de l'hôtel d'Euverte Hatte (façade square d'Avignon), de l'hôtel 12 place du Châtelet, de la maison de l'Ours 4 place du Châtelet (fragments en remplois dans le comblement des baies), de la maison 10 rue de la Vieille-Monnaie / 13 rue des Pastoureaux (façade sud sur cour au 1<sup>er</sup> étage), de la maison anciennement 6 rue de la Pierre-Percée (façade déplacée 18 rue Charles



**Figure 14 : Hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc, corps de bâtiment 2 (BAT 2), plafond du rez-de-chaussée : engoulants sculptés sur les poutres et les lambourdes. Au centre : détail d'un arceau de la frise ornant la poutre maîtresse orientale.**  
*Cl. Clément Alix.*

Sanglier), etc. Il s'agit de figures accompagnées d'autres personnages stéréotypés tels que la sirène (3 rue de l'Empereur ; hôtel du Prévôt), l'ange musicien ou le putto ailé (hôtel du Prévôt, hôtel d'Euverte Hatte ; porte de la tourelle d'escalier de l'hôtel 7 rue Parisie ; 12 place du Châtelet ; croisée remontée dans la cour du musée historique et archéologique de l'Orléanais, etc.), les représentations de bourgeois ou de nobles (4 rue des Trois-Maillots, 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance)<sup>37</sup>. La croisée construite au début du XVI<sup>e</sup> siècle au premier étage de l'ancienne maison des Créneaux, façade place de la République, comportait un culot représentant une chimère et un autre un lion tenant un écu, très proches de ceux présents dans notre hôtel<sup>38</sup>. De telles ressemblances invitent là encore à s'interroger sur l'existence de modèles et sur la volonté d'imitation présente chez certains commanditaires, mais elles révèlent peut-être également le travail d'un même atelier d'« ymagiers ».

### LE DÉCOR DU PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE ET LE MOTIF DE L'ENGOULANT À ORLÉANS

Sur le plafond du rez-de-chaussée du corps de bâtiment 2, les arêtes inférieures des solives sont sculptées de moulures prismatiques à listel entre deux doucines fuyantes, tout à fait comparables à celles décrites sur les encadrements des baies (**fig. 4**). La mouluration se poursuit également sur les faces latérales (doucine dégagée par des filets) et la sous-face de chaque solive où elle rappelle vaguement le motif du pli de serviette<sup>39</sup>.

Ce type de moulures acérées, à listel entre doucines fuyantes, ornaît déjà le plafond de l'étage de l'hôtel de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, au XV<sup>e</sup> siècle (détruit en 1940 ; **fig. 11**)<sup>40</sup>. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ce type de moulures orne des solives associées à des poutres dont la moulure en quart-de-rond ou en doucine est couverte de motifs en frise : guirlandes végétales, torsades, cordes à nœuds, motifs d'écailles et de denticules, de rais-de-cœur, de trilobes, d'arceaux, de coquilles, d'imbrications de feuilles, etc. (22 rue Saint-Étienne ; 37-39 rue du Bourdon-Blanc). Les moulures de la sous-face des solives de notre hôtel s'observent sur plusieurs autres plafonds, tandis que de véritables motifs de plis de serviette ornent les solives au 12 rue Parisie, au 22 rue Saint-Étienne (rez-de-chaussée) ou au 34 rue de la Charpenterie (rez-de-chaussée et premier étage ; **fig. 12**). Dans ces trois derniers exemples, les plis de serviette

---

37. De nombreuses ouvertures de maisons disparues possédaient ce genre de culots figurés comme par exemple aux : 15 rue de l'Écrevisse, 9 rue de la Vieille-Peignerie, 8 rue Guillaume, 7 rue de la Vieille-Poterie, etc. (BUZONNIÈRE 1849, t.1, p.154-160).

38. Ces culots ont été déposés lors de la restauration de la façade en 2006 et sont actuellement conservés au musée historique et archéologique de l'Orléanais.

39. Seule une solive se distingue de toutes les autres par la présence d'un traitement sculpté particulier qui s'explique difficilement. Il s'agit d'une fleur enfermée dans un petit médaillon placé au centre de sa sous-face, tandis que le motif se répète aux extrémités de la pièce de bois sous la forme d'une demi-fleur (2<sup>e</sup> solive en partant du sud entre la poutre maîtresse ouest et le mur pignon).

40. Ce plafond est décrit dans le tableau 1, exemple n° 8 (*Corpus I*).



a

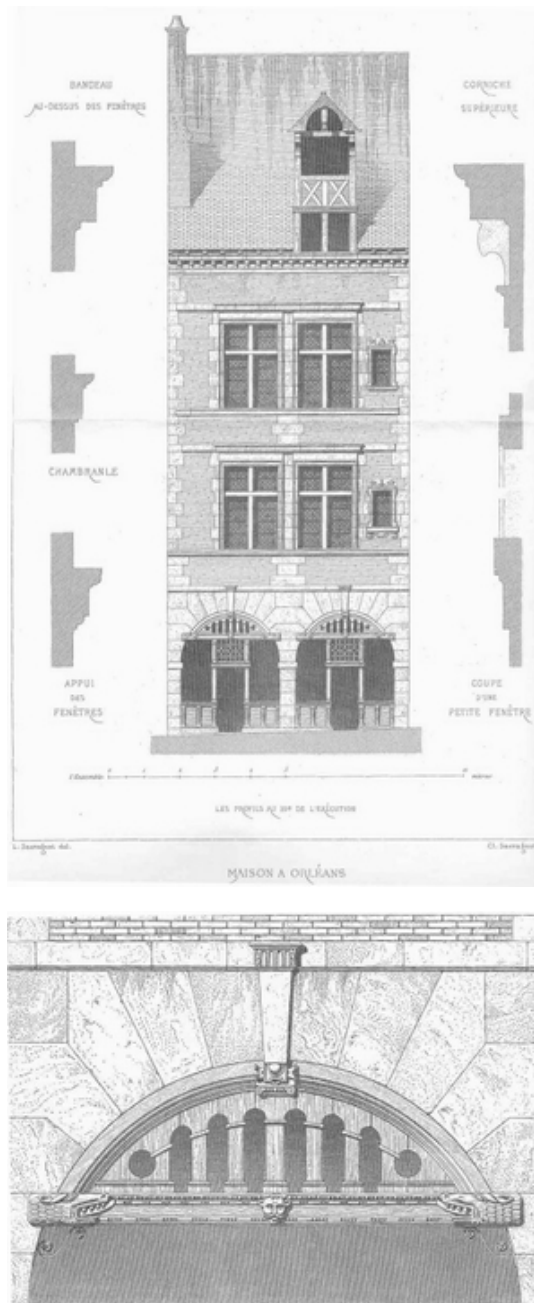


b

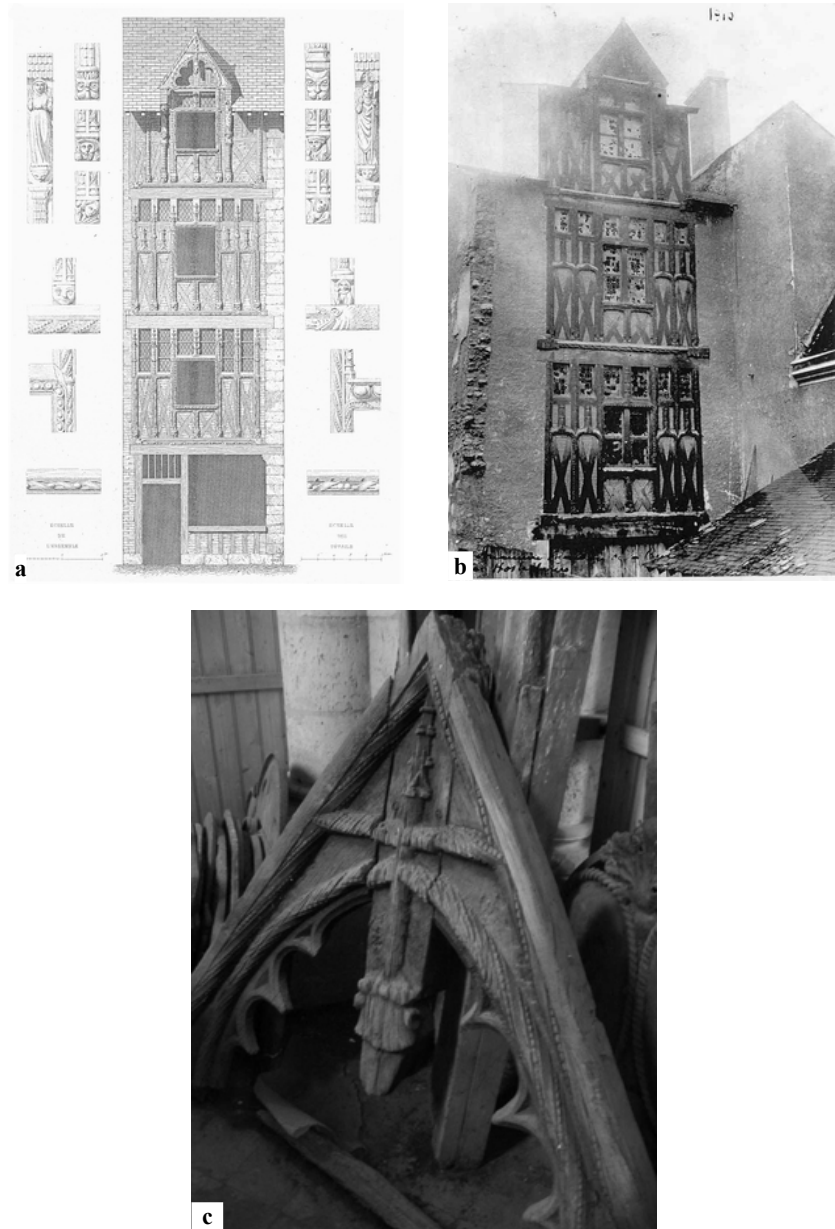
**Figure 15 : Maison de commerçant 37 rue de l'Empereur : habitation en pierre du XIII<sup>e</sup> siècle dont le rez-de-chaussée de la façade est reconstruit dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. a : façade antérieure. b : porte nord du rez-de-chaussée avec engoulant sur le linteau, accolade, pinacles et feuilles d'acanthé.**

*Cl. Clément Alix.*





**Figure 16 : Maison de commerçant anciennement 3 rue du Châtelet (fin XVI<sup>e</sup> ou début XVII<sup>e</sup> siècle, détruite au XIX<sup>e</sup> siècle) a : relevé de la façade antérieure brique et pierre avec deux devantures de boutique. b : relevé d'une arcade avec linteau engoulé surmonté d'un châssis percé de petits jours (SAUVAGEOT 1867, t. 3, pl. 1-2).**



**Figure 17 : Maison à façade en pan-de-bois anciennement rue Sainte-Catherine (détruite). a : relevé de la façade et de ses décors (VERDIER-CATTOIS 1857, t. 2 : p. 118). b : photographie de 1910 de la façade remontée place Abbé-Desnoyers au XIX<sup>e</sup> siècle (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine). c : fermette de tête de la lucarne du comble conservée dans les réserves du musée historique et archéologique de l'Orléanais. Cl. Clément Alix.**

s'accompagnent déjà de petits cadres quadrangulaires ou de petits disques renfermant plusieurs types de fleurs et quelques têtes d'hommes inscrits de profil à la manière de médaillons. Les plis de serviette et les moulures prismatiques sont absents de certaines solives sculptées alors de motifs transalpins, constituées de disques et de losanges (8 rue de la Cholérie ; hôtel Toutin) et plus rarement d'éléments de la « Renaissance classique » tels que les mascarons sur motifs de cuirs accompagnés de petits modillons en volutes à feuilles d'acanthé de la petite maison de commerçant 20 place du Châtelet (1<sup>er</sup> étage : milieu ou deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle ; **fig. 13**).

Dans notre hôtel, les arêtes inférieures des poutres et des lambourdes sont traitées comme les solives (listel entre doucines fuyantes). Ce corps de moulures vient mourir dans la gueule d'une tête d'animal, sculptée aux extrémités de chaque poutre et de chaque lambourde (**fig. 14**). Ces engoulants amortissent également les moulures des poutres de rive au contact des trémies des cheminées. Il y avait donc au total trente-deux engoulants (dont deux ont disparu suite à la suppression des lambourdes entre les poutres maîtresses centrale et ouest), présentant une grande variété dans le détail du traitement (poils ou écailles, dents, oreilles pointues ou arrondies, museaux, etc.), qui permettent peut-être de les identifier à divers animaux : chiens, ours, renards, dragons, autres animaux composites ou imaginaires ?

#### **Engoulants de sablières, de linteaux ou d'entrants de lucarnes :**

Si les engoulants constituent les terminaisons des entrants ou des sablières de charpentes d'églises dans certaines régions <sup>41</sup>, ils sont également fréquemment utilisés dans l'architecture domestique pour orner les sablières et les entretoises des pans de bois de certaines villes de la moitié nord de la France. Ils sont ainsi particulièrement nombreux en Normandie (dans le Lieuvin ou le Pays d'Auge, notamment à Lisieux) <sup>42</sup>, en Bretagne, en Anjou (Angers par exemple), mais aussi en Bourgogne. Dans les grandes villes alentours du val de Loire, le motif apparaît ponctuellement sur certaines maisons de Chartres (escalier dit de la reine Berthe), et il semble plus répandu à Tours, à Blois et à Bourges. À Orléans, l'engoulant, associé aux pinacles et aux accolades, est le motif caractéristique des décorations des pans de bois <sup>43</sup>. Dans ce contexte où les façades à l'aplomb se prêtent peu au développement de programmes sculptés ambitieux, les engoulants remportent un franc succès sur les extrémités de la sablière de chambrée où ils permettent d'amortir les corps de moulures de manière plus ornementale qu'avec la simple utilisation d'un congé. Ils subsistent encore sur les façades de quelques maisons (32 bis rue du Poirier, première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle ; 2<sup>e</sup> étage du 264 rue de

41. Les charpentes d'églises engoulées de l'ancien comté du Hainaut ont été étudié par L. Delférière (DELFERIÈRE 1972), et celles de Bretagne par S. Duhem (DUHEM 1997, p. 267-273). Le travail récent de Z. Dreyfus concerne quant lui le développement du motif dans les églises d'Eure-et-Loir (DREYFUS 2007). Il convient de rappeler que les engoulants ornant les maisons décrites ci-dessous ont perdu la valeur symbolique ou didactique qu'ils pouvaient revêtir dans certaines églises.

42. Letteron 2003, p. 221.

43. ALIX 2002, t. 1, p. 91



Figure 18 : Exemples de plafonds à poutres engoulées. a : hôtel de Guillaume Toutin, 26 rue Notre-Dame-Recouvrance (vers 1534-1540), bâtiment est, 1<sup>er</sup> étage : demi-disque formant médaillon sur la poutre, solives sculptées de fleurs de lys et de dauphins. b : hôtel du quartier cathédrale, 22 rue Saint-Étienne : poutre occidentale du 1<sup>er</sup> étage : engoulant à l'envers. c et d : maison 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance, bâtiment sur cour, rez-de-chaussée : grand engoulant faisant face à un personnage en buste. Cl. Clément Alix.

Bourgogne), mais peuvent être restitués sur de très nombreuses maisons grâce aux traces laissées suite à leur bûchage (54 rue de la Charpenterie, vers 1530-1540 ; 11 rue du Vaudour, 1507 ; 258 rue de Bourgogne fin *xvi*<sup>e</sup> - début *xvii*<sup>e</sup> siècle ; etc.)<sup>44</sup>.

En dehors des sablières de chambrée, remarquons quelques rares exemples d'engoulants sculptés sur des sablières de toiture : sur la galerie en bois de la maison 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance, ou sur celle portant le toit en pavillon du petit cabinet en surplomb de l'hôtel dit de l'Huis de fer, anciennement 41 rue du Poirier et remonté actuellement place abbé Desnoyers (vers 1550-1560). Plus rarement, l'engoulant peut orner le linteau en bois d'une porte piétonne où il vient avaler l'extrémité d'une accolade, que ce soit sur une façade en pan de bois (portes en rez-de-chaussée : maison du 37 rue de l'Empereur, 32 rue Sainte-Catherine ou 1 rue de la Vieille-Peignerie détruite en 1940 ; **fig. 15**), ou sur une cloison en pan de bois à l'intérieur de l'habitation (étages de la cage d'escalier au 4 rue des Trois-Mailllets)<sup>45</sup>. En outre, une autre utilisation du motif consiste à orner les extrémités de la pièce de bois formant linteau pour les portes ou les devantures placées à l'intérieur des arcades plein-cintre en pierre de certaines boutiques. Citons celui visible sur la maison dite de l'Ours 4 place du Châtelet (têtes de lions ou de béliers et motif de cuir), ou ceux conservés dans les réserves du musée historique et archéologique de l'Orléanais, présentant des engoulants associés à des motifs classiques (cuirs, mascarons, etc.) et que nous pouvons identifier comme provenant de la maison en brique et pierre anciennement 3 rue du Châtelet (fin *xvi*<sup>e</sup> siècle ou début *xvii*<sup>e</sup> siècle, détruite au *xix*<sup>e</sup> siècle ; **fig. 16**)<sup>46</sup>. Enfin, l'engoulant était utilisé pour orner les entrants des fermettes de certaines lucarnes-pignons, éléments caractéristiques de l'architecture en pan de bois orléanaise : maison ancienne 1 rue de la Vieille-Peignerie (détruite en 1940) ou anciennement rue Sainte-Catherine (remontée place Abbé Desnoyer et détruite en 1940 ; **fig. 17**), dont la lucarne subsiste dans les réserves du musée historique et archéologique de l'Orléanais<sup>47</sup>. Sur

44. Les engoulants de maisons en pans de bois aujourd'hui détruites sont connus par des documents iconographiques ou par quelques descriptions du *xix*<sup>e</sup> siècle : 1 rue de la Vieille-Peignerie, anciennement 14 rue Sainte-Catherine (puis façade démontée place Abbé Desnoyers), anciennement 3 rue du Marché à la Volaille (place du Châtelet) (BUZONNIÈRE 1849 : t.1, p.86 ; BIÉMONT 1880 : p.429), anciennement 20 rue de l'Empereur ; anciennement 51 rue de l'Hôtellerie (BIÉMONT 1880 : p. 417).

45. Pour la maison 37 rue de l'Empereur, monographie dans : ALIX 2002, t. 1, p. 54-73. Pour la maison 1 rue de la Vieille-Peignerie, monographie dans Alix 2002, t. 2, p. 119-124.

46. La façade de cette maison, ainsi qu'un détail de l'une des deux devantures, sont représentés dans : SAUVAGEOT 1867, t. 3, pl. 1-2. La pièce de bois formant linteau de la devanture comporte deux engoulants avalant différents corps de moulures dont une frise d'oves. Le châssis en bois situé au-dessus, bien conservé, forme une succession de petits jours plein-cintres joutés d'oculi aux extrémités. Sous l'intrados de l'arcade, le cadre de ce châssis semi-circulaire est sculpté au centre d'une petite clef découpée en forme de cuirs et porté par un petit chapiteau ionique (volutes et échine ornée d'oves). Remarquons que les engoulants représentés sur les dessins d'A. Verdier et de F. Cattois dans les arcades en plein-cintre de l'hôtel Hatte 11 rue du Tabour correspondent peut-être à des inventions de l'auteur (VERDIER-CATTOIS 1855-1857, t. 1, p. 167).

47. Monographies sur ces deux maisons connues par de nombreux documents de la fin du *xix*<sup>e</sup> siècle ou du *xx*<sup>e</sup> siècle : ALIX 2002, t. 2, p. 112-125, t. 3, p. 48-50. Nous tenons à remercier C. Gorget, assistante qualifiée du patrimoine au musée historique et archéologique de

cette dernière, le motif des engoulants de l'entrait est renforcé par une tête animale tournée vers le bas qui est sculptée sur le pied du poinçon à la manière d'une clef pendante.

Il est intéressant de souligner que ce motif issu du vocabulaire médiéval et parfaitement adapté aux modénatures flamboyantes va néanmoins perdurer jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle.

### **Engoulants de plafonds (poutres et lambourdes) :**

Plus encore que son emploi sur les façades en pan de bois, le motif de l'engoulant des plafonds constitue une vraie spécificité de l'architecture domestique orléanaise de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle puisqu'il a été observé, en plus de notre hôtel, sur au moins treize édifices, tous construits en pierre, présentés dans le tableau 2 (*Corpus* - II)<sup>48</sup>. On le retrouve employé encore tardivement dans des maisons édifiées vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, dans lesquelles il cohabite avec les décors de la seconde Renaissance : maison dite de la Coquille 7 rue de la Pierre-Percée et maison dite de Dallibert 6 place du Châtelet. Ainsi, le plafond de l'hôtel de la Monnaie ressemble beaucoup à ceux de l'hôtel Toutin (**fig. 18 a**) ou de la maison 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance, où les solives moulurées s'assemblent à des lambourdes et des poutres systématiquement engoulées. Dans l'hôtel du quartier cathédral, 22 rue Saint-Étienne, des engoulants sont présents uniquement sur une poutre du premier étage, la tête à l'envers tournée vers le bas, et ils se confondent avec les motifs de glands qui achèvent les cordelières sculptées sur les arêtes (**fig. 18 b**). Ici, le sculpteur semble avoir joué avec la ressemblance entre les deux motifs : les franges de tissu du gland se confondent avec les poils du cou de l'animal. Autre cas particulier, dans le corps de bâtiment sur cour (rez-de-chaussée) de la maison 12 rue Notre-Dame-Recouvrance, les engoulants ne sont plus cantonnés à l'arête moulurée mais se développent sur toute la hauteur de la poutre, où ils répondent à des personnages représentés en buste (**fig. 18 c** et **18 d**). Ce type d'engoulant sculpté sur toute la hauteur de la poutre maîtresse de plafond est attesté dans les édifices en pan de bois du Pays d'Auge, comme par exemple dans la maison dite manoir de la Salamandre (1<sup>ère</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle) à Lisieux (19 rue aux Fèvres)<sup>49</sup>.

Dans la plupart des exemples observés, l'utilisation de l'engoulant correspond aux pièces de la demeure qu'il faut mettre en valeur où il participe au décor d'ensemble. On le retrouve donc logiquement assez souvent dans les

---

l'Orléanais, ainsi que J.-M. Voinot, régisseur des musées d'Orléans, pour avoir facilité nos recherches dans les réserves.

48. À Orléans, l'amortissement de la moulure s'effectue plus rarement par l'emploi d'une petite base prismatique placée horizontalement comme au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel Hector de Sanxerre, (211 rue de Bourgogne, vers 1544), motif que l'on retrouve par exemple sur les plafonds de certaines maisons de Pithiviers (37 rue Amiral Gourdon ; pan de bois 22 place du martroi), sur ceux de l'aile Dunois du château de Beaugency, où ils correspondent aux travaux menés par Jean de Longueville dans les années 1520 (BONTEMPS 2007, p. 37, 39), mais également sur ceux de l'hôtel de ville de Beaugency (vers 1526 ?).

49. VERDIER-CATTOIS 1855-1857, t. 2, p. 120-121 ; LESCROART 2003, p. 140.

rez-de-chaussée de maisons polyvalentes accueillant un local commercial au premier niveau (24 rue Louis-Roguet, 28 rue de la Poterne, maison de Jean d'Alibert 6 place du Châtelet, maison de la Coquille), mais également dans certains hôtels où une partie du rez-de-chaussée pouvait accueillir une boutique (211 rue de Bourgogne ; 278 rue de Bourgogne / 15 rue des Trois-Maries). Dans ces exemples, le motif participe au décor général de la boutique, qui associé à celui de la façade permet d'afficher l'aisance financière du propriétaire et d'« impressionner » les clients. Le motif de l'engoulant est également présent sur les plafonds situés au 1<sup>er</sup> étage (4 rue des Trois-Maillets) où il peut être associé à un décor sculpté ostentatoire lié à l'usage du niveau comme grande salle de la demeure (hôtel Toutin, bâtiment est, 1<sup>er</sup> étage).

### LA DIFFUSION DES DÉCORS : IMITATIONS ET MODÈLES

Dans la plupart des éléments de modénature et de décors sculptés détaillés ci-dessus, il a été souligné combien certaines formes ou motifs ont été très en vogue dans l'habitat entre le milieu du xv<sup>e</sup> siècle et le xvi<sup>e</sup> siècle (moultures, culots, engoulants, etc.). Le phénomène d'imitation consistant à construire « à la manière ou à la façon » d'un modèle existant, expressions couramment attestées dans les contrats passés entre constructeurs et commanditaires de cette époque est-il une pratique pouvant également expliquer la récurrence de certains types de décors ? Par exemple, en 1547, dans le contrat de construction de l'hôtel de Marie Brachet, veuve de Jehan Compaing seigneur de Fresnay et élu d'Orléans (hôtel dit des Chevaliers du Guet, 11 rue Étienne-Dolet à Orléans), il est stipulé que le maître maçon, Estienne Marye, doit s'inspirer des ouvertures d'autres demeures de la ville nouvellement édifiées : celle de Janot le Bouteiller, sommelier ordinaire du roi (17 rue de la Bretonnerie) ou celle d'Hector de Sanxerre, receveur du domaine d'Orléans (211 rue de Bourgogne). Les croisées et les demi-croisées en pierre d'Apremont seront faites « de mesme façon et taille que celles de la maison de la sommelyere Janot estant sur la court de son logis seant sur la rue de la Bretonnerye », et les deux lucarnes seront « belles et honnestes de la façon de celles du logis de maistre Hector de Sanxerre seant au coing pres Saint Pere Empont ». Des cas semblables de contrats de construction renvoyant aux modèles d'autres édifices sont connus par exemple pour définir les formes de fenêtres ou d'une cheminée dans des maisons de Caylus de la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, pour l'édification d'un escalier en vis ou d'un plafond à la française dans des maisons d'Arles durant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, ou pour le décor de fenêtres ou de charpentes à Aix-en-Provence entre 1400 et 1550<sup>50</sup>. Il est parfois possible que cette pratique d'imitation de modèle ait permis la permanence de motifs médiévaux tout au long du xvi<sup>e</sup> siècle, ou au contraire favoriser le développement et la diffusion de nouvelles modes constructives ou stylistiques. Dans l'exemple sus-mentionné

---

50. GARRIGOU-GRANDCHAMP-1999, p.60 ; EGGERT 2003, p.190-192 ; BERNARDI 1995, p. 240

de 1547, les vestiges conservés en élévation des deux modèles et de la copie correspondent à trois grands hôtels particuliers caractéristiques de la seconde Renaissance à Orléans, et nous permettent de penser que les ouvertures citées en références ont pu apparaître comme novatrices à l'époque et témoigneraient d'un goût pour une formule jugée satisfaisante, partagé par les trois commanditaires appartenant au même milieu social (Marie Brachet, Janot le Bouteiller et Hector de Sanxerre). Cependant, cette pratique de construire « à la manière ou à la façon de » correspond avant tout à une expression efficace utilisée par le notaire rédacteur de l'acte qui évite ainsi une description trop complexe grâce au renvoi à un exemple connu. Elle doit donc être appréhendée avec beaucoup de prudence car il reste souvent difficile de savoir si la « copie » se réfère à des éléments techniques ou à des détails esthétiques, voire les deux à la fois, et si elle est réellement fidèle au modèle <sup>51</sup>.

## PROPRIÉTAIRES ET COMMANDITAIRES (PHASE 2)

À l'époque qui nous intéresse ici, aucun élément ne permet de connaître l'état de la deuxième partie de l'hôtel (détachée lors du partage de 1473 et échue à Michelet Mariete), dont les bâtiments se trouvaient aux anciens n° 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4 et 6, COU 5). Comme indiqué précédemment, à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle la demeure avait définitivement perdu sa fonction d'atelier monétaire, même s'il continuait à porter le nom d'hôtel de la Monnaie, en plus de celui d'hôtel de la Fleur-de-Lys. Le nom des propriétaires de l'hôtel est perdu à l'extrême fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du xvi<sup>e</sup> siècle, ce qui nous empêche de connaître l'identité des commanditaires de la reconstruction des corps de bâtiments 1 et 2 (phase 2). Peut-on penser que Jehan de Jodainville, valet de chambre et fourreur de robe du roi, propriétaire de ces deux bâtiments en 1473, en était toujours possesseur à la fin du siècle <sup>52</sup> ? La qualité du décor des façades et des intérieurs est compatible avec les goûts d'un homme fréquentant la cour du roi. Ainsi, le décor sculpté du plafond avec ses engoulants présente une parenté stylistique évidente avec les plafonds de l'hôtel du 24 rue Notre-Dame-de-Recouvrance à Orléans, construit par un autre valet de chambre du roi, Guillaume Toutin, mais à une date plus tardive (vers 1534-1540). Les fortes ressemblances avec les exemples de demeures développées ci-dessus nous invitent plutôt à proposer une datation située dans les vingt premières années du xvi<sup>e</sup> siècle, ce qui implique que le maître d'ouvrage aurait été un successeur de Jehan de Jodainville.

---

51. Ainsi les baies visibles sur la façade de l'hôtel de Marie Brachet ont bien été construites avec des moulures « à l'antique » comme celles de l'hôtel de Janot le Bouteiller mais qui dans le détail diffèrent. La modénature est très simplifiée (quart de rond, bande et talon) par rapport au modèle cité en référence dans l'acte (chambranle, doucine, listel, large bande, petit cavet et listel).

52. *BSAHO*, n° 155, 2008, p. 42.



En l'absence de plus de précisions quant à l'identité des habitants de l'hôtel à cette époque, notons tout de même qu'à la date du 24 juin 1514, les comptes de la ville relataient la mention d'un incendie dans l'hôtel de la Monnaie<sup>53</sup>. Cet incendie aurait-il pu être une cause de la reconstruction observée en phase 2 (rehaussements et reconstructions des plafonds, reconstructions des baies, etc.) ?

## L'ENVIRONNEMENT DE L'HÔTEL AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Quelques mentions issues des registres de cens du prieuré de Saint-Samson nous permettent de connaître et de localiser approximativement des habitations situées dans la rue des Basses-Gouttières entre le xv<sup>e</sup> siècle et la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Notre hôtel était avoisiné à l'ouest par l'hôtel des Basses-Gouttières, en face duquel se trouvait l'hôtel de Corbefin sur la rive nord de la rue et jouté par l'hôtel du Hault-Puits, tandis qu'à l'extrémité occidentale de la rue, l'hôtel de la Croix-de-Fer occupait l'angle formé avec le cloître de Saint-Samson. D'autres hôtels sont mentionnés à proximité, comme la « maison de l'Écu de Bouville » qui était elle-même joutée par l'« hôtel des Cygnes » et par l'« hôtel de l'Écu Saint-Mesmin »<sup>54</sup>. À l'image des autres quartiers de la ville, l'observation des élévations avoisinantes prouve qu'une part importante du bâti a été renouvelée à cette époque. Dans l'îlot, ce phénomène s'illustre par la présence d'habitations aux façades reconstruites entre la fin du xv<sup>e</sup> siècle et le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle conservées aujourd'hui dans son angle sud-ouest : maison en pan de bois (40 rue Étienne-Dolet, avec croix de Saint-André, et peut-être également ses voisines, aux n<sup>o</sup> 38 et 42, actuellement recouvertes d'enduit) ; maisons en pierre de riches commerçants (24 et 26 rue Louis-Roguet : boutique au rez-de-chaussée) ou hôtel en pierre (30 rue Louis-Roguet).

---

53. Citée par D. Lottin en 1836 : « il fut payé, par ordre des échevins de ville, 70 sous à Dupuy, boisselier, pour 6 *douzaines et demie* de seilles dont il y en avait dix *ancées* de fer pour le feu, qui servirent au feu qui prit à l'*ostel* de la *Monnoye* le dit jour » (LOTTIN 1836, t. 1, p. 362).

54. La « maison appelée l'hôtel de la Croix-de-Fer » est située en 1389 comme « faisant le coing à aller du cloître Saint-Samson aux quatre coings » (ADL, D 546 ; BLOCH-SOYER 1917, p. 216). L'« hôtel de Corbefin » est « couvert d'ardoise, sis sur la rue à aller du cloître de Saint-Samson à l'hôtel des Quatre-Coins » en 1526 ; en 1522, il est mentionné comme « tenant d'une part et par derrière a Thomas Durand, d'autre a l'hostel du Haultpuis et par devant ouvrant sur la rue à aller dudict cloistre a l'hostel des Quatre Coings » ; en 1529, il est dit couvert partie d'« essorme » (essentes) et partie d'ardoises ; en 1571, on évoque : « ung hostel apellé le Corbefin, devant la Basse-Gouttière » (ADL, D 520, D 569, D 610, 613, D 656 ; BLOCH-SOYER 1917, p. 210-211, 218, 233, 238). La « maison du Hault-Puits » est située rue des Basses-Gouttières et joute l'hôtel de Corbefin (ADL, D 375, D 523 ; BLOCH-SOYER 1917 : p. 179, 211). L'« hôtel de la Basse-Gouttière » est évoqué en 1389 et au xvii<sup>e</sup> siècle (ADL, D 375, 546 ; BLOCH-SOYER 1917, p. 178-179, 216). La « maison de l'Écu de Bouville ou du Plat d'étain » apparaît en 1443 comme un « hôtel couvert d'ardoise nommé l'ostel l'Escu de Bouville, sis en la ville d'Orléans près de l'hôtel des Quatre-Coins, joignant à l'hôtel des Cygnes et à l'hôtel de l'Écu-Saint-Mesmin, appartenant à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy » (ADL, D 524 ; BLOCH-SOYER 1917, p. 211-212).

## BIBLIOGRAPHIE

### Abréviations :

ADL : Archives départementales du Loiret

BSAHO : Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais

MSAHO : Mémoire de la société archéologique et historique de l'Orléanais

SAHO : Société archéologique et historique de l'Orléanais

**ALIX 2001** : ALIX (C.), *La maison 4 rue des Trois-Maillets à Orléans : étude archéologique du bâti*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, F. Journot dir., Université de Tours, 2001, 2 t.

**ALIX 2002** : ALIX (C.), *L'habitat à Orléans à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de DEA Civilisation de la Renaissance, A. Salamagne dir., CESR, Université de Tours, 2002, 3 t.

**ALIX 2007** : ALIX (C.), « Aspects de la construction dans l'habitat orléanais (XIII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles) », dans *Medieval Europe Paris 2007*, 4<sup>e</sup> Congrès international d'Archéologie Médiévale et Moderne, 3-8 septembre 2007, Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, 2007, 19 p., <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/MEP2007.htm>

**ALIX-DURANDIÈRE 2004** : ALIX (C.), DURANDIÈRE (R.), « La dernière enceinte d'Orléans (fin du XV<sup>e</sup> - 1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) », dans *BSAHO*, t. XVII, n° 139, 2004, 103 p.

**BERNARDI 1995** : BERNARDI (P.), *Métiers du bâtiment et techniques de construction à Aix-en-Provence à la fin de l'époque gothique (1440-1550)*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1995, 501 p.

**BIÉMONT 1880** : BIÉMONT (R.), *Orléans*, Orléans, 1880, réédition les éditions du Bastion, 1991, 507 p.

**BLOCH-SOYER 1917** : BLOCH (C.), SOYER (J.), *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Archives civiles, série D*, imprimerie Paul Pigelet et fils Orléans, 1917, 260 p.

**BONTEMPS 2007** : BONTEMPS (D.), « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI<sup>e</sup> siècle », dans *Bulletin Monumental*, t. 165-1, 2007, p. 31-69.

**BOUCHER DE MOLANDON 1889** : BOUCHER DE MOLANDON (R.), « Jacques Boucher sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans, en 1429 », dans *MSAHO*, t. XXII, 1889, p. 373-498.

**BUZONNIÈRE 1849** : BUZONNIÈRE (L. de), *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, Paris-Orléans, 1849, réédition, Res Comédit, Paris 1994, t. I, 439 p.

**CHASTEL-GUILLAUME 1983** : CHASTEL (A.), GUILLAUME (J.) dir., *La maison de ville à la Renaissance*, collection De Architectura, Paris, Picard, 1983, 200 p.

**DAGNAS-THOMAS 1998** : DAGNAS-THOMAS (E.), *Le système ornemental de la première Renaissance française*, Mémoire de Thèse d'histoire de l'art, J. Guillaume dir., CESR, Université de Tours, 1998, 2 t.

**DELFERIÈRE 1972** : DELFERIÈRE (L.), « À propos des charpentes hennuyères à entrain engoulés », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, Ministère de la culture française, Liège, 1972, t. 2, p. 153-183.

**DESNOYERS 1874** : DESNOYERS (abbé E.), « Séance du vendredi 14 novembre 1873 », dans *BSAHO*, t. V, n° 79, 1874, p. 437.

**DREYFUS 2007** : DREYFUS (Z.), *Le motif de l'engoulant sur les charpentes des églises du département d'Eure-et-Loir (28) à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Master II d'histoire de l'art médiéval, A. Salamagne dir., Université de Tours, 2007, 3 t.

**DUHEM 1997** : DUHEM (S.), *Les sablières sculptées en Bretagne*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1997, 388 p.

**EGGERT 2003** : EGGERT (V.), « Demeures de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à Arles », dans ESQUIEU (Y.) dir., *Du gothique la Renaissance, architecture et décor en France 1470-1550*, Publications de l'Université de Provence, 2003, p. 181-199.

**ESQUIEU-PESEZ 1998** : ESQUIEU (Y.), PESEZ (J.-M.) dir., *Cent maisons médiévales en France (du XI<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle). Un corpus et une esquisse*, CRA n° 20, Éditions du C.N.R.S., Paris, 1998, 450 p.

**GARRIGOU GRANCHAMP 1999** : GARRIGOU GRANCHAMP (P.), « L'architecture civile urbaine », dans Prigent (C.) dir., *Art et société en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1999, p. 59-82.

**GUILLAUME 2003** : GUILLAUME (J.), « Le temps des expériences. La réception des formes « à l'antique » dans les premières années de la Renaissance française », dans GUILLAUME (J.) dir., *L'invention de la Renaissance*, collection De architectura, Picard, 2003, p. 143-176.

**JARRY 1909** : JARRY (E.), *Une relique nationale, la maison de Jeanne d'Arc à Orléans*, Marcel Maillon, Orléans, 1909, 90 p., 7 gravures, 4 plans.

**LESCROART 2003** : LESCROART (Y.), « Le décor Renaissance dans l'architecture civile du Pays d'Auge », dans BECK (B.), BOUET (P.), ÉTIENNE (C.), LETTÉRON (I.) dir., *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 1998, Éditions Charles Corlet, Presses universitaires de Caen, Caen, t. 1, p. 139-150.

**LETTÉRON 2003** : LETTÉRON (I.), « LE DÉCOR RENAISSANCE DANS LA MAISON URBAINE EN PAN-DE-BOIS EN NORMANDIE », dans BECK (B.), BOUET (P.), ÉTIENNE (C.), LETTÉRON (I.) dir., *L'ARCHITECTURE DE LA RENAISSANCE EN NORMANDIE*, ACTES DU COLLOQUE DE CERISY-LA-SALLE, 1998, ÉDITIONS CHARLES CORLET, PRESSES UNIVERSITAIRES DE CAEN, CAEN, T. 1, p. 219-230.

**LOTTIN 1836** : LOTTIN (D.), *Recherches Historiques sur la ville d'Orléans depuis Aurélien, l'an 274, jusqu'en 1789*, imprimerie Alexandre Jacob, Orléans, 1836, 8 t.

**SAUVAGEOT 1867** : SAUVAGEOT (C.), *Palais, châteaux, hôtels et maisons de France du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, A. Morel, Paris, 1867, 4 t.

**VERDIER-VERDIER 1855-1857** : VERDIER (A.), CATTOIS (F.), *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, 1855-1857, t. 1, 178 p ; t. 2, 242 p.

# CORPUS DES PLAFONDS ÉTUDIÉS À DÉCORS REMARQUABLES

par Clément ALIX

## I - Corpus des plafonds étudiés à décors remarquables : xv<sup>e</sup> siècle - milieu du xv<sup>e</sup> siècle (sans engoulants) :

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lambourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
1	<b>rue du Bourdon-Blanc, 1bis</b>	RDC	non	listel entre doucines fuyantes sur les arêtes de la poutre maîtresse
2	<b>rue du Bourdon-Blanc, 37-39 : hôtel</b>	<i>bâtiment principal ouest (sur cour)</i> RDC	non	quart-de-rond orné de torsades avec denticules ou pointes-de-diamant
		1 <sup>er</sup> étage	non	quart-de-rond orné de torsades avec denticules ou pointes-de-diamant
3	rue de Bourgogne, 231 : maison	<i>bâtiment principal ouest</i> RDC	non	quart-de-rond orné de motifs en frise : feuilles imbriquées, torsades avec pointes-de-diamant ou denticules
4	<b>rue de la Charpenterie, 34 : petite maison de commerçant (fig. 12)</b>	RDC	non	plafond composé uniquement de poutres de rives, ornés de torsades avec pointes-de-diamant, d'écailles, et de rais-de-cœur
		1 <sup>er</sup> étage	non	<i>idem</i>
5	<b>place du Châtelet, 4 : maison de commerçant dite de l'Ours</b>	<i>bâtiment principal ouest (sur rue)</i> 1 <sup>er</sup> étage	?	quart de rond orné de torsades avec denticules ou pointes-de-diamant, demi-disques sur la sous-face
6	<b>place du Châtelet, 20 : petite maison de commerçant (fig. 13)</b>	<i>bâtiment principal ouest (sur rue)</i> 1 <sup>er</sup> étage	oui	moultres sur les arêtes de la poutre maîtresse et des lambourdes. Mascaron sur un motif de cuir au centre de chaque face latérale de la poutre maîtresse, et petits modillons en volutes à feuilles d'acanthé aux extrémités des faces latérales.

Nous excluons ici les nombreux plafonds dont les poutres sont uniquement moulurées sur leurs arêtes inférieures (un chanfrein, un quart-de-rond, une doucine ou un talon, etc.). Il s'agit toujours d'habitations construites en pierre, excepté dans l'exemple 7 où la façade sur rue est en pan de bois.

**N.B.** Ces tableaux se lisent sur deux pages : les lignes de la page paire se prolongent sur la page impaire.

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
?	(étages : ? non observés)	fin du xv <sup>e</sup> siècle ou début du xvi <sup>e</sup> siècle
moulures prismatiques sur la sous-face (variante simplifiée de plis de serviette)		vers 1520-1525
?		
non	(étages : ? non observés)	1 <sup>ère</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle
plis de serviette, interrompus par de petits cadres quadrangulaires ou des disques (demi-disques aux extrémités) dont certains renferment divers motifs de fleurs, des têtes de personnages de profil. Certaines solives ont leurs arêtes sculptées de perles ou de torsades.	(2 <sup>e</sup> étage : pas de décor : plafond refait?)	1519
<i>idem</i>		
Moulures prismatiques sur la sous-face, certaines solives ont leurs arêtes sculptées de perles et de torsades	(RDC : pas de décor, 2 <sup>e</sup> étage : ? non observé)	vers 1520-1530
non	(RDC : ?, non observé) 2 <sup>e</sup> étage : poutre maîtresse et lambourdes seulement moulurées d'un quart-de-rond entre filets, mais solives non moulurées (bâtiment est, en fond de cour : pas de décor)	milieu ou 2 <sup>e</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lam-bourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
7	<b>rue de l'Éperon, 4 : maison ou hôtel ?</b>	<i>bâtiment principal (en retrait de rue) RDC</i>	non	quart-de-rond sculpté de motifs en frise : torsades de perles, feuilles imbriquées ressemblant à des rais-de-cœur
8	<b>place du Général de Gaulle, 3 (anciennement rue du Tabour, 35) : hôtel de Jacques Boucher (dit maison de Jeanne d'Arc), détruite en 1940 (fig. 11)</b>	<i>bâtiment principal est, avec façade en pan-de-bois (sur rue) étage</i>	?	moultures sur les arêtes : listel entre doucines fuyantes encadrées de chaque côté par un cavet puis un tore
		<i>bâtiment postérieur (sud) en fond de cour RDC</i>	?	?
9	<b>rue Louis-Roguet, 26 : grande maison de commerçant</b>	<i>bâtiment principal ouest (sur rue) RDC</i>	oui	non
10	<b>rue Parisie, 12 : hôtel de chanoine du quartier cathédrale (maison détruite, mais poutres subsistantes)</b>	<i>bâtiment principal RDC et / ou étages ?</i>	oui	quart-de-rond orné de torsades avec denticules ou pointes-de-diamant. L'une des poutres est ornée d'un quart-de-rond sur ses arêtes, tandis que sa sous-face est sculptée d'un double motif de plis de serviette régulièrement interrompu par des cadres rectangulaires renfermant un motif végétal (roses, parfois accompagné de bouillons de feuillages)

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
non	(RDC et étages : ? non observés)	vers 1500-1535
moultures sur les arêtes identiques à celles des poutres	plafond connu par une courte description du début du xx <sup>e</sup> siècle accompagnée d'un relevé et d'une photographie (Jarry 1909 : p. 55-56, 60). Les solives semblent reposer sur deux hautes poutres maîtresses et deux poutres de rives (à chaque fois 8 solives plus 1 solive de rive ?). De petites liens courbes paraissent relier les extrémités des solives aux arêtes inférieures des poutres. Sur ces liens, la modénature prismatique, placée dans le prolongement de celle des solives, permet d'obtenir un dessin d'arc déprimé. Dans l'un des angles du plafond, une trémie contemporaine de la construction, comprend un chevêtre et 4 solives boiteuses, et servait vraisemblablement au passage d'un conduit de cheminée. L'une des poutres maîtresses est soutenue en son centre par un poteau chanfreiné (avec congés). Le percement de l'escalier (peut-être au xvi <sup>e</sup> siècle) serait venue perturber l'un des angles du plafond ?	xv <sup>e</sup> siècle
moultures de listel entre doucines fuyantes sur les arêtes, et moultures sur la sous-face (variante simplifiée de plis de serviette)	connu par une citation et un dessin du début du xx <sup>e</sup> siècle (Jarry 1909 : p. 50). Ce plafond se trouvait dans le corps de bâtiment qui était relié et jouté par le pavillon dit de Colas des Francs	1 <sup>ère</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle
chaque arête est ornée de deux petits cavets	lambourdes moulurées d'une doucine. (étages : ? non observés ; bâtiment postérieur : ? non observé)	1 <sup>ère</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle
plis de serviette, interrompus par des cadres quadrangulaires renfermant des fleurs (roses)	les deux poutres maîtresses ont été réutilisées pour habiller les plafonds du rez-de-chaussée de la maison dite de Jeanne d'Arc, 3 place du Général De Gaulle, reconstruite dans les années 1960 (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Paris : 81 / 45 / 205 carton n° 56, avec 2 photos prises par l'architecte Gélis en 1941). Les éléments actuellement remontés contre les faces latérales des poutres pourraient correspondre aux sous-faces d'anciennes solives et à l'arête d'une poutre de rive	vers 1500-1530

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lam-bourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
11	rue des Trois-Clefs, 15 : hôtel	RDC	non	non

**II - Corpus des plafonds étudiés à décors remarquables et ornés d'engoulants : première moitié du *XVI<sup>e</sup>* siècle :**

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lam-bourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
1	rue de Bourgogne, 211 : hôtel d'Hector de Sanxerre	<i>bâtiment principal (nord)</i> RDC	oui	non
2	rue de Bourgogne, 278 / rue des Trois-Maries, 15 : hôtel	<i>bâtiment principal sud (rue de Bourgogne)</i> RDC	oui	non
		1 <sup>er</sup> étage	oui	non
		<i>bâtiment nord (rue des Trois-Maries)</i> RDC	oui	non
3	place du châtelet, 6 : maison de commerçant dite de Jean Dallibert	<i>bâtiment principal ouest</i> RDC	oui	non
4	rue de la Cholerie, 8 : maison	RDC	oui	losanges et demi-losanges abritant des fleurs et des bouillons de feuillages, sur la sous-face et les faces latérales
		1 <sup>er</sup> étage	non	



<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
moulures sur la sous-face constituées d'un listel central jouté de chaque côté par deux cavets	(1 <sup>er</sup> étage : ? non observé ; 2 <sup>e</sup> étage : pas de décor)	

Dans toutes les exemples, il s'agit d'habitations construites en pierre.

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
non moulurées au nord (entre la 2 <sup>e</sup> poutre maîtresse et la poutre de rive nord). Au sud (entre la 2 <sup>e</sup> poutre maîtresse et la poutre de rive sud), les arêtes sont ornées d'un petit quart-de-rond suivi d'un listel : modénature identique à la maison 7. La jonction entre les deux traitements (partie nord et partie sud) s'effectue entre la 1 <sup>re</sup> et la 2 <sup>e</sup> poutre maîtresse, où les solives sont moulurées seulement sur environ un tiers de leur longueur, traduisant l'emplacement d'une cloison orientée est-ouest. En outre, l'absence de moulures sur les 4 solives les plus à l'est indique l'existence d'une cloison (orientée nord-sud) reliant la rue à la tourelle d'escalier	au RDC, chaque poutre et chaque lambourde est moulurée d'un quart-de-rond surmonté d'une doucine. (1 <sup>er</sup> étage : ? non observé) 2 <sup>e</sup> étage : moulures mais pas d'engoulants, il sont remplacés par de petites bases prismatiques en position horizontale sur les extrémités des poutres, pas de lambourdes (galerie et bâtiments sud : pas d'engoulants)	1544
variante simplifiée de plis de serviette	quart-de-rond sur les poutres et doubles quart-de-rond sur les lambourdes (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> étages : pas d'engoulants). Dans la cour, le plafond du 1 <sup>er</sup> étage de la coursière reliant l'escalier en vis possède des solives moulurées semblables à celle des intérieurs	fin du xv <sup>e</sup> siècle – vers 1520
variante simplifiée de plis de serviette	un engoulant de lambourde dans le couloir a la tête tournée à l'envers (vers le bas) (étages : ? non observés)	
?	(étages : ? non observés ; bâtiment est sur cour : ? détruit) Fragments de poutres engoulées remontés sur un meuble au RDC du 4 place du Châtelet	entre 1540-1550
variante simplifiée de plis de serviette	(2 <sup>e</sup> étage : pas de moulures et pas d'engoulants)	vers 1520-1535 ?
variante simplifiée de plis de serviette		

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lambourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
5	rue Notre-Dame-de-Recouvrance, 12 : maison (fig. 18 c et d)	<i>bâtiment ouest (sur rue)</i> RDC	oui	chaque moulure en quart-de-rond sur l'arête des poutres et des lambourdes est surmontée d'une frise de motifs : oves et dards, denticules, arceaux, perles, torsades, rosaces, ruban enroulé autour d'un chapelet, enroulements de végétaux (guirlandes de feuilles et de fleurs)
		1 <sup>er</sup> étage	oui	<i>idem</i>
		2 <sup>e</sup> étage	non	arêtes de poutres moulurées d'un quart-de-rond surmonté d'une frise d'arceaux
		<i>bâtiment est (sur cour)</i> RDC	non	gros engoulants aux extrémités des poutres (bûchés sur la poutre ouest), associés à des personnages sculptés en buste dans le couloir délimité par la cloison en pan de bois. Au centre de chacune des deux poutres maîtresses, médaillon (renfermant une tête de personnage ?), encadré par des putti ailés (bûché). Frise de trilobes sur la poutre maîtresse ouest et motif de ruban enroulé autour d'un chapelet sur la poutre maîtresse est
6	rue Notre-Dame-de-Recouvrance, 26 : hôtel de Guillaume Toutin (fig. 18 a)	<i>bâtiment ouest (sur rue)</i> RDC	oui	losanges et demi-losanges abritant de bouillons de feuillages sur la sous-face et les faces latérales, ainsi que des demi-disques aux extrémités des poutres
		1 <sup>er</sup> étage	oui	non
		<i>bâtiment est (sur cour)</i> 1 <sup>er</sup> étage	oui	sur les deux poutres maîtresses sud : disques et demi-disques sur la sous-face et les faces latérales, formant médaillons avec têtes de personnages de profil, des dauphins, des armoiries.
		<i>galerie</i> RDC	non	non
		étage	non	non

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
<p>plis de serviette</p> <p><i>plis de serviette</i></p> <p>non</p>		vers 1519
<p>non</p>	<p>cas unique d'engoulants qui n'avalent pas une moulure mais qui se développent sur toute la hauteur de la poutre maîtresse. Poutre de rive occidentale moulurée d'une doucine surmontée d'un quart-de-rond, terminés par de petits engoulants (étage : ?, détruit)</p>	
<p>arêtes moulurées de quart-de-rond dégagés par des filets. Losanges et demi-losanges abritant de bouillons de feuillages sur la sous-face et les faces latérales</p> <p>arêtes moulurées de quart-de-rond dégagés par des filets</p> <p>quart-de-rond entre filets sur les arêtes ; au nord : losanges et demi-losanges abritant des bouillons de feuillages sur la sous-face ; au sud : alternance de dauphins et de fleurs de lys sur la sous-face.</p> <p>non</p> <p>non</p>	<p>2° étage : poutres maîtresses avec lambourdes, arêtes moulurées de quart-de-rond mais sans engoulants ; solives non moulurées et non sculptées</p> <p>(2° étage : ni moulures ni engoulants)</p> <p>petits engoulants sur les poutres</p>	entre 1534-1540

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lambourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
7	rue de la Pierre-Percée, 7 : maison de commerçant dite de la Coquille	RDC	oui	non
		1 <sup>er</sup> étage	oui	non
		2 <sup>e</sup> étage	oui	non
8	rue du Poirier, 3 : hôtel	<i>bâtiment principal nord (sur rue), salle centrale</i> RDC	oui	non
9	rue de la Poterne, 28 : maison de commerçant	<i>bâtiment principal ouest (sur rue)</i> RDC	oui	non
		1 <sup>er</sup> étage	oui	non
		2 <sup>e</sup> étage	oui	non
10	rue Louis-Roguet, 24, maison de commerçant	RDC	non	non
11	rue Saint-Étienne, 22 : hôtel du quartier canonial de la cathédrale (fig.18 b)	<i>bâtiment principal (entre cour et jardin)</i> 1 <sup>er</sup> étage, poutre maîtresse ouest	oui	sur les poutres et les lambourdes, chaque moulure en quart-de-rond est surmontée d'une frise de motifs : oves, cordelière à nœuds, cordelières avec perles et feuilles stylisées, ruban enroulé autour d'un chapelet avec perles ou fleures, ruban enroulé en diagonal avec petites pointes de diamants, imbrications de feuilles, arceaux, trilobes
12	rue des Trois-Maillets, 4 : maison d'un riche artisan ou commerçant	1 <sup>er</sup> étage	non	non

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
losanges et demi-losanges abritant des fleurs et des bouillons de feuillages sur la sous-face. Modénature des solives identique à la maison 1	2 <sup>e</sup> étage, poutres et lambourdes moulurées mais les engoulants ornent uniquement les lambourdes. Au RDC et au 2 <sup>e</sup> étage, arrêts des moulures des poutres maîtresses dans la partie orientale, avec dédoublement des engoulant (au RDC), traduisant la présence de cloisons (couloir reliant la rue à l'escalier au RDC)	1543
<i>Idem</i>		
non		
variante simplifiée de plis de serviette constitué de deux gorges entre une bande, sur la sous-face ; une gorge sur chaque face latérale ; quart-de-rond sur les arêtes amortis par des congés en forme de bourgeons	salles ouest et est du RDC : pas d'engoulants (étages : ?, non observé) (bâtiment sud, sur cour : pas d'engoulants)	1 <sup>ère</sup> moitié du XVI <sup>e</sup> siècle
quart-de-rond entre filets sur les arêtes	Les arêtes des poutres et des lambourdes sont moulurées de quart-de-rond ou de doucines. (bâtiment est, sur cour : ?, non observé)	milieu du XVI <sup>e</sup> siècle
(? : non observé)		
non		
non	(étages : ? non observés)	1 <sup>ère</sup> moitié du XVI <sup>e</sup> siècle
variante simplifiée de plis de serviette	les engoulants sont présents uniquement sur les extrémités de la poutre maîtresse ouest, la tête à l'envers tournée vers le bas : ils se confondent avec les motifs de glands des cordelières. Les poutres et lambourdes du plafond du RDC sont ornés de la même façon qu'à l'étage (avec des motifs supplémentaires : frise de coquilles nouées) mais sans engoulants. Les solives du RDC sont moulurées en plis de serviette (excepté à l'est, dans le couloir et la cuisine où elles ne sont pas ornées, présence d'une cloison) et sont sculptées sur leurs sous-faces de médaillons renfermant différents motifs : disques et demi-disques parfois imbriqués, différentes variantes de fleurs stylisées, pommes de pins, une coquille, deux blasons armoriés.	vers 1515-1530
non	(RDC : ?, détruit) (2 <sup>e</sup> étage : pas de moulures ni d'engoulants)	probablement construit vers 1527 avec des solives réemployées de la 2 <sup>e</sup> moitié du XV <sup>e</sup> siècle

<i>N<sup>os</sup> d'inventaire</i>	<i>Adresse du site</i>	<i>Localisation du plafond</i>	<i>Lambourdes</i>	<i>Décor remarquable des poutres</i>
13	<b>rue des Trois-Maries, 17 : hôtel</b>	<i>bâtiment principal sud (sur cour),</i> 1 <sup>er</sup> étage (RDC surélevé)	oui	non
		2 <sup>e</sup> étage	oui	non
14	<b>rue de la Vieille-Monnaie, 13 / rue Jeanne d'Arc, 15-17 : hôtel de la Monnaie ou de la Fleur de Lys (fig. 4, 14)</b>	<i>bâtiment 2</i> RDC	oui	moultres de listel entre doucines fuyantes sur les arêtes des poutres et des lambourdes. Frise d'arceaux sur la poutre maîtresse orientale et sur la face est de la poutre maîtresse centrale
15	<b>quatre fragments provenant d'une ou plusieurs maisons du quartier du Châtelet (non localisées précisément)</b>	?	?	

<i>Décor des solives</i>	<i>Remarques</i>	<i>Datation</i>
quart-de-rond entre filets sur les arêtes	RDC : pas de moulures ni d'engoulants ; bâtiment nord (en front de rue) : moulures mais pas d'engoulants	milieu ou 2 <sup>e</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle
<i>idem</i>		
moulures prismatiques sur les arêtes et variante simplifiée de plis de serviette sur la sous-face	(étages : ? non observés)	vers 1500-1525
?	3 fragments conservés au musée historique et archéologique d'Orléans (achat de 1948, MHAO inv. 7424 à 7426), provenant de maisons détruites en 1882. Un autre fragment connu dans une collection privée (coll. part.)	1 <sup>ère</sup> moitié du xvi <sup>e</sup> siècle

# Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais



Un hôtel de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans :  
15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la Vieille-Monnaie - 3<sup>e</sup> partie

Au coeur de la Beauce, enquête sur un paysan sans histoire :  
le monde d'Aubin Denizet (1798-1854)

Nouvelle série - Tome XIX - N° 158 - Quatrième trimestre 2008

Publication : 2009



ISSN 0337-579 X

## **SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS**

Fondée en 1848 - Reconnue d'utilité publique par décret du 8 février 1865

**B.P. 5223  
45052 ORLEANS CEDEX 1**

Site internet : [www.saho.fr](http://www.saho.fr)  
e-mail : [contact@saho.fr](mailto:contact@saho.fr)

---

La Société a pour but d'étudier le patrimoine archéologique,  
historique et architectural de l'Orléanais.

Elle fait connaître ses travaux aux cours de ses séances le 2<sup>e</sup> vendredi de chaque  
mois, d'octobre à juin, à la Salle des Thèses, 2 rue Pothier, à 18 heures.

Elle organise également des expositions et des excursions.  
Elle publie ses travaux dans un *Bulletin* trimestriel.

**Président d'honneur** : M. Jacques DEBAL

### **Bureau élu par le conseil d'administration le 14 mars 2008**

**Président** : M. Michel MARION  
**Vice-présidentes** : M<sup>me</sup> Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre PERSEVAL-PONS  
**Secrétaire** : M<sup>me</sup> Marie BARDET  
**Trésorier** : M. Jean-Marie BARTHÉLEMY

---

Page 1 de couverture : Hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc/13 rue de la Vieille-Monnaie :  
corps de bâtiment 2 (BAT 2), mur gouttereau nord (ancienne façade sur cour), rez-de-chaussée :  
candélabres ornant les piédroits du jour d'imposte de la porte d'entrée (POR 2116).

*Cl. Clément Alix.*

---

**Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2009**

---

---

1  
**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS**

**Nouvelle série – Tome XIX**

**N° 158 - 4<sup>e</sup> trimestre 2008**

---

---

**SOMMAIRE**

Le mot du président ..... 3

*Un hôtel méconnu de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance à Orléans :  
étude archéologique et historique des 15-17 rue Jeanne d'Arc et 13 rue de la  
Vieille-Monnaie (3<sup>e</sup> partie)*  
par CLÉMENT ALIX ..... 5

*Au cœur de la Beauce, enquête sur un paysan sans histoire : le monde  
d'Aubin Denizet, 1798-1854*  
par ALAIN DENIZET ..... 31

Activités de la Société au quatrième trimestre 2008 ..... 45



**Direction  
régionale  
des affaires  
culturelles  
Centre**



**UN HÔTEL MÉCONNU DE LA FIN DU MOYEN  
ÂGE ET DE LA RENAISSANCE À ORLÉANS :  
ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE  
DES 15-17 RUE JEANNE D'ARC  
ET 13 RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE**

***3<sup>e</sup> PARTIE : DES ANNÉES 1520  
AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE***

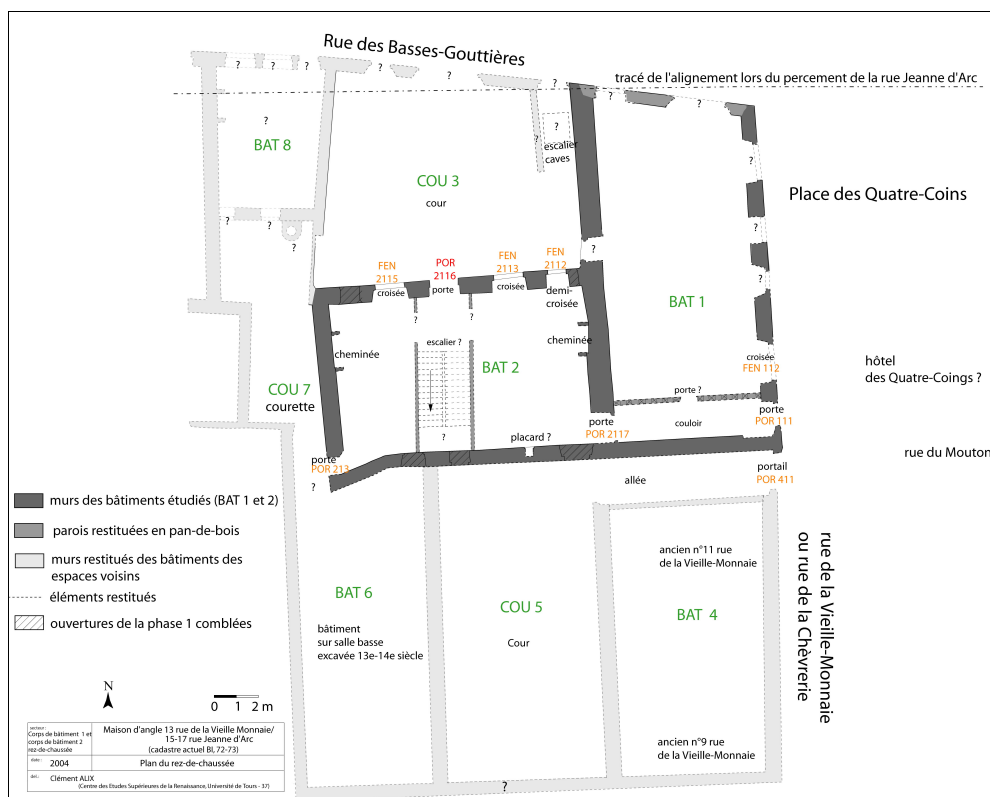
par Clément ALIX <sup>1</sup>

Le présent article constitue la troisième et dernière partie de l'étude consacrée à cet hôtel et se propose d'exposer ici les divers remaniements des époques moderne et contemporaine, en insistant plus particulièrement sur les aménagements réalisés au cours du xvi<sup>e</sup> siècle (phase 3) <sup>2</sup>. Ainsi, il convient de présenter ici un premier bilan sur certains aspects du décor et de la valorisation des habitations d'Orléans à la Renaissance.

---

1. Cette communication s'inscrit dans le cadre d'un doctorat en cours sur l'habitat de la ville d'Orléans à la fin du Moyen Âge et au début de la Renaissance (xiii<sup>e</sup> siècle - vers 1550), sous la direction d'A. Salamagne (Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, Tours). Le corpus se compose de bâtiments en pierre et en pan de bois. Nous remercions J. Noblet pour la relecture de cet article.

2. Les première et deuxième parties de cette étude, consacrée aux éléments construits entre le xiii<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, ont été publiées dans deux numéros précédents du *BSAHO*, t. XIX, n° 155, 2008, p. 7-54, et n° 156, 2008, p. 5-53. Afin d'éviter les répétitions, nous renvoyons au premier numéro pour présenter le contexte de réalisation de cette étude, ainsi que la localisation de l'édifice au sein de la ville et de son îlot (voir notamment les plans des figures 1, 2, 9 et 16). Rappelons que les abréviations BAT 1 et BAT 2 renvoient aux corps de bâtiments 1 et 2 de l'hôtel qui subsistent toujours en élévation (à l'angle de la rue Jeanne d'Arc, n° 15-17, et de la rue de la Vieille-Monnaie, n° 13). Les corps de bâtiments 4 et 6 (BAT 4 et BAT 6), et la cour les séparant (COU 5), situés dans la partie sud de l'hôtel, ont été détruits dans les années 1960 et correspondaient à l'emplacement des anciens n° 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie.

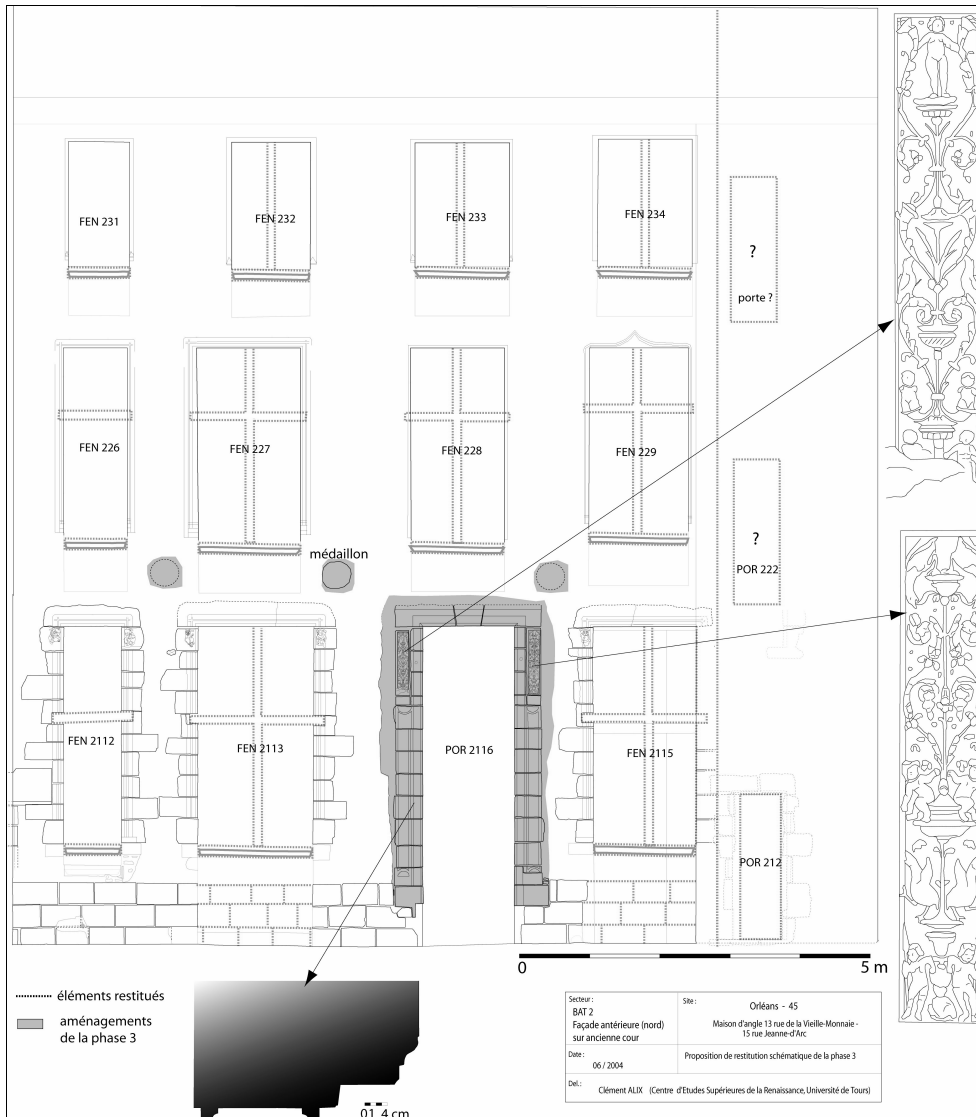


**Figure 1 : Proposition de restitution du plan du rez-de-chaussée de l'hôtel durant la phase 3.**  
**En gris foncé : murs des bâtiments étudiés lors de l'étude de bâti (BAT 1 et BAT 2).**  
**En gris clair : murs restitués des bâtiments des espaces voisins.**  
**Le plan des espaces BAT 4, BAT 6 et COU 5 est restitué d'après le plan cadastral de 1823.**  
**Le plan des espaces BAT 8 et COU 7 est restitué d'après le plan de 1840 (AMO, série O : J A 5).**  
*Dessin Clément Alix.*

### PHASE 3 : NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET INTRODUCTION D'UN NOUVEAU DÉCOR (VERS 1520-1530)

Peu de temps après l'achèvement des travaux de la phase 2, des remaniements sont pratiqués dans le corps de bâtiment 2, notamment sur la façade sur cour, où l'une des croisées du rez-de-chaussée est supprimée pour être remplacée par une grande porte rectangulaire (POR 2116 ; **fig. 1, 2**)<sup>3</sup>. L'ouverture actuelle, couverte par une plate-bande clavée (deux sommiers et une clef), était à l'origine divisée par une traverse en pierre qui servait de linteau à la porte et d'appui à un jour d'imposte.

3. Le percement de l'allège de l'ancienne croisée est attesté par la retaille des pierres de parement formant le soubassement pour laisser le passage de la nouvelle porte.



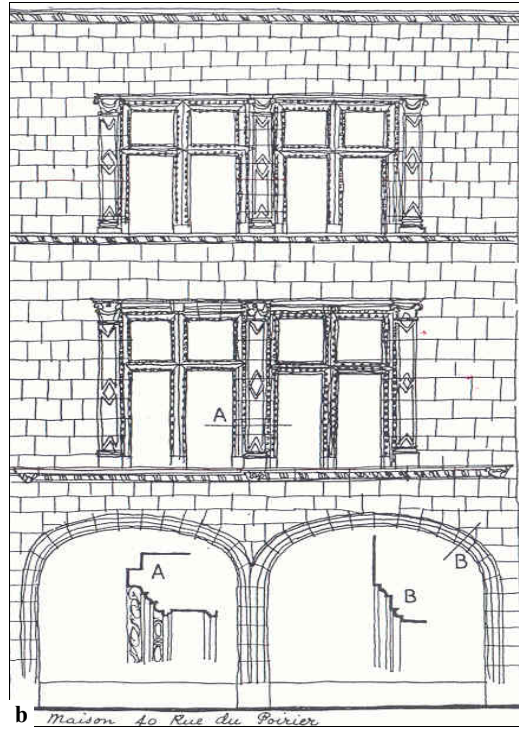
**Figure 2 : Corps de bâtiment 2 (BAT 2), mur gouttereau nord (ancienne façade sur cour) : relevé de l'élévation et restitution de la phase 3, détails de la modénature (type 3) et des candélabres de la porte.**  
**En pointillés : éléments restitués.**  
*Dessin et relevé Clément Alix.*



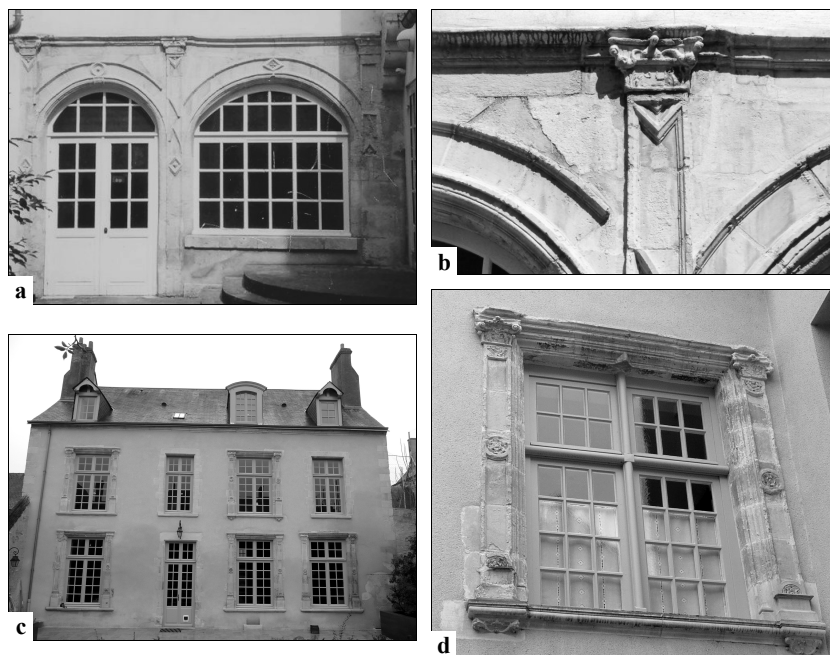
**Figure 3 : Exemples d'habitations présentant un décor sculpté des années 1515-1530. a et b : portail d'entrée de l'hôtel dit de Coligny (7 Cloître-Saint-Aignan, déplacé dans le jardin de l'hôtel Groslot) ; a : ensemble ; b : détail du piédroit de droite. c : hôtel dit des Greffes, 8 rue du Poirier (façade sur cour) : chapiteau articulé avec putti du rez-de-chaussée. d : hôtel 37-39 rue du Bourdon-Blanc (façade sur cour) : chapiteau de l'étage.**  
*Cl. Clément Alix.*

L'ébrasement de l'ouverture est orné d'une modénature plus atténuée que celles des ouvertures de la phase 2<sup>4</sup>. Sur les piédroits de la porte, ces moulures sont juxtées par un compartiment rectangulaire vertical et mouluré, évoquant un fût de pilastre, mais dépourvu de base ou de chapiteau. Au-dessus, les piédroits du jour d'imposte sont munis d'un compartiment rectangulaire semblable, de même largeur que les premiers, permettant de

4. De l'intérieur vers l'extérieur : un listel, une doucine, un listel, un filet, un petit cavet, une large bande, un filet, et un petit cavet.



**Figure 4 : Exemples de façades d'habitations avec croisées ornées de pilastres, vers 1515-1530**  
**a : galerie de l'hôtel d'Euverte Hatte, ajoutée dans la cour vers 1530.**  
**b : dessins de la façade de la maison anciennement 40 rue du Poirier (détruite en 1940 ; LAPRADE 1942, pl. 42).**  
*Cl. Clément Alix.*



**Figure 5 : Exemples de façades d’habitations ornées de pilastres, vers 1515-1530**  
**a et b : rez-de-chaussée de la galerie de l’hôtel 12 place du Châtelet.**  
**c et d : hôtel du quartier cathédrale, 22 rue Saint-Étienne ;**  
**c : façade postérieure sur jardin ; d : croisée de la façade antérieure.**  
*Cl. Clément Alix.*

conserver un effet d’élan vertical<sup>5</sup>. Ce procédé courant n’est pas sans rappeler celui utilisé sur la façade de la grande salle de l’hôtel de ville d’Orléans, édifié vers 1504-1515 rue Sainte-Catherine<sup>6</sup>.

### ***Un nouveau décor sculpté et sa place dans l’architecture orléanaise de la « première Renaissance »***

Les compartiments rectangulaires sur les piédroits de la porte du rez-de-chaussée sont simplement ornés de demi-disques à chaque extrémité, motifs habituellement associés au disque (ou au losange) placé au centre du fût du pilastre et qui se généralise en France vers 1515. Quant aux

5. L’expression de « bandeaux verticaux » peut être employée pour désigner ce genre de compartiments rectangulaires déjà utilisés en 1508 sur la porte d’entrée du château de Gaillon au niveau des allèges des fenêtres (GUILLAUME 2003, p. 146 ; DAGNAS-THOMAS 1998, p. 47).

6. Dans cet édifice, ils sont présents au rez-de-chaussée, au-dessus des courts pilastres qui ne montent qu’au deux tiers du niveau ou en prolongement des colonnes engagées de la porte. À l’étage, ils jouent le rôle de piédestaux au niveau des allèges des baies, où viennent reposer les pilastres dépourvus de bases.



compartiments rectangulaires du jour d'imposte, ils sont décorés de candélabres mixtes constitués d'objets et de végétaux, compositions ayant un grand succès dans l'architecture de cette époque<sup>7</sup>. Des vases ou de larges coupes alternent avec des rinceaux en forme de lyres, peuplés de putti et d'oiseaux (**fig. 2 ; couverture**). La base de chaque candélabre est encadrée par deux putti, porteurs de bâtons ou de lances sur le piédroit ouest. Sur le piédroit oriental, un putto est utilisé comme motif sommital, tandis que deux autres émergent de cornes d'abondances. Des oiseaux tiennent dans leur bec les tiges de végétaux terminées en forme de cornes d'abondance, sur le piédroit ouest on retrouve quatre oiseaux - dont deux la tête baissée - utilisés comme motif sommital.

Si ce motif de candélabre apparaît à Orléans dans le décor d'édifices publics ou religieux élevés dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, dans les habitations il reste en revanche d'un emploi plus limité. Quelques rares exemples, essentiellement végétaux, se trouvent sur les fûts des pilastres au rez-de-chaussée de la maison 34 rue de la Charpenterie (1519)<sup>9</sup> ou sur ceux des étages de la maison dite de la Porte-Renard 5 place De Gaulle (façade orientale, exemple tardif vers 1540). Citons encore les candélabres des piédroits du portail de la cour de l'hôtel dit de Coligny, 7 Cloître Saint-Aignan (portail actuellement remonté dans le jardin de l'hôtel Groslot ; **fig. 3 a et 3 b**), où l'on retrouve des ornements mixtes, animés par des putti ailés, des oiseaux échassiers, mais également des dauphins (vers 1520-1530).

La porte de notre hôtel constitue donc pour la « première Renaissance » orléanaise un exemple intéressant et caractéristique situé dans la lignée des premières expériences initiées dans les maisons bâties vers 1520 précédemment décrites<sup>10</sup>. Il est probablement contemporain de quelques habitations présentant des décors similaires, caractérisés notamment par des pilastres à chapiteaux articulés, dont les fûts sont ornés de disques ou de losanges. Il s'agit aussi bien d'hôtels que de maisons de commerçants et ou d'un hôtel du quartier cathédral (22 rue Saint-Étienne)<sup>11</sup>. Notre corpus d'une

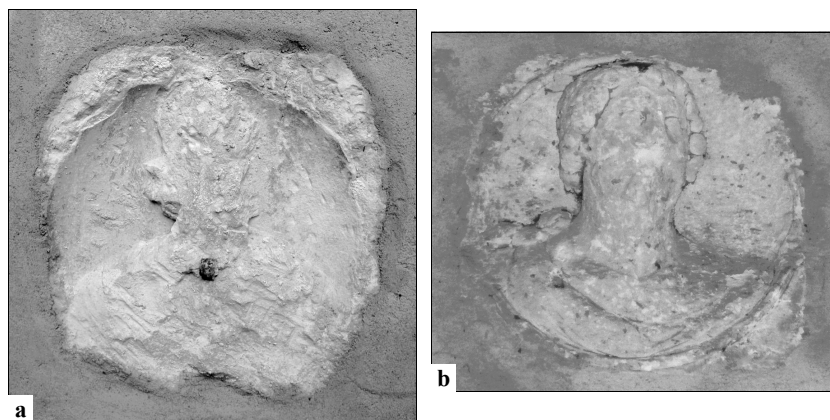
7. THOMAS 2003, p. 177-186,

8. Sur la façade de la grande salle de l'hôtel de ville (hôtel des Créneaux), rue Sainte-Catherine, les candélabres de vases et de végétaux alternent avec des motifs divers : bucranes, pots-à-feu, épis de blés, etc. Ils ornent la frise surmontant la porte d'entrée, les bandeaux verticaux prolongeant les colonnes engagées de cette porte, ainsi que ceux situés sous les pilastres de l'étage. Dans les autres édifices, les candélabres ornent les pilastres des piédroits : porte du Grand-Cimetière (PENSÉE 1849, pl. 22), portail de l'église Saint-Éloi (PENSÉE 1849, pl. 21).

9. BSAHO, t. XIX, n° 156, fig. 9 d.

10. BSAHO, t. XIX, n° 156, 2008, p. 18-22 : 34 rue de la Charpenterie ; hôtel d'Euverte Hatte ; maison dite du Bon Pasteur (détruite) ; 12 rue Notre-Dame-de-Recouvrance.

11. **Hôtel Hatte, 11 rue du Tabour (fig. 4 a)** : façade de la galerie à deux étages rajoutée vers 1530-1540 contre les corps de bâtiments édifiés dans les années 1520 ; pilastres à losanges. **Maison de commerçant anciennement 4 rue de la Pierre-Percée** : vers 1530-1540, façade remontée au musée historique et archéologique de l'Orléanais rue Charles Sanglier ; pilastres à losanges. Dans ces deux exemples, on retrouve de petits compartiments rectangulaires permettant la continuité visuelle entre les pilastres des différents niveaux. **Hôtel 37-39 rue du Bourdon-Blanc (fig. 3 d)** : façade sur cour (mur est) : rez-de-chaussée et étage ; pilastres avec chapiteaux à motifs végétaux sur les corbeilles du rez-de-chaussée (en majorité refaits en 2000) et à figures d'angles humaines ou animales pour certains chapiteaux de l'étage, fûts lisses simplement animés par des demi-disques à roses aux extrémités ; vers 1520-1530. **Hôtel**



**Figure 6 : a : Hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc, BAT 2, façade sur cour (mur nord) : tête en médaillon à la base du 1<sup>er</sup> étage. b : hôtel d'Euverte Hatte, 11 rue du Tabour, rez-de-chaussée de la galerie, médaillon sud.**

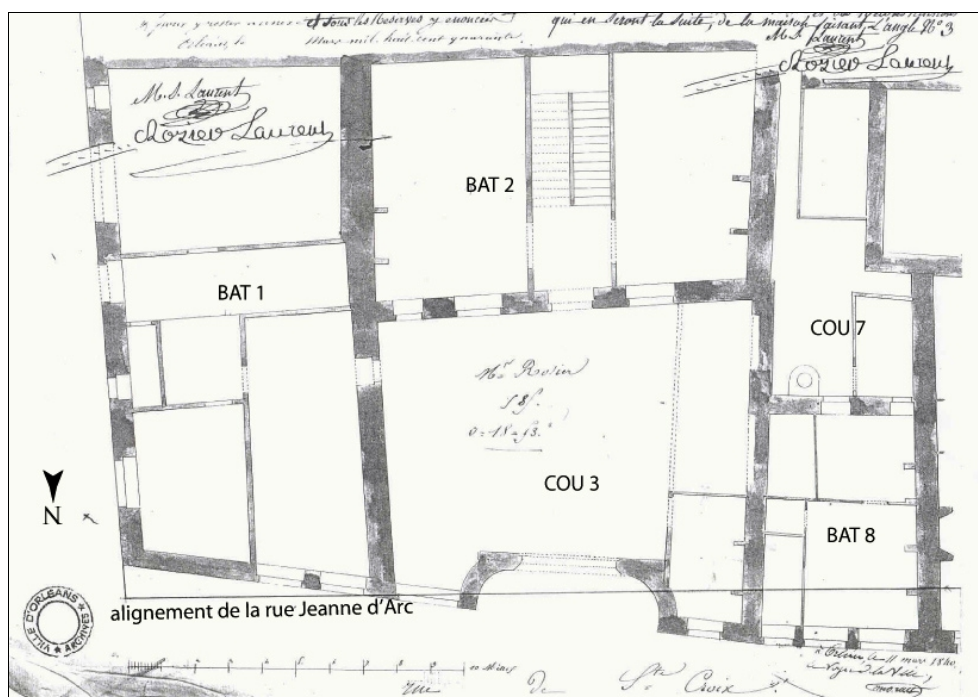
*Cl. Clément Alix.*

douzaine d'exemples atteste bien que les habitations ornées de motifs de la « première Renaissance » restent limitées par rapport à celles conservant des éléments issus du gothique flamboyant ou présentant un décor classique à partir des années 1540.

### *Les têtes en médaillons*

Un médaillon sculpté subsiste entre les allèges des deux croisées au centre de la façade (FEN 227 et FEN 228). Il se compose d'une bordure

**12 place du Châtelet (fig. 5 a et 5 b)** : rez-de-chaussée de la galerie, sur les piédroits des deux arcades, trois pilastres à fûts ornés de losanges, vers 1515-1525 (monographie dans : ALIX 2002, t. II, p. 125-134). **Hôtel dit des Greffes, 8 rue du Poirier (fig. 3 c)** : façade sur cour (mur nord), pilastres à losanges renfermant des bouillons de feuilles, chapiteaux articulés dont certains portent un putto comme motif central de corbeille ou en guise de fleur de tailloir, piédroits ornés de disques, vers 1520-1530. **Maison de commerçant, 40 rue du Poirier (détruite ; fig. 4 b)** : deux étages de la façade sur rue (mur sud) vers 1520-1530 ; pilastres ornés de losanges (LAPRADE 1942, pl. 42). **Maison de commerçant dite de la Coquille, 7 rue de la Pierre-Percée** : rez-de-chaussée de la façade sur cour (mur sud) ; pilastres à chapiteaux avec motifs végétaux sur les corbeilles et à fûts ornés de losanges ; disques sur les moulures de la croisée ; agrafe en volute sur la clef du couverture ; exemple tardif vers 1544 ou réutilisation d'une baie ancienne ? **Hôtel du quartier cathédral, 22 rue Saint-Étienne (fig. 5 c et 5 d)** : façades antérieure et postérieure (murs sud et nord) : pilastres à chapiteaux clairement articulés présentant une grande variété de motifs pour les figures d'angles (cornes d'abondances, dauphins, oiseaux) et à fûts ornés de disques portant des fleurs, vers 1520-1530. Notons que le motif du disque et du demi-disque continue à être employé tardivement sur les encadrements des fenêtres de quelques habitations édifiées vers 1530-1540 : façade sur rue de l'hôtel 15 rue de Gourville ; maison 47 rue des Charretiers ; hôtel 1 rue des Huguenots (demi-croisée du 1<sup>er</sup> étage) ; jour de la tourelle d'escalier de la demeure anciennement 16 rue des Carmes (détruite ; Centre de documentation du Musée des Beaux-Arts d'Orléans, classeur 310 cartes postales et 137 photos : n° 313-315).



**Figure 7 : Partie nord de l'hôtel : rez-de-chaussée,  
plan levé en 1840 lors du percement de la rue Jeanne d'Arc  
(Archives municipales de la ville d'Orléans, série O : JA 5)**

circulaire encadrant un personnage en buste très abîmé, représenté de profil ou de face, au-devant d'un fond concave large de 39 cm de diamètre (fig. 6 a). Au vu des traces de reprises observées dans la maçonnerie, il paraît vraisemblable que ce médaillon faisait partie d'un programme iconographique plus important, comprenant un deuxième médaillon inséré entre les allèges des fenêtres FEN 228 et FEN 229, de manière à encadrer la nouvelle porte d'entrée du rez-de-chaussée. Il est également possible d'imaginer qu'un troisième médaillon ait été situé à l'ouest (entre les baies FEN 226 et FEN 227), afin de créer une composition sur l'ensemble de la façade (fig. 2). Par leur situation au-dessus du rez-de-chaussée, ces têtes en médaillons étaient proches du spectateur, qui pouvait aisément observer les sculptures.

Les têtes en médaillons sont des éléments décoratifs de l'architecture italienne introduits en France à partir de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et, qui peuvent être aussi bien des représentations de personnages illustres (empereurs, rois, prophètes, guerriers, philosophes, déesses ou figures mythologiques) que celles de personnages fantaisistes (portraits royaux, types idéalisés, représentation des propriétaires)<sup>12</sup>. Ces figures sont souvent représentées en

12. VASSELIN 2003, p. 260.

buste de face ou tournées de trois-quarts, parfois en forte saillie émergeant d'un fond concave, ou couramment de profil en référence aux monnaies et aux médailles romaines dont l'intérêt se développe dans la culture humaniste. Les têtes en médaillon remportent un franc succès sur des édifices prestigieux, civils ou religieux, des régions où se développent diverses formes de l'italianisme (Val de Loire, Normandie, Île-de-France, vallée du Rhône et de la Saône), et pour nous cantonner à des exemples de demeures urbaines du Val de Loire, notons leur présence à Blois<sup>13</sup> ou à Tours<sup>14</sup>.

À Orléans, des têtes en médaillons s'observent aujourd'hui dans deux hôtels. À l'hôtel Hatte, quatre médaillons ornent le rez-de-chaussée de la cour : trois sont visibles sous la galerie ajoutée vers 1535-1540 (deux contre le mur gouttereau de la grande salle orientale et un au-dessus de la porte du corps de bâtiment sud) et un est inséré dans le mur de clôture aveugle (**fig. 6 b**)<sup>15</sup>. À l'hôtel Toutin, le motif se retrouve sur certaines poutres du plafond de la grande salle, dans les petits disques ornés au-dessus des baies, mais surtout dans les médaillons des écoinçons de la galerie auxquels répondaient ceux insérés en face, répartis sur deux registres, contre le mur de clôture de la cour. Enfin, deux têtes en médaillons ornaient la base du deuxième étage de la façade de la maison dite de l'Ours, 4 place du Châtelet, demeure d'un riche commerçant, où comme dans notre hôtel, ils semblent avoir été réinsérés dans le mur<sup>16</sup>. Remarquons que la production de ces médaillons a dû être relativement importante à Orléans, comme en témoigne la douzaine d'exemplaires appartenant au musée historique et archéologique de l'Orléanais, provenant pour la plupart d'anciennes maisons de la ville<sup>17</sup>. Aussi bien dans les exemples précédents que dans notre hôtel, ce type de décor assez prestigieux permettait aux commanditaires d'afficher un certain degré de modernité et de culture.

---

13. Hôtel d'Alluye vers 1508 ; hôtel dit de Guise vers 1520-1530 ; maison de commerçant 41 bis rue du Commerce, vers 1530-1540.

14. Chapelle de l'hôtel des Beaune-Semblançay vers 1518 ; hôtel Cottereau rue des Trois-Écritoires vers 1534 : COLLECTIF 1980, p. 106 ; COSPÉREC 1991, p. 158, 167, 188.

15. Le médaillon du mur de clôture représentait une femme en buste (d'après BUZONNIÈRE 1849, t. II, p. 247, 253). Ceux abrités par la galerie sont en meilleur état. L'un représente un personnage masculin jeune, présenté de trois-quarts gauche, vêtu à l'antique avec une étoffe nouée sur l'épaule (**fig. 6 b**). Les deux derniers médaillons, situés à proximité l'un de l'autre, représentent un homme et une femme de profil habillés avec des vêtements de la fin du Moyen Âge. Ainsi, l'homme a les cheveux emprisonnés dans un chaperon façonné et enroulé en turban, noué au-dessus de la nuque. Cette coiffure née au xv<sup>e</sup> siècle et qui s'apparente à un chapeau à part entière était très courante à cette époque et caractérise souvent la représentation d'un bourgeois ou d'un notable. Plutôt que l'image de personnages illustres, ces deux derniers médaillons ne pourraient-ils pas être une représentation des commanditaires et propriétaires de l'hôtel ?

16. Comme en témoignent les traces de retailles réalisées à cette occasion dans le parement de tuffeau. Chaque médaillon est sculpté sur un bloc de tuffeau quadrangulaire, épais de seulement 10 cm et plaqué au-devant du blocage du mur. Dans les deux cas il s'agissait de figures en bustes, trop abîmées pour pouvoir les identifier.

17. EMBS 2006, p. 73-84.



**Figure 8 : Corps de bâtiment 2 (BAT 2), plafond du rez-de-chaussée : décor peint sur une poutre maîtresse le long de la 2<sup>e</sup> volée de l'escalier rampe-sur-rampe. Cl. Clément Alix.**

### ***Nouvelles circulations et distributions***

La phase 3 se distingue donc par la construction de cette porte dont la mise en valeur et le caractère monumental sont renforcés par la pose de médaillons à la base du premier étage. Ces travaux s'effectuent quelques années seulement après ceux de la phase 2, avec un laps de temps peut-être très court, puisque dans les exemples cités ci-dessus les éléments de décors d'origine italienne sont couramment mêlés à un vocabulaire ornemental largement inspirés par les traditions du gothique.

En empruntant l'accès depuis la rue des Basses-Gouttières, il y a donc une volonté certaine de créer un parcours direct vers le rez-de-chaussée, volonté qui contraste avec le schéma de la phase 1, où l'on devait d'abord traverser la tourelle d'escalier du xv<sup>e</sup> siècle avant de pénétrer dans la demeure. Partant, plusieurs hypothèses peuvent alors être avancées quant à la distribution du rez-de-chaussée. La présence du jour d'imposte au-dessus de la porte d'entrée indique qu'il existait vraisemblablement un espace clos à l'arrière. Il paraît difficile d'imaginer qu'un couloir traversait le rez-de-chaussée puisque les portes présentes dans le mur sud avaient été murées lors du partage de propriété en 1473<sup>18</sup>, et il ne subsistait vraisemblablement plus d'accès vers l'ancienne partie méridionale de l'hôtel (BAT 4, COU 5,

18. *BSAHO*, tome XIX, n° 155, 2008, p. 42-43.

BAT 6)<sup>19</sup>. Il est plus vraisemblable de mettre en relation cet aménagement de porte avec la construction d'un nouvel escalier, dans-cœvre et au centre du bâtiment, permettant de renouveler le mode de distribution de la demeure assuré auparavant par la vis de la cour (**fig. 1**). Un escalier rampe-sur-rampe formant retour à gauche est encore attesté à cet emplacement, derrière la porte, sur un plan dressé en 1840<sup>20</sup> (**fig. 7**). L'aménagement de sa trémie nécessita la suppression des seize solives les plus au sud ainsi que le sciage des lambourdes<sup>21</sup>. La solive d'enchevêtrement insérée pour fermer la trémie au nord est soulagée par un aisselier courbe assemblé à tenon et mortaise contre l'une des poutres maîtresses. L'escalier du plan de 1840 était précédé d'un vestibule dont les cloisons, probablement en pan de bois, étaient percées chacune d'une porte assurant l'accès aux salles latérales. Entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il y avait deux volées droites de treize marches séparées par un repos appuyé contre le mur sud, formant retour à gauche. Les vestiges d'un décor peint subsistent contre la poutre maîtresse orientale qui bordait la trémie : la montée de la deuxième volée était soulignée par un galon oblique constitué de deux liserés de même largeur, un noir et un blanc (**fig. 8**). Ce liseré délimitait un aplat brun colorant l'espace interne de l'escalier, d'un aplat ocre se prolongeant vers le haut sur une cloison en pan de bois à l'étage.

Dans l'hypothèse où un escalier aurait bien été bâti à cet emplacement dès les années 1520-1530 (phase 3), il reste difficile de savoir s'il s'agissait effectivement de celui visible en 1840 qui vient d'être décrit. En effet, on ne peut totalement exclure que cet escalier ait été élevé plus tardivement (phase 4), en venant éventuellement remplacer un escalier plus ancien (par exemple en vis ?). En revanche, si l'escalier rampe-sur-rampe date bien de la phase 3, il constituerait un exemple intéressant d'emploi de ce type de structure, en bois, dans l'architecture domestique urbaine. En effet, il semble que cette structure apparue en France autour de 1510, se soit diffusée assez rapidement dans les châteaux (Josselin vers 1510, Bury vers 1513, Azay-le-Rideau vers 1518) tandis que son emploi resta limité dans les hôtels où les commodités de la vis hors-cœvre lui étaient préférées<sup>22</sup>.

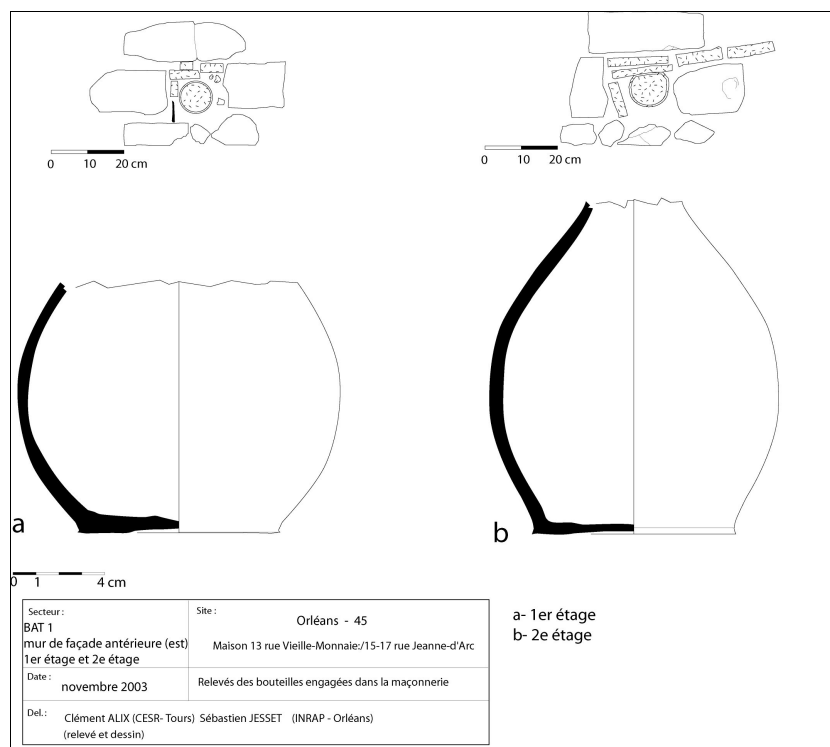
---

19. Parti illustré dans l'hôtel du quartier cathédral, 22 rue Saint-Étienne, où le rez-de-chaussée était traversé par un couloir fermé de cloisons en pan de bois reliant la cour au jardin, éclairé par un jour d'imposte au-dessus de la porte côté cour, tandis que l'escalier en vis était situé hors-cœvre (à l'emplacement de l'escalier actuel). Cependant, la grande salle située dans la partie ouest du rez-de-chaussée était directement accessible depuis la cour par une deuxième porte jouxtant celle du couloir. Dans la majorité des hôtels édifiés dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à Orléans, la situation est différente : le couloir traverse le rez-de-chaussée depuis une porte piétonne ouvrant sur la rue et aboutit à un escalier en vis situé soit en fond de bâtiment soit dans la cour contre la façade postérieure (hôtel Hatte ; hôtel Hector de Sanxerre ; hôtel dit des Chevaliers du Guet).

20. AMO, O J A 5.

21. Les traces de sciages observées sur ces lambourdes, ainsi que l'absence de terminaisons soignées sur leurs extrémités (avec des engoulants comme pour les trémies des cheminées), indiquent bien que la trémie de l'escalier n'existait pas dans la phase 2. Cet escalier a été détruit dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle et sa trémie fut alors comblée par l'insertion de solives.

22. GUILLAUME 1985, p. 31. L'un des premiers exemples dans ce domaine pourrait être celui de la galerie nord de l'hôtel d'Alluye (disparu) construit par Florimond Robertet vers 1508 (COSPÉREC 1991, p. 160).



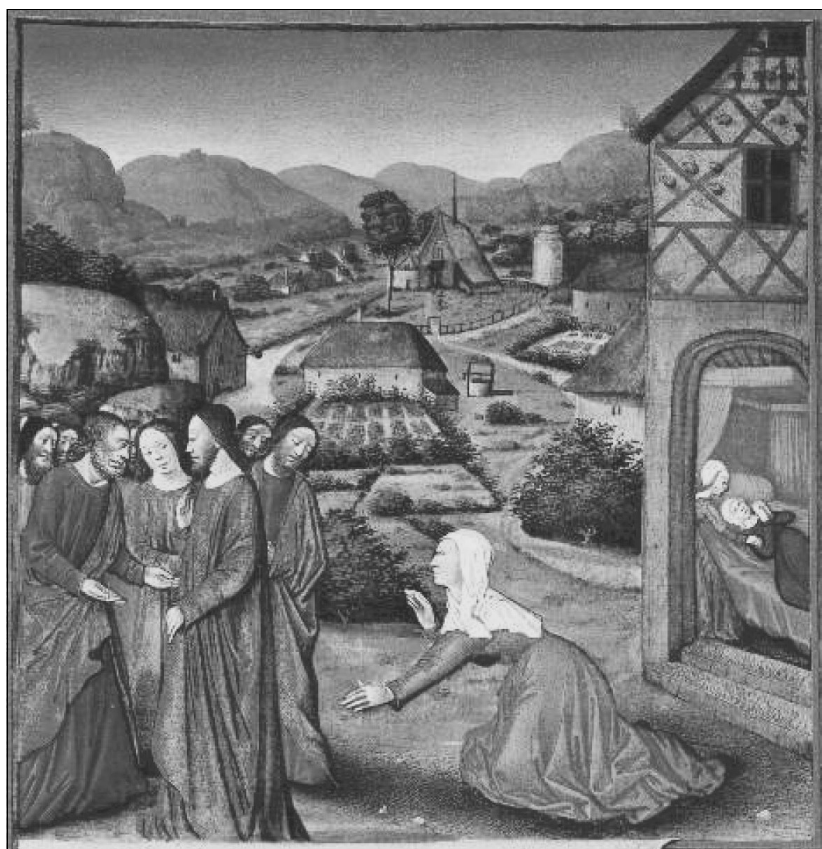
**Figure 9 : Corps de bâtiment 1 (BAT 1), mur gouttereau oriental sur la rue de la Vieille-Monnaie (ancienne façade place des Quatre-Coins) : bouteilles engagées dans le mur.**

*Dessin et relevé Clément Alix, Sébastien Jesset.*

### ***Un aspect méconnu du décor de l'habitation : céramiques engagées dans les murs et nichoirs à oiseaux***

Vers le centre du premier étage et dans la partie nord du deuxième étage de la façade qui donnait place des Quatre-Coins (BAT 2, mur est), deux pots en céramique ont été encastrés dans la maçonnerie<sup>23</sup>. Ils présentent tous deux leur fond tourné vers l'intérieur du mur, tandis que leur ouverture affleurerait le nu de la façade. À la manière de trous de boulins, leur emplacement dans la maçonnerie a été aménagé avec la mise en place d'un moellon formant linteau (**fig. 9**). L'observation des mortiers scellant ces céramiques et des matériaux formant les cavités qui les accueillent permet de les rattacher aux reprises menées dans le mur après la phase 2. Ces récipients correspondent à des bouteilles, aux formes très communes, dont les goulots sont actuellement cassés. Elles ont été identifiées par S. Jesset (INRAP)

23. *BSAHO*, t. XIX, n° 155, 2008, fig. 12.



**Figure 10 : « La Cananéenne » dans *Les Très Riches du Duc de Berry* (musée Condé, Chantilly), f° 164r, fin du xv<sup>e</sup> siècle : nichoirs en céramique accrochés sur la façade de la maison en pan-de-bois en haut à droite.**

comme pouvant provenir d'un atelier de Jouy-le-Potier près d'Orléans et dateraient du xvi<sup>e</sup> ou du début xvii<sup>e</sup> siècle <sup>24</sup>.

Pour essayer de saisir la fonction de ces pots, il convient de passer brièvement en revue les différentes interprétations assignées aux céramiques engagées dans les maçonneries. La bibliographie la plus courante à ce sujet concerne les vases acoustiques observés dans certaines églises et quelques demeures civiles, fonctions qui peuvent difficilement s'appliquer aux pots de notre hôtel situés sur la face externe du mur <sup>25</sup>. Les céramiques peuvent

24. Ces bouteilles réalisées au tour possèdent des pâtes peu cuites. Elles ne présentent pas de finitions particulières, pas de moyens de préhension, et ne semblent pas avoir été utilisées (des barbelures à la base indiquent qu'elles ne sont pas usées). Nous remercions ici S. Jesset pour ces informations.

25. Des études récentes sur les céramiques engagées dans les murs et les vases acoustiques permettent de faire le point sur le sujet (HENIGFELD-WERLE 2002 ; PALAZZO-BERTHOLON-VALIÈRE 2007).





a



b



c



d

**Figure 11 : Exemples de nichoirs à oiseaux en céramique, accrochés ou encastrés, dans le val de Loire :**

- a : Orléans, maison 34 rue de la Charpenterie, mur ouest de la cour**
  - b : Boiscommun (45), maison du milieu ou 2<sup>e</sup> moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, 22 rue du Baron Sezeur**
  - c : chapelle Saint-Laurent à Veigné (37), mur pignon ouest**
  - d : Amboise, maison dite des Pages, fin xv<sup>e</sup> - début xvi<sup>e</sup> siècle, mur gouttereau est**
- Cl. Clément Alix.*

parfois servir au contrôle de la propriété foncière : engagées dans la maçonnerie, elles permettent de vérifier les limites de parcelles et l'épaisseur des murs mitoyens de certaines maisons, comme en Suisse, mais cela ne peut convenir ici, notamment parce que les pots se trouvent sur une façade<sup>26</sup>. Certaines céramiques engagées auraient une utilisation liée à des considérations symboliques : dispositifs liés à un acte rituel ou culturel, marquant une étape de construction de l'édifice ou rythmant la progression du chantier, coutumes accomplies par certains maçons<sup>27</sup>. Cela semble peu probable dans notre cas car la localisation des bouteilles sur le mur ne correspond pas à celle habituellement rencontrée pour ce type d'interprétation : fondations, caves, etc. L'hypothèse utilitaire dans laquelle le récipient joue le rôle de vide-poche, de « cache à trésor » ou de niche (sorte de petit placard mural) abritant par exemple une lampe à huile, n'est valable que lorsque celui-ci est situé à l'intérieur d'une pièce, comme par exemple dans le cellier voûté d'une maison construite au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle à Boiscommun (45 ; 9 rue de la République)<sup>28</sup>. L'hypothèse parfois avancée du pot comme élément esthétique ne peut éventuellement se concevoir que lorsque ce dernier est intégré dans un décor peint recouvrant l'ensemble du mur. Une autre fonction rencontrée est celle du rôle joué par le vase comme joint de dilatation destiné à limiter le fendillement des enduits peints. Dans d'autres cas, les céramiques formeraient un système d'assainissement du mur favorisant les échanges d'humidité, comme un drain, ou régulant la température. Un procédé voisin est connu pour assainir les sols humides, où les vases sont renversés et placés les uns à côtés des autres, associés à l'usage de charbon de bois et de cendre, ou de mâchefer et de sable sec<sup>29</sup>. Dans notre cas, les deux bouteilles ne peuvent favoriser l'assainissement du mur, à cause de leur faible nombre et parce que les effets de l'humidité et les remontées capillaires concernent surtout les parties inférieures des élévations.

L'utilisation la plus probable des bouteilles placées dans le mur de l'hôtel est celle de nichoirs à oiseaux. Cette hypothèse est confortée par l'observation d'un dispositif assez semblable dans une autre maison de la ville, dont les façades et les plafonds ont été précédemment décrits<sup>30</sup>, au 34 rue de la Charpenterie : quatre pots sont alignés horizontalement dans la partie sommitale du mur de clôture occidental de la cour (**fig. 11 a**). Dans les deux habitations, les récipients sont tournés vers l'est, c'est-à-dire à l'opposé des pluies ou des grands vents, afin de protéger l'ouverture. Au 34 rue de la

26. HENIGFELD-WERLE 2002, p. 151.

27. Interprétation avancée pour les vases retrouvés dans la maçonnerie de certaines habitations et églises dans le Cotentin (BONNET-LEBERRUYER-LEPOITEVIN 1982, p. 30-32, 39). Interprétation avancée pour les vases retrouvés dans la maçonnerie de certaines habitations et églises dans le Cotentin (BONNET-LEBERRUYER-LEPOITEVIN 1982, p. 30-32, 39).

28. Sur le mur est, la céramique est à proximité immédiate de la porte d'entrée desservie par l'escalier, et est proche d'un placard mural. Elle est engagée dans la maçonnerie et son ouverture affleure le nu du mur (largeur de l'ouverture : environ 15,5 cm ; profondeur : environ 20,5 cm).

29. Dans l'Orléanais, cette technique a été employée sous le dallage jouxtant la cuve à la croisée du transept de l'abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire (milieu du viii<sup>e</sup> - fin du ix<sup>e</sup> siècle), et encore jusqu'au xix<sup>e</sup> siècle, sous le sol d'une maison forestière édifée à Nibelle (45) (JESSET-ÉTIENNE 2004, p. 176).

30. *BSAHO*, t. XIX, n° 156, 2008, p. 21-22, 26, fig. 12.

Charpenterie, les trous d'envols des nichoirs étaient également protégés par le débord formé par le chaperon au sommet du mur. Les pots en céramiques servant de nichoirs à oiseaux ont déjà fait l'objet d'un travail de recensement des sources iconographiques les représentant, et d'un inventaire des objets connus ou conservés dans les musées, les collections, ou encore présents sur certaines élévations<sup>31</sup>. En outre, une étude en cours sur ce sujet est menée par C. Mabire La Caille<sup>32</sup>. Il en ressort que l'usage de ces nichoirs en céramique placés sur des élévations remonte au moins au Bas-Empire, et s'observe dans plusieurs pays d'Europe du nord (notamment en Belgique, aux Pays-Bas, en France ou en Allemagne), où il perdure jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle. D'après les exemples recensés, les nichoirs en céramique (mais peut-être aussi en vannerie) sont soit des productions spécifiques destinées à cette fonction, soit des récipients divers réemployés.

Les plus nombreux sont les nichoirs amovibles qui étaient accrochés sur les élévations avec divers systèmes de fixations. Pour l'époque qui nous intéresse, ils sont couramment représentés dans l'iconographie à partir du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Il semble qu'une production de nichoirs en terre-cuite amovibles ait existé dans l'Orléanais comme le prouve l'existence de plusieurs exemplaires fabriqués entre la fin du xviii<sup>e</sup> et le xix<sup>e</sup> siècle, dont certains étaient munis de perchoirs<sup>34</sup>. Un exemple de nichoir amovible, peut-être plus ancien (?), subsiste contre le mur pignon oriental d'une maison édifiée dans la deuxième moitié du xvi<sup>e</sup> siècle à Boiscommun (22 rue du baron Sezeur), ville qui abrite un site de production de diverses terres cuites architecturales attesté à la fin du Moyen Âge (**fig. 11 b**). Ces pots amovibles sont facilement manipulables afin d'y attraper les petits oiseaux et leurs œufs qui sont des mets consommés au Moyen Âge. Pour exemple, les fouilles des latrines d'une maison canoniale du xvi<sup>e</sup> siècle à Orléans ont livré des os de passereaux parmi d'autres restes d'espèces d'oiseaux consommés à cette époque<sup>35</sup>.

En revanche, les pots directement encastrés dans la maçonnerie, comme ceux observés sur notre hôtel, semblent plus rares. Des exemples sont connus sur les murs de la chapelle Saint-Laurent à Veigné (37) ou sur ceux du

---

31. LABBÉ 1990.

32. MABIRE LA CAILLE (C.), « Les petits oiseaux en Europe de l'Ouest au Moyen Âge et à l'époque moderne », communication faite au séminaire d'A. Salamagne, *Châteaux et paysages : maisons de plaisance, parcs et jardins 1/ Les origines médiévales*, Université de Tours, séance du 20 mars 2008.

33. Pour les plus connues : « La Cananéenne » dans *Les Très Riches du Duc de Berry* (**fig. 10**) ; dans certains tableaux de Jérôme Bosch ; dans des tableaux de Pierre Bruegel l'Ancien, et dans des estampes de « Petits paysages brabançons et campinois » attribuées ou inspirées d'œuvres de ce dernier, etc.

34. Il s'agit de plusieurs pots fabriqués par l'atelier du potier Stanislas Renault (d'abord installé à Orléans puis transféré à Argenti-sur-Sauldre (18) en 1847), d'un pot accroché sur une maison à Ingré (banlieue nord-ouest d'Orléans), de deux autres modèles conservés au musée de Chécy (banlieue est d'Orléans), et d'un exemplaire qui aurait été retrouvé parmi un stock de céramique dans le grenier d'un immeuble du centre d'Orléans et portant une marque de fabricant : « un triangle équilatéral comportant au centre une étoile à cinq branches et le nom Orléans gravé en creux sur un bord du triangle » (LABBÉ 1990, p. 144-146).

35. PETIT 1983, p. 33

manoir de Kernault à Mellac (29) (**fig. 11 c**)<sup>36</sup>. En contexte urbain, des pots à oiseaux engagés dans la maçonnerie ont été observés sur une maison canoniale d'Angers édifiée entre la fin du xv<sup>e</sup> et le début du xvi<sup>e</sup> siècle, 9 et 9 bis rue Saint-Évrault (maison Saint-Barthélémy). Sur le pignon nord de la tourelle d'escalier en vis, les sept pots sont dispersés irrégulièrement au-dessus et au-dessous d'un jour éclairant le comble<sup>37</sup>. De même à Amboise, la maison dite des Pages, construite à la sortie de la ville contre le coteau près du quai des Violettes (fin xv<sup>e</sup> début xvi<sup>e</sup> siècle), présente quatorze bouteilles en céramiques insérées au sommet de la maçonnerie du mur gouttereau est, protégées par le débord du toit et destinées à l'accueil de petits oiseaux (**fig. 11 d**)<sup>38</sup>. Dans notre hôtel, les goulots des deux bouteilles, qui ont été brisés lors de travaux de piquetage et de réfection de l'enduit, devaient posséder un diamètre légèrement inférieur à 4 cm. Elles formaient donc des abris pour petits oiseaux, comme par exemple des mésanges. En revanche, au 34 rue de la Charpenterie, les pots présentent une ouverture plus large bien adaptée au passage de moineaux, d'étourneaux, ou même de merles noirs. Ces nichoirs scellés dans la maçonnerie sont donc inamovibles et difficilement accessibles à cause de leur localisation aux étages, éloignés des fenêtres (13 rue de la Vieille-Monnaie) ou insérés au sommet du mur (34 rue de la Charpenterie). Dans ce cas, il était impossible d'attraper les oiseaux ou les œufs, qui n'étaient donc pas destinés à être détruits ou consommés. Ainsi, il pourrait s'agir d'abris pour des oiseaux insectivores attirés afin de protéger les jardins que l'on trouvait couramment dans les centres urbains à la fin du Moyen Âge<sup>39</sup>. Cependant, il paraît également intéressant de souligner l'aspect « ornemental » de ces petits oiseaux considérés comme des animaux d'agrément. Recherchés pour leurs chants, parfois leurs couleurs, de nombreuses espèces d'oiseaux font partie des animaux qui ornent et habitent les parcs, les jardins ou les ménageries de certains châteaux dès le Moyen Âge<sup>40</sup>. Cet attrait esthétique des oiseaux en milieu urbain est confirmé par un testament de 1556, dans lequel un chanoine du quartier de la Cité à Angers souhaitait que son successeur se consacre à l'entretien des moineaux et des poules qu'il avait élevés pour son agrément<sup>41</sup>. Véritables attributs décoratifs,

---

36. LABBÉ 1990, p. 148-149, 159-160.

37. Ces pots ont disparu lors de la restauration des années 1990, mais sont visibles sur un relevé réalisé lors des travaux (Service Archéologique Municipal d'Angers) et sur une photographie de 1986 (Service Municipal de l'Inventaire d'Angers ; phot. Inv. F. Lasa 86491266X). Nous remercions F. Comte, D. Letellier et O. Biguet pour ces informations (COMTE-DENNYS-HEULOT 2000, p. 5).

38. Nous remercions L. Gaugain, doctorante au CESR (Université de Tours) en collaboration avec le Service de l'Inventaire de la région Centre, pour nous avoir indiqué cet exemple.

39. Sur l'omniprésence des jardins dans les villes au xv<sup>e</sup> siècle, voir : MABIRE LA CAILLE 1999, p. 119-124. Pour l'exemple du 34 rue de la Charpenterie, la maison ne disposait pas de jardin à cause de l'exiguïté de la parcelle.

40. Au xv<sup>e</sup> siècle, le château d'Angers comportait une vingtaine de cages à oiseaux (COMTE-DENNYS-HEULOT 2000). À la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, au château d'Hesdin (anciens Pays-Bas bourguignons), il existait plusieurs volières dont une située dans une « gloriette » munie d'une fontaine d'agrément en forme d'arbre, sur laquelle venaient se poser des oiseaux (VAN BUREN 1986, p. 122).

41. COMTE-DENNYS-HEULOT 2000, p. 5.

pour le plaisir des yeux et des oreilles, ils participent à la mise en valeur et à l'embellissement de la ville.

À ce titre, il convient de citer l'exemple de la tour du beffroi de l'hôtel de ville d'Orléans. À la date de 1448, les comptes de la ville nous indiquent qu'un potier est payé pour la réalisation de « six douzaines de petits pots » destinés à être placés autour de cette tour alors en construction<sup>42</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, L. de Buzonnière proposait d'interpréter ces céramiques comme des vases acoustiques qui auraient été placés dans les niveaux supérieurs, permettant d'amplifier le son des cloches du beffroi, mais celui-ci ne semble pas avoir eu connaissance des pots qui subsistaient encore à cette époque sur la face externe de l'édifice<sup>43</sup>. En effet, en 1919, des pots engagés sur la face sud de la tourelle d'escalier étaient toujours visibles (joutant l'angle nord-est de la tour), entre le deuxième et le troisième cordon<sup>44</sup>. Leur situation sur les parements extérieurs, à une hauteur assez importante (entre 13 et 20 m au-dessus du sol de la cour de l'hôtel de ville, entre les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages de la tour) au-dessus des murs et des toitures des bâtiments avoisinants, semble peu compatible avec un dispositif acoustique. Ces pots utilisés en grands nombres sont-ils liés à une solution technique (assainissement ou allègement des murs ?) permettant de pallier les défauts de construction qui, d'après les comptes, ont affecté la tourelle dès sa construction et ont entraîné de graves problèmes de stabilité<sup>45</sup> ?

Cependant, E. Jarry proposait d'identifier les pots visibles sur la tourelle d'escalier en 1919 comme étant ceux mentionnés dans les comptes de ville : ces derniers devaient alors être les vestiges d'un ensemble important (72 pots) qui s'étendait sur tout le pourtour de la tour du beffroi comme le laisse supposer le texte de 1448. Il nous paraît assez tentant de suivre E. Jarry qui y reconnaissait des nichoirs à oiseaux. À défaut de plus de précisions sur les dimensions des céramiques, il est néanmoins intéressant de remarquer leur intégration au sein d'un monument aussi prestigieux pour la ville, à proximité immédiate d'éléments symboliques comme l'horloge de la ville ou de décors sculptés et peints (dans les cadres) qui ornaient les faces de cette tour. Ici, les récipients en céramique participaient peut-être également aux décors de l'édifice en animant la surface du mur, un peu à la manière des *bacani* employées sur certaines façades de maison du sud de la France, tout en permettant d'accueillir certaines espèces d'oiseaux désirées<sup>46</sup>. Si les pots

42. « À Jehan Chesnart, potier de terre, pour VI douzaine de petiz poz pour mectre autour de la tour que on fait neufve, pour ce le XII<sup>e</sup> septembre, VI s. p. » (ADL, CC 555, f<sup>o</sup> 20).

43. BUZONNIÈRE 1849, t. II, p. 187.

44. JARRY 1919, p. 305.

45. En août 1448, on fit appel à des maçons pour vérifier la construction d'« un pillier pour arrester la vix de l'ostel de la ville », et en août le maître maçon Colin Gallier fit creuser un « puiset » [...] pour fonder un pillier a buter la vis » (ADL, CC 555, f<sup>o</sup> 19 v, f<sup>o</sup> 20). Suite à ces problèmes de stabilité, Jean Le Courteux, charpentier de Gien, vint effectuer une expertise en 1449 : « visiter la tour qui a esté commancée en l'ostel de la ville et la viz d'icelle, pour savoir le remede de la mettre a point » (ADL CC 556, f<sup>o</sup> 21). Cette dernière dut être étayée à la fin de la même année (ADL CC 556, f<sup>o</sup> 66 v).

46. Peut-on imaginer, par exemple, que le col de ces récipients était rehaussé par une glaçure colorée ? Pour les *bacani*, ces petites assiettes de faïence décorées au lustre métallique, voir les exemples célèbres de la façade de la maison de l'ancien hôtel de ville à Saint-Antonin-Noble-Val ou celle de l'hôtel Piolenc à Pont-Saint-Esprit (GIRARD 2001, t. I, p. 51 ; SÉRAPHIN

du beffroi étaient bien des nichoirs, on peut les rapprocher de ceux de notre hôtel qui donnaient également sur un espace public (place des Quatre-Coins), ce qui n'est évidemment pas le cas de l'exemple du 34 rue de la Charpenterie, où ils étaient d'un usage complètement privé, cantonnés au mur de la cour.

### ***Les commanditaires ?***

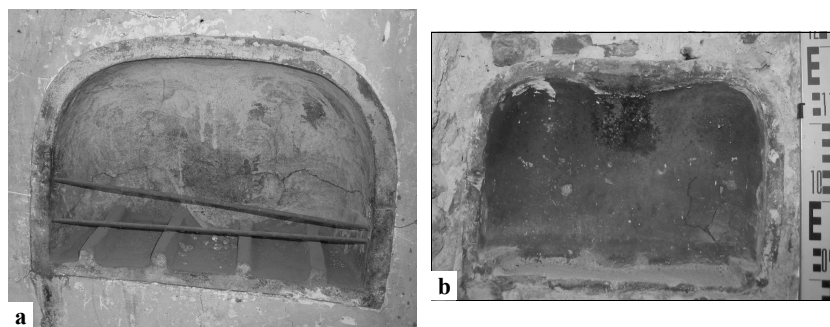
Une fois encore, il reste impossible de connaître les commanditaires des aménagements de la phase 3. Les seuls documents dont nous disposons sont tardifs puisqu'ils datent de l'extrême fin du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un extrait de lettres de partage précisant que l'hôtel appartenait alors aux Houderon et aux Bourdineau, familles de l'Orléanais récemment anoblies<sup>47</sup>. Bien que faisant appel à un nouveau vocabulaire architectural, le déploiement du décor de la phase 3 reste dans la droite ligne des choix et des partis décoratifs mis en œuvre précédemment (phase 2, vers 1500-1520) et observés dans d'autres habitations édifiées à la même époque par des membres de la riche bourgeoisie ou de la noblesse. L'introduction d'éléments décoratifs d'origine transalpine dans la demeure revêt ici une signification d'autorité et de prestige. Ainsi, ils fonctionnent comme des symboles de modernité et de savoir permettant aux commanditaires d'afficher leur culture et leur rang ou celui auquel ils prétendent.

Il est donc possible que ces réaménagements soient l'œuvre des mêmes propriétaires que ceux ayant dirigés la reconstruction de la phase 2, puisqu'un laps de temps très court a pu séparer les travaux de la phase 2 et ceux de la phase 3.

---

2003, p. 174).

47. Copie d'E. Jarry du début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle : « Extrait des lettres de partage du 27 mars 1599 a Orleans de M<sup>e</sup>. Soulas, notaire, entre dame Marie Bourdineau femme de Christophe de Gorris, escuyer seigneur de Voisins et les seigneurs du Coudray, de Villarson, Patais et de Thorigny, a cause de leurs femmes toutes filles et heritieres de deffunct Claude Bourdineau seigneur de la Garbottière et de dame Charlotte Houderon, leurs père et mère et encore heritières de feu noble homme M. Jean Houderon, conseiller du roi en parlement leur oncle, et dame Anne de Bourdineau, dame de Valenciennes, ensemble ayant droitz par eschange de Claude de Monceau, seigneur de Rosières et de M. Claude et François les Bourdineaux à dame Marie Bourdineau le 1/4 dudit lotz et une maison assise en ceste ville d'Orleans pres les 4 Coins appelée la maison de la Fleur de Lis » (ADL, 2 J 2436). Comme les Bourdineau et les Houderon, les Monceau forment une famille originaire d'Orléans anoblée entre le <sup>xv</sup><sup>e</sup> et le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle (VASSAL DE MONTVIEL 1862, p. 69, 232, 295).



**Figure 12 : Petit potager d'appoint en céramique, encastrable dans un mur.**  
**a : hôtel 15-17 rue Jeanne d'Arc, BAT 2, comble (phase 4).**  
**b : maison 34 rue de la Charpenterie : 1<sup>er</sup> étage, mur nord.**  
*Cl. Clément Alix.*

#### **PHASE 4 : LES TRANSFORMATIONS DE LA PHASE 4 (XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES) ET DE LA PHASE 5 (XIX<sup>e</sup> SIÈCLE)**

##### *La phase 4 (xvii<sup>e</sup> - xviii<sup>e</sup> siècles)*

L'ancienne partie sud de l'hôtel (BAT 4, COU 5, BAT 6), qui avait été détachée du reste de l'habitation depuis la deuxième moitié du xv<sup>e</sup> siècle, appartient dans le courant du xviii<sup>e</sup> à Madame De Douy des Varennes<sup>48</sup>. La division de l'ensemble en deux parcelles lanierées occupées chacune par une maison distincte (n° 9 et n° 11 rue de la Vieille-Monnaie) a déjà été réalisée à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, sans qu'on ne connaisse la date exacte de cette transformation. En tout cas, c'est au xviii<sup>e</sup> siècle que la façade sur cour de la maison 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4) se voit munie de trois nouvelles ouvertures au rez-de-chaussée, une fenêtre et deux portes cochères, toutes couvertes d'arcs segmentaires<sup>49</sup>. Ces deux dernières ouvertures présentent un soin particulier puisque les arcs sont à crossettes en escalier avec une clef ornée d'un bossage en pointe-de-diamant<sup>50</sup>.

Des réaménagements affectent également les corps de bâtiment formant l'ancienne partie nord de l'hôtel (BAT 1 et 2). Au xviii<sup>e</sup> siècle, les baies de la façade donnant sur l'ancienne place des Quatre-Coins (BAT 1)

48. ADL, 2 J 2436 ; ADL, A 599, plan Perdoux, feuille 10, parcelle n° 213.

49. Photographie de 1963, ADL, Cl. Vue 357.

50. Au début du xix<sup>e</sup> siècle, les parcelles formant l'ancienne partie sud de l'hôtel, 9 et 11 rue de la Vieille-Monnaie (BAT 4 et 6, COU 5) appartiennent aux demoiselles Imbault, ainsi que la parcelle voisine au sud (n° 7 rue de la Vieille-Monnaie) (plan cadastral de 1823, section B, parcelles 581-582-583). Ces parcelles seront de nouveau divisées dans le courant du xix<sup>e</sup> siècle avant d'être toutes trois rachetées par le même propriétaire dans les années 1950-1960 afin de détruire les anciennes habitations et de construire le bâtiment actuellement visible (AMO, GF 75, état de section ; AMO, 8158, état parcellaire).

reçoivent de nouveaux encadrements dépourvus de toute modénature<sup>51</sup>. Par souci d'économie les piédroits sont conservés mais les anciennes moulures convexes sont systématiquement bûchées tandis que les moulures concaves (gorges, cavets) sont comblées par des bouchons de plâtre maintenus par de petites chevilles de bois enfoncés dans les pierres. En outre, de nouvelles fenêtres sont percées, dans la partie nord du mur ; elles se caractérisent par une absence de modénature et un couvrement en plate-bande à petits claveaux.

Pour la façade sur cour (BAT 2, mur nord), les anciennes fenêtres sont toutes conservées et seul leur appui est descendu afin de gagner un peu de lumière et de s'adapter à de nouveaux formats de menuiseries. Au rez-de-chaussée de ce corps de bâtiment, la pièce située à l'est de l'escalier reçoit une mise en valeur particulière par l'insertion de panneaux de lambris moulurés ornant le sommet des murs est et sud. En même temps, la décoration des hottes des deux cheminées (pignons ouest et est) est mise au goût du jour par l'ajout d'une corniche moulurée en plâtre. L'ensemble des plafonds (rez-de-chaussée et étage) est recouvert d'une couche de peinture blanche uniforme avant d'être masqué sous un lattis enduit de plâtre (fin XVIII<sup>e</sup> ou début XIX<sup>e</sup> siècle).

Le premier étage (BAT 2), composé de trois pièces séparées par des cloisons sous les trois poutres maîtresses, a conservé sa distribution de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. À l'extrémité nord des portes en enfilade relient les différentes pièces. Contre le mur sud, ces cloisons sont encore percées d'une série de portes placées en enfilade, très étroites (entre 45 cm et 50 cm), qui permettent de restituer la présence de cloisons est-ouest délimitant un petit couloir à fonction de service. Au centre, ce couloir dessert un petit escalier de service très étroit (36 cm de largeur : échelle de meunier en bois) qui rejoint le deuxième étage. L'une des portes de ce couloir est munie d'un verrou dont la platine est découpée et repercée de motifs ornementaux caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. À l'ouest, ce petit couloir conduit aux latrines situées en encorbellement sur la courette sud-ouest (COU 7).

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le comble (BAT 2) reçoit des logements pour domestiques formés de petites chambres isolées par des cloisons en plâtre sur une armature de poteaux en bois. Ces chambres prennent jour sur la cour grâce à des lucarnes en bois couvertes d'un linteau à fronton triangulaire. Dans la chambre nord-ouest, une petite cuisine est composée d'un potager surmonté d'une hotte. À côté de ce dernier, une niche en céramique encastrée dans la cloison pouvait jouer le rôle d'un potager d'appoint (**fig. 12 a**). Il servait à chauffer les plats sur de petites grilles dans lesquelles on plaçait des braises. Cet élément en céramique présente un fond bombé constitué de deux renforcements concaves permettant probablement le positionnement des récipients à faire chauffer. Ce type de petit potager en céramique a été observé dans d'autres maisons de la ville<sup>52</sup>, où ils sont

51. *BSAHO*, t. XIX, n° 155, 2008, fig. 12.

52. Il est encastré dans la maçonnerie du mur nord au premier étage de la maison 34 rue de la Charpenterie ou au rez-de-chaussée de la maison au 85 de la même rue. À l'hôtel d'Hector de Sanxerre, 211 rue de Bourgogne, un potager parfaitement identique mais en métal est encadré dans le mur de la galerie (au rez-de-chaussée).



disposés à proximité d'une cheminée, afin de récupérer aisément de la braise ou du charbon pour la cuisson (**fig. 12 b**).

Le portail de la cour nord (COU 3), désigné comme « portail à la moderne avec pilastres » en 1839, probablement refait dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, est alors précédé d'un renforcement empiétant sur l'emprise de la cour pour faciliter la circulation des véhicules (**fig. 7**)<sup>53</sup>.

Nous avons vu qu'en 1599, une partie de l'hôtel appartenait à Marie Bourdineau, mariée à Christophe de Gorris, écuyer et seigneur des Voisins, toujours attestés comme propriétaires en 1612 (ADL, 2 J 23436). Après le mariage de la fille de ces derniers, la maison revient à la famille de Lobéras dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle (Maurice de Loberas écuyer et seigneur de Montigny). Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude de Mareau, écuyer et seigneur de Thorigny, famille liée par alliance aux Bourdinou<sup>54</sup> et sa femme Anne Fournier sont propriétaires de la partie occidentale de la « Fleur de Lys », correspondant peut-être à la petite parcelle occidentale occupée par la maison et sa courette (BAT 8 et COU 7 : actuel 19 rue Jeanne d'Arc). Ils louent alors la maison à un avocat de la cour<sup>55</sup>. Leur fille Claude Charlotte de Mareau en devient propriétaire avec son mari Joseph Lainé, écuyer et seigneur de Sainte-Marie, trésorier des finances au bureau d'Orléans (reconnaissance de cens du 18 avril 1746 : ADL, 2 J 2436). En 1779, elle appartient toujours à cette dernière tandis qu'à la même date, le corps de bâtiment 1 (BAT 1) est possédé par la veuve d'un certain Delisle<sup>56</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Guillaume Laurent devient propriétaire de toute la partie nord de l'ancien hôtel (BAT 1 et BAT 2, COU 3, BAT 8 et COU 7), dont sa fille héritera au début du siècle suivant.

### ***La phase 5 (XIX<sup>e</sup> siècle) et le percement de la rue Jeanne-d'Arc***

Lors du percement de la rue Jeanne d'Arc entre 1836 et 1841, la partie nord de l'ancien hôtel de la Monnaie se compose des bâtiments (BAT 1 et 2) et de la cour (COU 5), mais également de la petite parcelle occidentale occupée par la maison suivie de sa courette (BAT 8 et COU 7 : actuellement 19 rue Jeanne d'Arc). Plusieurs courriers échangés en 1839 entre la municipalité et les propriétaires, Jean Rozier et sa femme Marie Laurent, concernent les modalités liées au percement de la rue (AMO, O J A 5)<sup>57</sup>. On y apprend que, par délibération du Conseil municipal du 28 août et du 27 novembre 1839, l'indemnité accordée aux propriétaires de maisons

---

53. « Ce renforcement a été pris dans l'origine sur la cour de la maison pour avoir le tournant d'une voiture, en entrant et en sortant vu le peu de largeur de la rue, et que ce renforcement a été pavé par Monsieur Laurent » (AMO, O J A 5, lettre du 11 novembre 1839).

54. VASSAL DE MONTVIEL 1862, p. 276-277.

55. Acte du 3 février 1713 et bail du 19 avril 1729, ADL, 2 J 2436.

56. ADL, A 598, plan terrier de Perdoux.

57. Le corps de bâtiment 2 est appelé « la grande maison ». Les propriétaires habitent au 6 rue du Poirier à Orléans et louent la maison à M. et M<sup>me</sup> Dalouzie ainsi qu'à M. Thibault (AMO GF 75 (état de section, 1823), AMO, G 8134 et G 8143 (fiches auxiliaires cadastrales, 1862-1984) ; AMO 8158 (état parcellaire, 1823-1969) ; AMO 1806 (bulletins de maisons, 1823) ; 5 J 225 (casier sanitaire) ; AMO, O J A 5).

concernées par le percement de la rue est de 104,60 francs « par mètre de façades régulières en pierres de taille ». Si les matériaux issus de la destruction de la façade et du mur de clôture sont concédés, Jean Rozier ne sera indemnisé que pour la destruction de la façade de la petite maison (BAT 8), large de 5,50 m et pour laquelle il touchera 575,30 francs. Cette façade datant de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (déjà reconstruite il y a « pas plus de 50 ans ») doit être élevée à « la moderne », « de pierres dures et de Mallevaus ainsi que le désire l'administration » (AMO, O J A 5). Comme le corps de bâtiment 1 est occupé par des locataires, il est accordé un sursis de 6 ans avant la destruction de sa façade (mur pignon nord en pan de bois). Cette dernière sera reconstruite avec un avancement d'environ un mètre vers le nord dans sa partie orientale, et un recul vers le sud de quelques centimètres seulement dans sa partie occidentale.

En ce qui concerne les aménagements intérieurs, l'escalier dans-œuvre du corps de bâtiment 2 (BAT 2), percé dans le plafond du rez-de-chaussée (phase 3 ?), est détruit et remplacé par l'escalier actuel situé dans l'angle sud-ouest de la cour (COU 3). Cet escalier en bois est logé dans une cage polygonale en pan de bois. Le plafond du rez-de-chaussée, et probablement ceux des étages, sont entièrement masqués sous un habillage constitué d'un lattis cloué enduit de plâtre. Les corps de bâtiment 1 et 2 seront ensuite séparés en deux propriétés distinctes vers le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, avant d'être de nouveau réunis dans les années 1950.

## BIBLIOGRAPHIE

### Abréviations :

ADL : Archives départementales du Loiret

AMO : Archives municipales d'Orléans

*BSAHO* : Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais

SAHO : Société archéologique et historique de l'Orléanais

**ALIX 2002** : ALIX (C.), *L'habitat à Orléans à la fin du Moyen Âge*, Mémoire de DEA Civilisation de la Renaissance, A. Salamagne dir., CESR, Université de Tours, 2002, 3 t.

**BONNET-LEBERRUYER-LEPOITEVIN 1982** : BONNET (A.), LEBERRUYER (P.), LEPOITEVIN (L.), *Poteries et céramiques anciennes du Cotentin*, Coutances, 1982, 247 p.

**BUZONNIÈRE 1849** : BUZONNIÈRE (L. de), *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, Paris-Orléans, 1849, réédition, Res Comédit, Paris 1994, t. I, 439 p.

**COLLECTIF 1980** : « L'architecture civile à Tours des origines à la Renaissance », *Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*, t. X, Tours, 1980, 110 p.

**COMTE-DENNYS-HEULOT 2000** : COMTE (F.), DENNYS (V.), HEULOT (L.), *La ménagerie du roi René*. Angers, catalogue d'exposition, ville d'Angers / CMN, Angers, 2000, 25 p.

**COSPÉREC 1994** : COSPÉREC (A.), *Blois, la forme d'une ville*, L'Inventaire, Cahiers du patrimoine, n°35, Imprimerie nationale, Paris, 1994, 408 p.

**DAGNAS-THOMAS 1998** : DAGNAS-THOMAS (E.), *Le système ornemental de la première Renaissance française*, Mémoire de Thèse d'histoire de l'art, J. Guillaume dir., CESR, Université de Tours, 1998, 2 t.

**EMBS 2006** : EMBS (A.), *Catalogue du musée historique et archéologique de l'Orléanais : sculptures de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance*, Société archéologique et historique de l'Orléanais, Académie d'Orléans, 2006, 111 p.

**GIRARD 2001** : GIRARD (A.), *La maison des Chevaliers de Pont-Saint-Esprit*, Conseil Général du Gard, Nîmes, 2001, t. I, 230 p.

**GUILLAUME 1985** : GUILLAUME (J.), « L'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle », dans CHASTEL (A.), GUILLAUME (J.) dir., *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, collection De Architectura, Paris, Picard, 1985, p. 27-47.

**GUILLAUME 2003** : GUILLAUME (J.), « Le temps des expériences. La réception des formes « à l'antique » dans les premières années de la Renaissance française », dans GUILLAUME (J.) dir., *L'invention de la Renaissance*, collection De architectura, Picard, 2003, p. 143-176.

**HENIGFELD-WERLE 2002** : HENIGFELD (Y.), WERLE (M.), « Sourd comme un pot acoustique ? L'exemple des céramiques engagées dans les

maçonneries médiévales à Strasbourg », dans *Archéologie Médiévale*, t. XXII, Paris, 2002, p. 135-156.

**JARRY 1919** : JARRY (E.), « L'ancien hôtel de ville d'Orléans (musée de peinture) », dans *BSAHO*, n° 216, t. XVIII, 1919, p. 284-316.

**JESSET-ÉTIENNE 2004** : JESSET (S.), ÉTIENNE (M.), « Le sépulcre de saint Benoît à Fleury au Haut Moyen Âge », dans *Lumières de l'an mil en Orléanais, autour du millénaire d'Abbon de Fleury*, catalogue d'exposition, musée des Beaux-arts d'Orléans, Brépols, Turnhout, 2004, p. 173-178.

**LABBÉ 1990** : LABBÉ (M.), *Ces étonnants nichoirs traditionnels*, Max Labbé, Paris, 1990, 258 p., réédition Auvers-sur-Oise, 2006, 275 p.

**LAPRADE 1942** : LAPRADE (A.), *Croquis*, Vincent, Fréal et C<sup>ie</sup> éditeurs, Paris, 1942, premier album, du Nord à la Loire.

**MABIRE LA CAILLE 1999** : MABIRE LA CAILLE (C.), « Les jardins de ville et de campagne », dans PRIGENT (C.) dir., *Art et société en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1999, p. 119-124.

**PALAZZO-BERTHOLON-VALIÈRE 2007** : PALAZZO-BERTHOLON (B.), VALIÈRE (J.-C.), « Les vases dits 'acoustiques' dans les églises médiévales : un programme d'étude interdisciplinaire », dans *Medieval Europe Paris 2007, l'Europe en mouvement*, 4<sup>e</sup> Congrès international d'Archéologie Médiévale et Moderne, 3-8 septembre 2007, Paris, Institut National d'Histoire de l'Art, 2007, 16 p., <http://medieval-europe-paris-2007.univ-paris1.fr/MEP2007.htm>

**PETIT 1983** : PETIT (D.), « Saint-Pierre-Lentin, 1977-1978, rapport préliminaire », dans *Revue Archéologique du Loiret*, n° 9, Orléans I, 1983, p. 11-38.

**PENSÉE 1849** : PENSÉE (C.), *Histoire architecturale d'Orléans, Anciens monuments religieux civils et militaires les plus remarquables de cette ville, Orléans*, 1849, réédition Res Comédit, Paris, 1994, 63 pl. et 1 plan.

**SÉRAPHIN 2003** : SÉRAPHIN (G.), « Les fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », dans *La maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, hors série 2002 des *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Toulouse, 2003, p. 145-201.

**THOMAS 2003** : THOMAS (E.), « L'originalité des rinceaux français », dans GUILLAUME (J.) dir., *L'invention de la Renaissance*, collection De architectura, Picard, 2003, p. 177-186.

**VAN BUREN 1986** : Van Buren (A. H.), « Reality and Literary Romance in the Park of Hesdin » dans *Medieval Gardens*, Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture, IX, Elizabeth B. MadDougall ed., Washington D. C., 1986, p. 117-134.

**VASSAL DE MONTVIEL 1862** : VASSAL DE MONTVIEL (C. de), *Généalogies des principales familles de l'Orléanais, table analytique des manuscrits d'Hubert*, Herluison, Orléans, 1862, réédition Laffitte, Marseille, 1976, 452 p.

**VASSELIN 2003** : VASSELIN (M.), « Les têtes en médaillon dans le décor architectural : l'acclimatation du motif dans le Sud-Est de la France au XVI<sup>e</sup> siècle », dans ESQUIEU (Y.) dir., *Du gothique la Renaissance, architecture et décor en France 1470-1550*, Publications de l'Université de Provence, 2003, p. 259-270.